

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MARTIN LESSARD, commissaire

**PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX À BAIE-SAINT-PAUL
ET À SAINT-URBAIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 février 2025 à 19 h
Musée d’art contemporain de Baie-Saint-Paul
Pavillon Jacques-Saint-Gelais Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 FÉVRIER 2025

| | |
|-----------------------------------|---|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
|-----------------------------------|---|

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

| | |
|--|----|
| M. HANS MOREAU (DM7) | 4 |
| Mme LAURENCE HUSS (présentation verbale) | 19 |
| M. ÉTIENNE GOVARE (DM21) | 27 |
| SÉMINAIRE DE QUÉBEC (DM10) | |
| M. Denis Cantin et M. Jacques Laliberté | 42 |
| Mme LOUVE GRONDIN (DM26) | 59 |

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

| | |
|--|-----|
| VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (DM24) | |
| M. Gilles Gagnon | 75 |
| M. ANTHONI BARBE (DM8) | 94 |
| RÉGION DE BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX (DM28) | |
| Mme Julie Campeau | 108 |
| COMITÉ MASKOUTAIN DE VIGILANCE ÉOLIENNE (DM20) | |
| M. Jacques Tétreault | 124 |

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2025 À 13 H 30

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter : mon nom est Marie-Ève Fortin, je suis membre au BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête.

Je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Martin Lessard.

LE COMMISSAIRE :

20 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

25 Nous bénéficions du soutien d'Amine Boulhian et Julie Crochetière, qui sont analystes, de Mathieu Giroux, qui est coordonnateur du secrétariat de la commission, de Karine Lavoie, qui est conseillère en communication, ainsi que de l'agente de secrétariat, France Fons.

30 Sur le plan de la logistique du BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Karine Fortier et Marie-Eve Gendron sont chargés de la webdiffusion des séances. Finalement, Nicolas Tétreault et Alexandre Lacasse sont responsables du son et de la captation vidéo, alors que Marie-Claire Pinet assure le travail de sténotypie.

Nous avons tenu, les 21 et 22 janvier derniers, la première partie de l'audience publique. Elle

visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35

Nous entamons ce soir la deuxième partie. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires ou de faire des suggestions.

40

Nous tenons à rappeler que votre participation à la deuxième partie de l'audience publique est essentielle et enrichissante pour la commission, puisque vous êtes les experts de votre milieu. Vos interventions peuvent faire évoluer l'analyse de la commission sur le projet, en plus de nous permettre de prendre connaissance plus en détail des répercussions que le projet pourrait avoir sur votre environnement.

45

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50

Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chacune des présentations est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourra échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser les points de vue exprimés.

55

Les personnes qui n'ont pas procédé à leur inscription pour s'exprimer à l'audience pourront le faire à la fin de la séance en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle.

60

Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du dossier sur le site Web du BAPE ou encore téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants et intervenantes seront appelés par ordre d'inscription.

L'initiateur du projet et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, huit présentations sont prévues à l'horaire.

65 En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Mentionnons simplement qu'il est important de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, les propos diffamatoires ou non respectueux, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

70 Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

75 Cela dit, une rectification se limite à corriger les inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que le projet comprend des centaines d'éoliennes alors qu'il en prévoit 56, on peut rectifier ce fait.

80 Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

85 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet, dans la page du dossier sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le mercredi 26 février.

90 Également, la transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées au bureau et

sur le site Web du BAPE.

100 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 20 mai prochain. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

110 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports, donc du rapport du BAPE et du rapport du ministre responsable de l'Environnement, que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres.

115 La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

120 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous trouverez le formulaire sur notre site Web, sur la page du dossier, ainsi que dans le Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

125 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. HANS MOREAU (DM7)

125 **LA PRÉSIDENTE :**

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur Hans Moreau, à venir faire sa présentation. Bonsoir, Monsieur Moreau.

LE COMMISSAIRE :

130

Bonsoir.

M. HANS MOREAU :

135

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

140

Vous disposez de 15 minutes pour faire votre présentation.

M. HANS MOREAU :

145

Parfait. Ça m'a pris tout mon petit change pour venir ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

150

Je vous remercie d'avoir pris la peine de venir.

M. HANS MOREAU :

O.K. Alors, je ne sais pas si les diapos...

LA PRÉSIDENTE :

155

Bien, vous avez juste à faire signe lorsque vous êtes prêt à changer la diapo. On a quelqu'un à distance qui va faire les ajustements pour vous.

M. HANS MOREAU :

160

C'est bien. Alors, je demeure à Saint-Ferréol-les-Neiges. J'entends des sons de basse

fréquence qui proviennent des parcs éoliens de la seigneurie de Beaupré.

165 Ces sons me causent de la gêne. Ça ressemble à une vibration dans mes oreilles qui peut être présente de manière continue pendant de longues périodes. Il n'y a aucun moyen de les contrer.

J'ai fait une plainte au ministère de l'Environnement, qui n'a jamais voulu étudier convenablement ce phénomène et m'a renvoyé vers le promoteur, Boralex.

170 Après beaucoup de tergiversations, Boralex a commandé une étude sonore à une firme d'ingénierie. Suite à cette étude, le promoteur prétendait ne pas être responsable de ces sons.

175 Malheureusement, bien que je me plaignais d'être incommodé par des sons de basse fréquence, cette étude n'étudiait absolument pas ce type de son.

Devant mon refus des conclusions de cette étude, avouant par le fait même leurs torts, le promoteur a finalement accepté de commander une deuxième étude.

180 Encore une fois, compte tenu de la méthodologie choisie, cette étude ne mena à rien. J'ai demandé plusieurs fois aux ingénieurs en charge de ces études si celles-ci prouvaient que les sons que je perçois ne proviennent pas des parcs éoliens. Ils n'ont jamais voulu répondre à cette simple question.

185 Lors des audiences du BAPE pour le projet Des Neiges – Secteur sud, j'ai demandé aux commissaires d'exiger des réponses claires à ces ingénieurs et que les experts du ministère de l'Environnement se prononcent également sur la validité de ces études.

190 Nous n'avons jamais obtenu de réponse, et le Ministère n'a jamais voulu analyser ces rapports.

Je vous demande encore aujourd'hui d'obtenir les réponses de ces ingénieurs ainsi que des experts du ministère de l'Environnement.

195 Et pourquoi est-ce important d'obtenir ces réponses? Parce que si ces études avaient été menées correctement, nous aurions déjà la preuve que des sons de basse fréquence voyagent sur plusieurs kilomètres, peuvent être perçus et représenter une nuisance, et ce, pour la situation actuelle de 164 éoliennes entre 2 et 3 mégawatts à plus de 12 kilomètres.

200 Nous pourrions donc en déduire que pour une intensité fortement augmentée par des éoliennes de 7 mégawatts à des distances moindres, il y aurait de fortes chances que cela représente une nuisance pour une partie de la population environnante.

Au lieu de cela, nous nous retrouvons aujourd'hui privés de cette information, ce qui a pour effet d'induire en erreur cette commission.

205 On me dit que mes opinions et recommandations ont été entendues lors du BAPE pour le secteur sud, et qu'il est maintenant envisagé de faire une étude socioacoustique pour constater la gêne générée par le parc éolien une fois qu'il sera en fonction. Wow. Quelle bonne idée. Un peu comme si on disait « on n'a aucune idée des impacts sur le caribou, on va construire le parc et on verra ce qui arrive ».

210 Mais alors, à quoi ça sert, les études d'impact?

En plus, le ministère de l'Environnement envisage de confier cette étude à l'initiateur lui-même. J'inviterais les gens du Ministère à aller relire la section sur les conflits d'intérêts dans mon mémoire. Il est absolument inconcevable qu'une telle étude soit menée par le promoteur, pas plus qu'il n'est souhaitable qu'il gère les plaintes à son encontre ou n'octroie des contrats pour les suivis environnementaux.

220 Par ailleurs, avant de faire une étude socioacoustique, ce serait la moindre des choses de vérifier s'il est physiquement possible que ces sons sont présents avant de demander aux gens s'ils sont gênés par ceux-ci.

Il serait extrêmement facile, encore aujourd'hui, de commander une étude avec une méthodologie correcte menée par une firme indépendante, et nous aurions la réponse en quelques

225 jours pour quelques milliers de dollars plutôt qu'en quelques années et des milliards de dollars pour constater les impacts sur les cobayes des alentours.

230 D'autre part, j'aimerais faire remarquer qu'il arrive extrêmement souvent dans ces commissions que lorsque l'on questionne l'initiateur, le ministère de l'Environnement et l'INSPQ sur l'impact des infrasons et des sons de basse fréquence, qu'ils répondent des informations concernant les sons de plus haute fréquence, ce qui n'a absolument aucun rapport.

235 Comme si on demandait quel sera l'impact sur les caribous et que l'on répondait que les marmottes ne seront pas impactées. Laisserait-on les intervenants ne pas répondre ainsi? Pourquoi, dans le cas des sons de basse fréquence, accepte-t-on ces non-réponses?

240 D'ailleurs, parlant des caribous et des autres animaux, il est très possible que ceux-ci soient également impactés par les sons de basse fréquence et aient tendance à éviter le territoire affecté par ceux-ci, ce qui représenterait une étendue de territoire beaucoup plus grande que seulement l'emplacement des éoliennes, plusieurs kilomètres aux alentours.

245 Mais encore une fois, on ne sait pas quel impact cela aura sur les humains, on n'en sait encore bien moins sur les caribous et les oiseaux, et je crains qu'ils ne puissent s'exprimer lors de l'étude socioacoustique.

Concernant les infrasons et les sons de basse fréquence, on s'entend tous sur les points suivants :

- les éoliennes produisent beaucoup de ces sons, mais on ne sait pas exactement combien, puisque les fabricants ne veulent pas le révéler;
- plus les éoliennes sont grosses et puissantes, plus elles en émettent;
- ces sons voyagent beaucoup plus loin que les hautes fréquences;
- ils pénètrent facilement dans les immeubles sans être atténués;
- et lorsqu'ils sont perçus, ils peuvent rapidement causer de la gêne.

255 On s'entend également sur le fait qu'il n'y a aucune étude portant sur ces impacts pour des sons pour un projet d'une telle envergure.

260 Par contre, on ne s'entend pas sur ce qui suit : quels sont les seuils de perception pour ces sons? L'expert engagé par l'initiateur prend pour acquis qu'ils sont imperceptibles; l'INSPQ n'en a aucune idée; le ministère de l'Environnement constate qu'il y a une grande variabilité.

265 Pour ma part, je ne sais pas quel est le nombre exact, qui, de toute façon, varie pour toutes les fréquences, mais si on me disait, par exemple, que les sons que j'entends chez moi ont, supposons, 60 dB(G), je vous dirais que 60 dB(G) sont bien suffisants pour être perceptibles et causer de la gêne.

270 Mais surtout, on ne s'entend vraiment pas sur quels pourraient être les impacts sur les populations environnantes.

Alors que les experts engagés par l'initiateur ainsi que celui de l'INSPQ reconnaissent :

- 275
- qu'ils n'ont aucune donnée sur les sons de basse fréquence pour les éoliennes de 7 mégawatts envisagées pour le projet;
 - qu'ils n'ont aucune idée des distances parcourues par ces ondes;
 - qu'ils n'ont aucun calcul sur l'effet cumulatif de ces parcs;
 - et qu'ils basent leur avis sur une seule étude qui n'a aucune mesure avec le projet, comment peuvent-ils affirmer qu'il ne devrait pas y avoir d'impact?

280 C'est un peu comme si un médecin disait à son patient « je ne sais pas ce qu'il y a dans une cigarette, j'ai déjà lu une étude qui démontrait que fumer une cigarette n'avait aucun impact sur la santé, alors vous pouvez bien fumer un paquet par jour pendant 30 ans, il ne devrait pas y avoir de problème ». Feriez-vous confiance à un tel médecin? Pensez-vous qu'il devrait avoir le droit de pratique?

285 Certains disent qu'on ne devrait pas entendre à 3,5 kilomètres les sons, alors que moi, je vous dis que je les entends présentement à plus de 12 kilomètres, et même plus loin, parce qu'évidemment, je n'entends pas seulement l'éolienne la plus proche, mais que je les entends plus loin que chez moi, je dirais au moins 20 kilomètres.

Peut-être pensent-ils que c'est impossible? Qu'en savent-ils? Selon plusieurs recherches que

290 j'ai consultées, il est tout à fait plausible de percevoir ces sons très loin. Tout est une question d'intensité. Comme pour le poison, tout est dans la dose.

Ils semblent croire que ces sons ne sont plus perceptibles à 500 mètres, se fiant à une seule étude française, celle de l'ANSES 2017, qui a été menée dans trois sites sur environ... de chacun de 10 éoliennes de 2 mégawatts.

295 Regardons de plus près cette étude de l'ANSES. On y confirme que, citation : « *Les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences [...] prédominent dans le spectre d'émission [...] D'après la littérature scientifique [...] ces composantes [IBF augmentent] avec la taille [...] de l'éolienne.* »

300 Et également : « *Plus la vitesse de vent augmente, plus l'émission sonore [IBF] augmente [...]* »

305 On mentionne qu'il faut notamment prendre en compte les paramètres suivants, citation : « *[...] l'exposition aux basses fréquences sonores et aux infrasons émis par les éoliennes dépend de certaines caractéristiques techniques (puissance, diamètre des pales, nombre d'éoliennes par parc, marque, année de mise en service) et [des caractéristiques] topographiques.* »

310 Alors, je souligne ici : la puissance, le diamètre des pales, le nombre d'éoliennes par parc.

On mentionne également : « *[...] les informations recueillies indiquent l'émergence d'éoliennes de plus grandes dimensions et de plus grande puissance unitaire. L'étude de ces éoliennes constitue un intérêt pour caractériser les probables situations à venir [...]* »

315 Autre citation, alors il y a des : « *[...] situations topographiques particulières : plusieurs configurations topographiques sont à distinguer pour leurs possibles effets sur la propagation des émissions sonores (éoliennes en champ libre ou en surplomb).* »

320 Et voici textuellement une des grandes conclusions de cette étude :

« Les rares données disponibles tendent à montrer qu'au-delà de 700 mètres, les vibrations générées par une éolienne se confondent avec le bruit de fond vibratoire du site.

325 La faible amplitude des niveaux vibratoires provenant d'éoliennes laisse à penser qu'il est improbable que des niveaux d'infrasons et basses fréquences sonores significatifs puissent être générés à l'intérieur des pièces d'un bâtiment par des mécanismes d'excitation vibratoires provenant d'éoliennes [...] »

330 Et notez bien ici, entre parenthèses : « [...] (étant donné le peu d'études disponibles sur ce sujet, des études complémentaires seraient toutefois nécessaires pour confirmer ces hypothèses). »

Alors, on comprend bien ici qu'il s'agit d'hypothèses qui, de surcroît, se basent sur très peu de données. Et on mentionne, toujours dans cette étude :

335 « Les niveaux de puissance globaux sont sensiblement les mêmes pour chaque site, car les puissances électriques des éoliennes sont sensiblement équivalentes, allant de 2 [...] à 3 mégawatts [...] Les vitesses de vent rencontrées expérimentalement ne sont pas suffisamment élevées pour mettre clairement en évidence le plateau de bruit, typique de l'émission sonore d'une éolienne en conditions de fonctionnement nominales [...] »

340 Également, citation : « Il faut cependant noter que ces constats [de cette étude] ne portent que sur des vitesses de vent peu élevées (jusqu'à 5 mètres/seconde), et qu'aucune comparaison n'a pu être effectuée pour des vitesses plus élevées dans la mesure où aucune condition de propagation défavorable n'a été rencontrée lors de la campagne de mesure [...] »

345 Donc, je répète : une hypothèse basée sur très peu de données provenant de trois petits sites d'une dizaine d'éoliennes de faible puissance, pour lesquels seulement des vents faibles ont été observés et qu'aucune condition de propagation défavorable n'a été rencontrée.

350 Et malgré cela, on note que : « Des niveaux sonores dépassant ponctuellement la courbe théorique de Salt [...] ont été observés à l'extérieur des habitations, pour des fréquences inférieures à 20 hertz. D'après ces auteurs, le dépassement de ces niveaux sonores serait susceptible de

355 *générer une stimulation nerveuse au niveau de l'appareil cochléovestibulaire. Des travaux seraient à conduire pour valider cette hypothèse [...] »*

Alors, et bien que ce soient de très petits parcs éoliens, il y a des plaintes provenant de la part des riverains, citation : « *La présence de tels symptômes déclarés, souvent associés d'après les plaignants aux effets des infrasons, alors que le cadre réglementaire pour le bruit audible est dorénavant respecté et vérifié, soulève des questions. »*

360 Notez également :

365 « *Le parc éolien de Freycenet-la-Tour-Moudeyres [un parc de six turbines de 2 mégawatts] se situe quant à lui dans un relief vallonné et à grande distance d'habitations. Les éoliennes sont de dimensions modestes (pales de 70 mètres [plutôt que 80]). La plainte relayée par le texte de saisine concerne un riverain localisé à grande distance de la plus proche éolienne (plus de 11 km). Compte tenu de ces éléments, ce site n'a pas été retenu.*

370 *Néanmoins, [on souligne] l'intérêt que pourrait comporter l'étude de ce parc atypique dans un second temps (possibles phénomènes d'écho, positionnement atypique des éoliennes, relief vallonné). »*

375 Il est également intéressant de remarquer ceci concernant la méthodologie de cette étude, citation : « *Le protocole de mesure n'avait pas retenu [une certaine] procédure, car cela aurait nécessité l'intervention de l'exploitant des parcs éoliens, ce qui avait été exclu initialement afin d'éviter tout biais potentiel dans l'étude. »*

380 Il semblerait qu'en France, lorsque l'exploitant est impliqué, cela puisse induire un biais. Il faudrait s'inspirer de nos cousins français.

Alors, voilà pour cette fameuse étude. Pour comparer, on pourrait dire qu'il s'agit de 10 sous.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Moreau, peut-être juste vous indiquer qu'il reste moins d'une minute. Donc...

390 **M. HANS MOREAU :**

Une minute?

LA PRÉSIDENTE :

395 Oui. Donc, je vous invite à conclure.

M. HANS MOREAU :

J'ai fait un peu lentement. Ah, non, non, non, mais...

400 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais inquiétez-vous pas : on a pris quand même connaissance de l'ensemble de votre mémoire.

405 **M. HANS MOREAU :**

Oui, mais j'aimerais ça que tout le monde prenne connaissance.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends, mais on a un 15 minutes par intervention ce soir.

415 **M. HANS MOREAU :**

Nom de Zeus. O.K. Donc, la situation actuelle, c'est plutôt 164 éoliennes. Lors de ces

audiences, monsieur Gauthier, de l'INSPQ, a affirmé ce qui suit : plus les éoliennes sont grosses et plus de grande puissance, et plus elles émettent d'infrasons.

420 « *Donc, les bruits de plus haute fréquence augmentent, mais pas autant que les infrasons ou les bruits de basse fréquence. Donc, il pourrait arriver un certain stade où est-ce qu'à force d'augmenter la taille des éoliennes, on se retrouverait à augmenter trop cette partie-là, ce qui ferait que les conclusions qu'on a, basées sur d'autres éoliennes, ne tiendraient plus nécessairement, qu'il faudrait s'assurer de faire les calculs.* »

425 Alors, jusque-là, je suis entièrement d'accord avec monsieur Gauthier. Malheureusement, il ajoute ceci :

430 « *Mais dans ce cas-ci, je pense que les niveaux d'exposition sont quand même relativement faibles, surtout à 3,5 kilomètres, comme dans ce cas-ci, qui devrait faire en sorte qu'on va rester largement en dessous des seuils d'audition pour les infrasons. [...] Mais de ce que j'ai vu des cartes, on est largement en dessous des seuils qui sont recommandés pour les résidences permanentes. J'espère que ça répond à la question.* »

435 Eh bien, non, ça ne répond pas du tout à la question. Dans les cartes, on parle évidemment des sons de plus haute fréquence. Pour ce qui est des sons de basse fréquence, il n'y a aucune donnée, aucun calcul. Comment est-ce qu'il peut donner son opinion, « *je pense que les niveaux [...] sont quand même relativement faibles* »? Sur quoi se base-t-il? Son intuition?

440 Le fait qu'il y ait 35 fois plus d'éoliennes trois fois plus puissantes ne lui semble-t-il pas suffisant pour envisager que les conclusions de la seule étude que nous avons vue, à laquelle il se réfère, ne soient pas applicables au projet?

445 Einstein a déjà dit : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Dans ce cas-ci, on a droit à une variante qui serait : la folie, c'est de s'attendre à des résultats identiques pour des choses différentes.

LA PRÉSIDENTE :

450

Monsieur Moreau...

M. HANS MOREAU :

455

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

460

Votre temps est écoulé, je suis désolée.

M. HANS MOREAU :

Oui. (Inaudible)

465

LA PRÉSIDENTE :

Mais j'ai quand même deux questions de précision pour vous, si vous me permettez.

M. HANS MOREAU :

470

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

475

On a pris connaissance de votre mémoire, puis à la page 123, vous indiquez qu'une solution au problème que vous soulevez serait de prévoir une distance séparatrice suffisante entre les éoliennes et les milieux habités.

480

Selon vous, puis on a vu que vous avez quand même consulté beaucoup de documentation et de recherches à ce sujet, est-ce que l'état actuel des recherches permet de déterminer une telle

distance qui serait suffisante entre les éoliennes et le milieu habité?

M. HANS MOREAU :

485 Par rapport aux infrasons et sons de basse fréquence?

LA PRÉSIDENTE :

490 Hum, hum. Tout à fait.

M. HANS MOREAU :

495 Bien, non, parce que, justement, il n'y a pas d'étude. Donc, il y a un manque d'études. Donc, ils ne savent pas à quelle distance vont ces sons. Donc, moi, je suis à 12 kilomètres, puis je les entends dans la situation actuelle. Puis là, le secteur sud va être à 5 kilomètres de chez moi. Donc, je suis sûr que l'intensité va être beaucoup plus forte et que beaucoup plus de gens vont être gênés.

LA PRÉSIDENTE :

500 Donc, vous souhaitez clairement qu'une étude de propagation des zones de basse fréquence soit menée par une firme indépendante; est-ce qu'il y aurait des critères, selon vous, à prendre en compte pour que cette étude-là soit adéquate?

M. HANS MOREAU :

505 Oui. Il faudrait évidemment que ça soit une étude indépendante qui ne soit pas... qui pourrait être payée par le promoteur, mais pas contrôlée par lui.

LA PRÉSIDENTE :

510 Hum, hum.

M. HANS MOREAU :

515 Puis donc, il faudrait qu'il y ait des paramètres clairs puis une méthodologie claire qui étudie la fréquence des sons plutôt que leur intensité. C'est bien quand ça arrête, ça aussi. Et...

LA PRÉSIDENTE :

520 Effectivement.

M. HANS MOREAU :

525 Puis donc, bien, d'ailleurs, moi, je travaille pour éventuellement faire un projet de recherche avec un chercheur là-dessus, pour que ça se fasse, parce que ce n'est pas quelque chose qui semble dans les plans du Ministère, ni des initiateurs, ni des fabricants d'éoliennes, qui ne veulent pas révéler, donc, les données sur les éoliennes de 7 mégawatts, qui risquent d'être beaucoup plus intenses que ce qu'on a présentement.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

 Et au niveau de la méthodologie, est-ce que vous avez des références par rapport à ce qui devrait être employé pour faire cette étude-là?

535 **M. HANS MOREAU :**

540 Bien, vous voyez, il y en a plusieurs qui ont été faites. Il s'agit de mettre des micros à plusieurs endroits puis de voir la différence d'intensité puis tout ça. Mais sauf qu'évidemment, ça ne doit pas se faire en dB(A), ça doit se faire en dB(G), même en dB linéaires, idéalement. Mais c'est toutes des choses que les ingénieurs savent. Je ne leur apprendrai rien là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

 Très bien. Merci, Monsieur Moreau, pour votre contribution.

545 **M. HANS MOREAU :**

Très bien. Merci.

550 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

M. HANS MOREAU :

555 Donc, vous avez vu les questions qu'il faudrait poser?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, on a pris connaissance.

560

M. HANS MOREAU :

Puis allez-vous vous assurer de les poser et d'avoir les réponses?

565 **LA PRÉSIDENTE :**

On va poursuivre notre analyse à ce sujet-là. Je vous remercie.

M. HANS MOREAU :

570

Merci.

LE COMMISSAIRE :

575

Merci.

Mme LAURENCE HUSS (présentation verbale)

580

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter maintenant Laurence Huss à la table des intervenants.

585

Mme LAURENCE HUSS :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

590

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

595

Bonsoir.

Mme LAURENCE HUSS :

600

Ça risque d'être pas mal moins structuré, je n'ai même rien. Bon. Moi, je suis venue en tant... bien, je suis citoyenne de Baie-Saint-Paul, et je suis aussi une des sinistrées du 1^{er} mai 2023.

605

Alors, il est difficile de ne pas s'inquiéter à tout champ, chaque fois qu'on transforme notre environnement. Bien entendu, personne ne peut être... on veut tous de l'énergie propre, mais il y a tellement de contradictions entre les différents ministères qui amènent, on le sait, la protection des caribous, on ne peut pas...

Moi, je suis géologue. Je suis géologue de formation. Et moi, je me vois interdire de faire des chemins permanents dans des zones où il y a de hardes de caribous, par exemple.

610 Mais mon sujet, ce n'est pas le caribou, mais c'est pour dire : il y a comme une espèce de contradiction entre ce que nous impose, ce que nous révèle le gouvernement sur l'état du savoir, avec les changements, les perturbations climatiques, avec la perte de biodiversité, et la volonté de continuer à croître et à vivre comme si rien n'allait changer.

615 Toujours est-il, je vais en venir à mes propres inquiétudes. J'ai décidé de focusser vraiment sur les inondations, je suis presque une spécialiste. En tout cas, je l'ai vu de près.

620 Alors, moi, en plus, alors je vivais à Baie-Saint-Paul. Alors, je vivais, bien, à l'embouchure de la rivière du Bras Nord-Ouest et au croisement de la rivière du Gouffre. Le pire endroit, vous me direz, avec le recul, effectivement.

625 Ceci dit, personne ne m'a empêchée d'acheter la maison, hein, ça fait qu'en sept ans, je m'étais fait mon petit coin de paradis pour ma petite retraite, alors ça ressemblait un peu à ça. Ça ne serait pas le paradis pour tout le monde, mais pour moi, ça l'était. On voit que j'aime plutôt ça vert et puis avec un petit brin d'autonomie.

630 Et arriva le 1^{er} mai. Donc, au 1^{er} mai, bien, j'ai tout perdu. Je ne suis pas la seule, je ne veux pas me faire plaindre non plus, mais ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que quand commence une inondation, la plupart du temps, ça commence avec le Bras du Nord-Ouest.

635 La rivière du Gouffre, c'est une large rivière. Normalement, on avait un dénivelé de plus de 4 mètres, hein, pour vous montrer l'importance de la hausse de la rivière du Gouffre.

640 Donc, la rivière du Bras Nord est très encaissée. Il y a une forte topographie, et en plus, parce qu'il y a eu plusieurs problèmes au niveau de cette rivière-là, on l'a endiguée. Donc, ça fait comme un tuyau haute pression, hein? Donc, les problèmes arrivent souvent par cette rivière-là.

645 Puis tiens, on va passer à la prochaine diapo, j'ai volé ça à un monsieur qui est déjà venu ici, monsieur Étienne Govare, qui vous a fait une présentation sur ça, et qui a modélisé en 3D le bassin versant du Bras du Nord-Ouest, qui est contenu, donc, dans nos bassins versants. Et on voit vraiment, bon, il y a quand même eu une exagération verticale, c'est quelque chose qui se fait très

couramment, mais on voit très bien l'encaissement de cette rivière et puis le dénivelé. Je vivais au bout, à la pointe, hein?

645 Alors là, je me suis posé la question, parce que... en fait, je me suis posé beaucoup de questions. Et j'avais cherché, même, tout de suite après l'inondation, des réponses, mais les études étaient en cours. Je me demandais comment c'était surveillé.

650 Je vous montrerai plus tard qu'en fait, il y a juste, en dehors d'un point de surveillance en ville juste avant le pont, pour toute cette rivière-là, qui, finalement, génère souvent, a généré dans le temps plusieurs inondations, il n'y a qu'un seul point d'observation pluviométrique.

Donc, ça, c'est repris en partie de l'étude qui a été faite par le promoteur. Alors, bon, il y a 25,7 % de la rivière du Gouffre, du bassin versant de la rivière du Gouffre qui est impacté.

655 J'ai repris les tableaux que vous avez publiés, toute l'information que vous avez publiée, sur votre site. J'ai repassé ça dans du Excel, et j'ai calculé que seuls 3,76 % de ces milieux impactés le sont de façon temporaire. Pour le reste, c'est permanent.

660 Et puis donc, ça m'inquiète un peu, parce que ce bassin, je vous l'ai dit, a déjà montré sa vulnérabilité. Et puis je sais que le promoteur essaie de répondre à toutes les craintes et pallier toutes les craintes, qu'ils vont essayer de récupérer l'eau de ruissellement, essayer le moins possible de perturber le drainage.

665 On s'entend que ça prend des routes très larges, et ce n'est pas comme les routes actuelles du bois. Ça va vraiment permettre à l'eau de filer. Ça fait que là, je me suis dit, bon, qu'est-ce qu'on peut faire, hein? On est en recherche de solutions, hein?

670 Mais avant ça, ah, oui, j'ai regardé un peu après, vous n'avez pas besoin de le lire comme tel, je vais vous expliquer. C'est depuis les années 1800 à 2005, après l'inondation, il y a un comité d'experts qui s'est mis ensemble, parce qu'ils voulaient savoir combien d'inondations étaient recensées dans les vieux journaux.

675 Et moi, j'ai surligné à chaque fois, j'ai surligné en plus foncé, j'aurais pu être un peu plus... avec le choix de mes couleurs, mais j'ai mis une couleur différente chaque fois qu'on nomme la rivière du Bras Nord-Ouest ou que Saint-Placide est affectée, parce que ça veut dire la même chose.

680 Alors, on voit qu'il y a une bonne partie de ces inondations antérieures qui proviennent de la... les autres, elles ne sont pas surlignées simplement parce que l'information n'est pas là. Si vous voyez proche, on verrait que beaucoup de « indéterminé », « indéterminé ».

Donc, c'est vraiment un petit bassin versant, il n'est pas énorme, mais il est impactant pour le village de Baie-Saint-Paul.

685 Alors, je me suis, oui, bien, ce n'est pas drôle, parce qu'évidemment, avec tous les changements qu'on va connaître dans les prochaines années... les 20 dernières années, la pluviométrie a augmenté de 20 %.

690 Alors, je me suis dit que, bon, bien, je vais aller voir dans les modélisations d'Ouranos. Je suis allée, puis j'ai demandé pour les 20 prochaines années, à combien, quel sera l'effet du temps qui passe sur la pluviométrie locale.

On le voit, c'est la figure de droite. La figure de gauche, c'était 1 058 millimètres en moyenne par année, qui représentait déjà un 10 % d'accroissement par rapport aux 20 années précédentes.

695 Puis si on se projette jusqu'en 2050, donc dans les 20 prochaines années, la modélisation semble démontrer également, on s'entend, c'est de la modélisation, mais on connaît de plus en plus de facteurs, la modélisation démontre qu'encore une fois, ce sera autour de 10 % d'accroissement.

700 Alors, je me dis, mais qu'est-ce que ça va faire, encore, 10 % de plus? Imaginons qu'on se refait un 1^{er} mai avec toutes les belles conditions réunies, la fonte des glaces, la marée haute et tout ce qui descend des montagnes d'un coup.

Alors, oui, on peut passer à la prochaine image. Alors, ici, ce qu'on voit, ça, c'est, en fait, c'est même la Ville qui met ce site en ligne. C'est la surveillance des cours d'eau avec des caméras, avec

705 des zones hydrométriques, et puis qu'est-ce qu'il y a, il y a des stations météo aussi.

Ce que vous voyez sur la grande carte, en petit, c'est la ville. Et je vais me lever, je m'excuse.
Je peux me lever?

710 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, certainement.

Mme LAURENCE HUSS :

715 (Coupure sonore) en fonction uniquement lors des événements météo. Ça, ça veut dire quoi?
Ça veut dire qu'on ne pourra pas comparer les données d'avant après le parc. On ne saura pas à quel point le déboisement proposé va impacter, en fait, le bassin versant.

720 Alors, moi, je suis venu ici, en fait, pour demander qu'on mette peut-être quelques stations de plus le long de la rivière du Bras, chaque fois qu'il y a des affluents plus ou moins importants qui viennent se jeter dedans. Parce qu'il ne faut pas non plus jeter la faute sur les éoliennes si le problème vient de l'autre côté, hein? Donc, on fait ça proprement, on en met deux-trois. Et on enregistre en permanence, jusqu'au moment de la construction des éoliennes.

725 Ça ne permettra pas de prévenir les problèmes, mais peut-être que les prochains parcs éoliens ou les prochains travaux... Mais il faut dire que la topographie est tellement particulière dans Charlevoix. J'écoutais le monsieur au niveau du son, et je me disais : en plus, nous, nos montagnes font une espèce de cuvette. Ça fait que notre topographie est particulière.

730 Le son, ça va être terrible comment ça va se projeter. Ça va se projeter jusque de l'autre bord, probablement, si... en tout cas.

735 Donc, moi, ma demande, c'est une surveillance accrue pour ramasser les données nécessaires et éventuellement, peut-être dans un futur proche, qu'au moins que cela serve à quelqu'un. Si on veut refaire des travaux, on va pouvoir voir l'impact réel des choses, déboisement

et l'installation de ces méga-éoliennes.

740

Je n'ai rien contre l'électricité propre, hein, mais c'est le choix du lieu qui est un peu bizarre. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

745

Merci, Madame Huss. On peut vous poser quelques questions?

Mme LAURENCE HUSS :

Oui, bien sûr.

750

LA PRÉSIDENTE :

755

Tout d'abord, quand vous parlez de stations supplémentaires à installer pour accroître la surveillance, vous voyez ça comment, cette implantation-là? Est-ce que vous voyez que ça pourrait être une responsabilité de l'initiateur de projet? Une responsabilité partagée avec Municipalité, MRC?

Mme LAURENCE HUSS :

760

Je pense que ça pourrait être partagé, parce que je pense que la Municipalité en a déjà plein les bras. Ça pourrait être une obligation envers la Ville du promoteur. Je ne pense pas que ça aurait un gros coût. J'ai vu que ça marchait avec des piles, ces trucs-là. Il faut peut-être y aller de temps en temps en Ski-Doo changer les piles. Elles étaient à 20 % quand je suis allée voir. Mais elle était éteinte. Et puis oui, je pense que ça pourrait être partagé, définitivement, hein? Ça fait partie.

765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

770

Oui. Oui, merci. Oui, bonsoir.

Mme LAURENCE HUSS :

775

Merci.

LE COMMISSAIRE :

780

Merci d'être là. Non, j'aurais une question pour vous, est-ce que... Ah, bon, excusez. Je ne parle peut-être pas assez fort non plus. Non, mais on comprend vos inquiétudes, puis là, vous avez parlé de mesures, peut-être, de suivi additionnel, mais en termes d'aménagement particulier pour limiter les risques, est-ce qu'il y a des mesures, dans les travaux qui seraient faits puis tout ça, ou pour limiter l'érosion, est-ce que vous avez des choses que vous pouvez...

785

Mme LAURENCE HUSS :

Oui. Ne pas faire le parc.

LE COMMISSAIRE :

790

... à proposer pour limiter les risques, dans le fond?

Mme LAURENCE HUSS :

795

Ne pas faire le parc.

LE COMMISSAIRE :

800

Oui.

Mme LAURENCE HUSS :

Non, en fait, ne pas faire les chemins d'accès du parc, en fait. C'est plus ça.

805 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

Mme LAURENCE HUSS :

810

Dans le contexte de l'inondation, c'est vraiment les accès qui posent problème. Alors, mais j'ai déjà vu qu'une étude avait été faite, qu'ils vont faire des bassins de rétention pour... mais on ne maîtrise jamais tout, hein?

815 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

Mme LAURENCE HUSS :

820

O.K.? Donc, alors, vraiment, je pense qu'à ce niveau-là, commencer par faire un levé maintenant, et puis pendant les travaux, quelqu'un de dédié à ça va faire les comparaisons des changements.

825 Si on voit un problème, au moins, on peut aller voir l'entrepreneur et lui dire que, bon, bien là, il y a un problème, il va falloir gérer mieux que ça les eaux de ruissellement. On peut intervenir à mesure au lieu d'attendre une catastrophe.

LE COMMISSAIRE :

830

Oui, c'est ça, c'est de faire des suivis serrés pour voir, dans le fond, comment le milieu réagit. Dans le fond, c'est un peu ça que vous dites.

Mme LAURENCE HUSS :

835 Oui. Moins on perturbe, mieux c'est, hein? Il n'y a pas de solution miracle, hein? Si on perturbe, on a des effets, mais il faut essayer de prévoir l'imprévisible.

LE COMMISSAIRE :

840 Très bien. C'est bon, merci.

LA PRÉSIDENTE :

845 Merci beaucoup.

M. ÉTIENNE GOVARE (DM21)

LA PRÉSIDENTE :

850 Je vais inviter maintenant monsieur Étienne Govare. Bonsoir, Monsieur Govare.

LE COMMISSAIRE :

855 Bonsoir.

M. ÉTIENNE GOVARE :

860 Oui, bonsoir. C'est troublant quand on utilise mes propres diapos. Est-ce que...

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'aviez pas donné votre droit?

865 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Ah, bien sûr que si.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

M. ÉTIENNE GOVARE :

875 O.K. Donc, vous avez lu mon mémoire?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

880

M. ÉTIENNE GOVARE :

Il y a beaucoup de choses dedans. Il y a une annexe qui pourra servir, parce que j'ai dépouillé beaucoup de choses, hein, donc en référence. Mais c'est sûr que je vais essayer de résumer, parce qu'en fait, j'ai mesuré, puis ça me fait 20 minutes, mon affaire. Donc, en fait...

885

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Il va falloir se restreindre un peu.

890

M. ÉTIENNE GOVARE :

On va essayer d'être un peu plus concentré. Oui. Moi, je voudrais rappeler d'abord, la première chose, c'est qu'on parle ici du projet éolien – Secteur Charlevoix. Mais en fait, pour moi, c'est un mégaprojet qui concerne tous, pratiquement, les terrains du Séminaire. Donc, il s'agit bien d'un mégaprojet de 600 kilomètres carrés.

895

La partie dont on parle aujourd'hui, c'est beaucoup moins que ça, mais il faut voir ça dans l'ensemble. La stratégie de couper ça en petits morceaux, je comprends que c'est plus facile, mais n'empêche que c'est là-dessus qu'il faut vraiment aller pour comprendre ce qui va se passer.

900

Donc ça, ça va affecter trois MRC, je vous rappelle, hein : Charlevoix, Côte-de-Beaupré et Jacques-Cartier. Il y a donc bien, par la surface concernée, l'équivalent de trois fois l'île d'Orléans, en passant, hein?

905

Il s'agit donc bien d'un projet majeur. Donc, ça exige une attention très particulière, tant pour les impacts sur le milieu naturel que sur la population.

910

Alors, ça fait longtemps au Québec qu'on s'occupe des questions environnementales. Je l'ai vécu moi-même, mais petit à petit, depuis les années 70, hein, on a intégré les questions environnementales dans nos pratiques, sur le territoire. O.K.

915

Donc, nous sommes devenus collectivement plus conscients et respectueux de notre territoire, de notre patrimoine naturel, tout en continuant à assurer notre prospérité économique et sociale. C'est une maturité qui est vraiment enviable. On a développé ça depuis les années 70, au Québec.

Mais est-ce qu'on doit dilapider définitivement par précipitation au nom d'une urgence énergétique tout ce qui a été fait avant?

920

Donc, moi, je réclame, en fait, qu'on intègre nos façons de faire qui existent déjà depuis les années 70. Et ça, ça veut dire que les questions environnementales, on les fait, on les adresse au départ du projet. On ne dessine pas un projet juste en ingénierie, et après, on balance les affaires en disant que ça n'a peu d'impact. C'est le contraire qu'il faut faire. Il faut intégrer ça, tout le monde.

925

Alors, ici, pour moi, le projet proposé par les terres du Séminaire :

- minimise outrageusement les impacts sur le milieu. C'est répété *ad nauseam* dans toute l'étude d'impact : faible impact sur les caribous, faible impact sur les engoulevents, sur la grive de Bicknell, sur les chauves-souris, faible, faible, faible, faible.
- Ne préconise surtout aucun suivi cohérent montrant la capacité de mettre en place des

930 correctifs et des ajustements. Ça, c'est vraiment fondamental. O.K.? Si on a un impact, on le sait, il faut mesurer ça, et pas juste se cacher derrière des normes.

- Alors, et en plus, bien, on ignore à mon avis un aspect très, très important que j'ai soulevé depuis longtemps, O.K., mais qui est donc le prochain sujet qui est affiché ici, qui sont les risques de crues torrentielles. Donc, ça, c'est mon premier aspect.

935 Donc là, il s'agit du Bras du Nord-Ouest. Alors, c'est exactement ce qu'on a vu tout à l'heure, O.K.? Donc, Baie-Saint-Paul est ici, et tout ça, c'est le bassin du Bras du Nord-Ouest. Et les éoliennes vont – pas toutes, là – être implantées dans la partie supérieure du Bras du Nord-Ouest.

940 Alors, c'est sûr que ce bras-là, cette rivière-là, il a une caractéristique vraiment originale, et je le répète : c'est vraiment original par rapport à tout le reste des bassins versants du Québec. Ça démarre à 1 000 mètres d'altitude, 1 100 mètres, en fait, hein? Et en bas, bien, c'est à 5 mètres. Alors, c'est très particulier.

945 Et c'est sûr que tout ce qu'on fait dans le bassin versant, ça a un impact en bas. Si ça jette dans la mer, pas de problème, mais si ça jette dans Baie-Saint-Paul, bien là, je pense qu'on a un problème.

950 Mais il n'y a pas juste ce bassin versant là, il y en a d'autres, hein? Prochaine diapo, s'il vous plaît. Ça, c'est la rivière des Mares. Alors, bon, la rivière des Mares, c'est la 138 qui a été coupée. Donc, c'est quand même majeur aussi, ce bassin versant là. Il y a très peu d'éoliennes dessus. Mais il y a quand même des impacts quand on fait des activités. Et ça, c'est aussi les coupes forestières.

955 L'autre bassin : donc, il n'y a pas juste le Bras du Nord-Ouest, c'est ça que je veux dire. Il y a le Petit-Bras. Là, il n'y aura pas d'éolienne, mais quand même, ça, le Petit-Bras, c'est majeur. En fait, le Petit-Bras et le Gros-Bras, qui sont tous ensemble. O.K.?

Donc, c'est quand même majeur qu'on ait des caractéristiques de bassins versants dans la région qui sont vraiment spéciales.

960 J'ai juste fait un petit tableau où on voit l'altitude maximale et le dénivelé, hein, et la minimale

et le dénivelé. Et vous voyez très, très bien que c'est plus de 1 000 mètres sur des petits bassins versants, sur des petites surfaces. Donc, c'est des caractéristiques incontournables. C'est notre milieu. C'est aussi sa beauté, c'est pour ça qu'on est ici. Mais n'empêche qu'il faut respecter ça, il faut l'intégrer.

965

Juste un petit rappel : j'ai dépouillé les rapports de la commission courante. Donc, ça, c'est une structure gouvernementale avant le ministère de l'Environnement, hein, qui a existé des années 1914 à 1958, à peu près, O.K.?

970

Ici, c'est un plan de, attendez, que je ne me trompe pas, 1928, qui montre tous les travaux correctifs qu'on a essayé de faire dans la partie inférieure du Bras du Nord-Ouest avant qu'il rentre dans Baie-Saint-Paul, Baie-Saint-Paul étant ici.

975

Et vous voyez qu'il y avait même un petit bras qui passait carrément dans le village, aujourd'hui. Il y a eu différents travaux de correction à la suite, surtout, des inondations majeures qu'il y a eu en 1924.

980

Si on passe à la diapo suivante, ça, c'est un truc que je n'ai pas dans le rapport, mais que j'ai trouvé récemment : c'est un plan cadastral qui montre Baie-Saint-Paul, ici. Et vous voyez très bien que ça, c'est le Bras du Nord-Ouest aujourd'hui, hein, avec le pont Gariépy, ici. Et vous voyez, il y a un petit bras ici qui coupait le village encore.

985

Donc, c'est quand même majeur, les infrastructures, le design de ce bassin et la partie, quand il arrive, c'est majeur.

Donc, pour moi, le projet éolien Des Neiges propose justement d'installer des éoliennes dans le bassin versant du Bras du Nord-Ouest et des Mares. Donc, bien, ça veut dire des chemins d'accès, l'élargissement des chemins, destruction du couvert végétal autour des éoliennes.

990

Quelle que soit l'importance de ces modifications, de toute façon, elles vont s'ajouter à celles des activités forestières. Donc, on parle d'effets cumulatifs.

Alors, c'est quoi la solution dans tout ça? Bien, moi, j'en propose quatre. Ce n'est pas vraiment des solutions. C'est des compromis, hein?

995

La première chose, c'est proscrire l'implantation d'éoliennes et de chemins d'accès dans les bassins versants désignés, donc essentiellement le Bras du Nord-Ouest. C'est la solution la plus facile pour toute la collectivité : on proscriit les éoliennes là-dedans. O.K.?

1000

Le point 2, ça serait accroître la taille de tous les ponceaux et chemins anciens et nouveaux dans tous ces bassins-là, dans ces bassins versants-là. Ça, c'est beaucoup de travail pour le Séminaire, c'est beaucoup de travail pour le promoteur, mais ça existe, O.K.?

1005

Actuellement, le ministère des Transports, il fait la même chose sur la 381 qui traverse les parcs. Donc, pourquoi pas on ne le ferait pas ici?

1010

Le troisième point, c'est végétaliser toutes les bordures dénudées des chemins. Laisser des bordures de chemin dénudées, c'est une aberration totale. On a la techno pour ça aujourd'hui. Alors, ici, je parle de bryophytes et de lichen, hein, il faut utiliser cette technique-là.

1015

En passant, si on regarde un peu les tailles des chemins dans le parc éolien de Beaupré, ça peut aller jusqu'à une vingtaine de mètres de largeur de déboisée. C'est quand même majeur. Donc, il y a des outils, servons-nous de la nature.

1020

Donc, moi, je vais insister beaucoup, pour moi, c'est le point principal, hein – évidemment, il y a déjà d'autres gens qui ont évoqué, mais c'est parfait, les idées coulent –, c'est implanter un réseau de senseurs automatisés et en ligne concernant les débits et d'autres paramètres biogéochimiques – ça me paraît très important – dans les cours d'eau des bassins versants à risque, les plus à risque de crues.

Ça, ça veut dire le Bras du Nord-Ouest, des Mares, aussi, hein, mais dans l'ensemble du Gouffre et la Sainte-Anne-du-Nord. Alors, il y a déjà un réseau qui se bâtit. Mais ce qui est incroyable, c'est que ce n'est pas le Ministère qui fait ça, c'est à l'initiative à la dernière minute, avec quand même quelques années, déjà, de travail, de la Municipalité, parce qu'elle n'a pas de données.

1025 Alors, tout ça, ça nous permettrait de voir venir en temps réel les zones de crue, de mieux déclencher nos mesures de protection – en fait, ça sert à ça – et d'adapter nos plans d'intervention. Donc, si je vois l'onde de crue arriver, ça me laisse un petit peu de temps pour dire « O.K., on évacue ce secteur-là ».

1030 Donc, ça, c'était mon premier point. Peut-être que c'est le plus important, peut-être qu'on peut diluer les autres si vous voulez, mais j'ai deux autres points qui sont pour moi importants, O.K., c'est le patrimoine floristique et géologique des sommets.

1035 Il y a un espace de paradigme qui existe chez le monde qui travaille dans le milieu naturel, c'est que quand il n'y a pas de végétation, ça n'a pas de valeur parce qu'il n'y a pas d'argent à faire avec ça.

1040 Bien, moi, je suis désolé : ce que je revendique, en fait, c'est un patrimoine floristique très rare, très fragile, O.K.? Dans les parcs, on s'occupe déjà de ces milieux-là. Évidemment, c'est le monde des bryophytes et des lichens. Et on a très peu de compétences là-dedans. Mais au Québec, on en a, des compétences. Donc, il faut utiliser ça.

1045 Donc, moi, je vous dis : les sommets, ce n'est pas rien. Il faut faire un inventaire là-dessus. Alors, j'essaie de le raccourcir, O.K.? Donc, les sommets, ce n'est pas juste des milieux où on peut faire ce qu'on veut : il y a aussi des originalités au niveau de la géologie.

Diapo suivante, si vous voulez : bon là, c'est un autre exemple de milieu particulier de sommets. Ici ce sont des carex.

1050 On peut aller à la diapo suivante, s'il vous plaît. Ça, ce sont des tors. Alors, ça, ce sont des reliefs ruiniformes, c'est une particularité géologique. Trouvez-moi quelqu'un au Québec qui a déjà parlé de ça : non, il n'y a personne, O.K., c'est vraiment très, très original.

1055 Et ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a des tors qui ont été complètement détruits par le projet Beaupré. Mais ça, est-ce qu'on peut le reprocher? Bien, oui et non. Ils ne savaient pas, O.K., d'accord, mais c'est surtout que ça traduit un manque de vigilance de la part des promoteurs. Les

milieux, les sommets, ça ne les intéresse pas, il n'y a pas d'argent à faire avec ça, à aller là, donc, on peut faire ce qu'on veut.

1060 Et d'ailleurs, c'est étonnant, hein, que dans la première partie du BAPE, le promoteur a reconnu qu'il commençait déjà à faire des chemins pour aller sur tous les sommets, pour avoir des caractéristiques géologiques.

1065 Oui, ça veut dire que la destruction de ces milieux, elle est déjà en marche. Mais à quoi ça sert, alors, un BAPE, si le promoteur assume déjà qu'il peut faire ce qu'il veut quand il veut et où il veut? Moi, je ne comprends plus, tout d'un coup. O.K.? Donc, il faudrait être un peu plus vigilant sur nos milieux naturels.

1070 Des solutions de compromis, il y en a trois encore. J'aime bien proposer toujours des solutions. C'est important. C'est des compromis, on est d'accord avec ça, mais bon. La première chose, c'est procéder sans tarder à un inventaire des bryophytes et des lichens.

Ça, je n'y coupe pas, on n'y coupe pas. Il y a plein de ressources au Québec. Je vous les ai listées, hein :

- 1075
- juste, la Société québécoise de bryologie, c'est des gens hyper compétents;
 - vous avez l'équipe du GRET avec Line Rochefort, à l'Université Laval;
 - vous avez Nicole Fenton, qui est une leader dans l'écologie des bryophytes;
 - et puis au niveau des lichens, bien, vous avez toute l'équipe de Serge Payette.

1080 Et tout ça, c'est à l'Université Laval ou en Abitibi. Franchement. On peut aller les chercher. Alors, bon. Ça, c'est mon premier point. C'est un compromis : il faut faire un inventaire.

1085 Ça veut dire aussi arrêter maintenant toutes les circulations de machinerie, s'il vous plaît. Ce n'est pas encore décidé si on fait tout ça. Pourquoi est-ce que, déjà, vous travaillez et vous rasez potentiellement des milieux intéressants? Ça, je trouve qu'il y a une incohérence là-dedans qui est vraiment importante.

Et puis pour les tors, eh bien, c'est sûr qu'il n'y a pas beaucoup de compétences là-dessus,

1090 mais je vous ai proposé un spécialiste en géotechnique et pergélisol en milieu nordique, qui est à l'Université Laval, qui sera parfaitement capable de faire un inventaire sur les sommets pour voir s'il y a d'autres tors. Et je pourrai lui donner un coup de main éventuellement, d'ailleurs, aussi.

1095 O.K. Alors, ça, c'était mon deuxième point. Les sommets, c'est important. Il ne faut pas faire n'importe quoi, et je déplore que dans le nouveau plan du Séminaire de Québec, eh bien, on ne parle pas des caractéristiques biologiques de ces milieux-là. C'est étouffé, c'est noyé dans d'autres affaires.

1100 Il faut changer notre vue. Et pour un propriétaire qui est les terres du Séminaire, qui est propriétaire de 1 500 kilomètres carrés, moi, j'aimerais qu'il ait plus d'audace, et pas juste cachée derrière des normes FSC qui sont pour garantir l'intégrité de sa production – on est d'accord, parfaitement – et y compris de ses marchés, hein, parce qu'il y a ça derrière.

1105 Mais de l'innovation environnementale, s'il vous plaît, et de la vigilance. Je pense que là, il y a une nouvelle culture à mettre.

Alors, mon troisième point.

LA PRÉSIDENTE :

1110 Il vous reste 30 secondes, Monsieur Govare.

M. ÉTIENNE GOVARE :

1115 Oui. Il va être très court. O.K. La gestion des impacts sur les organismes ailés. Partout, on dit « O.K., il n'y a pas d'impact, il n'y a pas d'impact », ce n'est pas vrai. Dans la littérature, il y a tout ce qu'il faut pour ça. On sait. O.K.?

1120 Des solutions? Il y en a. C'est des compromis, encore. O.K.? Le premier, qui semble devenir un standard dans l'industrie éolienne, c'est de colorer les éoliennes pour qu'au moins, les organismes, je veux dire, diurnes, on s'entend – oui, les nocturnes, c'est une autre affaire – puissent

percevoir la présence de ces éoliennes-là.

1125 Diapo suivante, si vous voulez. Regardez. C'est massif, hein? Ça, il s'agit, puis c'est une très grosse compagnie, c'est Siemens, là, s'il vous plaît. Regardez : ils colorent systématiquement. Pourquoi on ne fait pas ça, ici? Pourquoi? On sait que ça peut réduire les impacts. Bien, faisons-le. On est capable.

1130 Bon, c'est sûr que moi, je demande aussi d'arrêter les éoliennes pendant les périodes de migration. Diapo suivante, s'il vous plaît. Regardez ça. C'est assez incroyable. Ça, c'est juste une copie écran des données de la National Audubon Society, O.K.? C'est les données de migration des oiseaux.

1135 « On n'est pas sur un secteur migratoire, ici », on nous a affirmé ça dans l'étude d'impact. Je suis désolé, mais juste à voir, je pense que j'ai un problème, là. O.K.? Donc, il y a un impact. Arrêtons de les nier.

1140 Si je prends juste un détail – excusez-moi, monsieur Giroux, je suis peut-être un peu rapide –, ça, c'est juste un extrait de la même base de données, mais juste sur les trajets migratoires des rapaces. On n'est pas concerné? Mais bien sûr que si.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à conclure, Monsieur Govare.

1145 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Oui, ça s'arrête là. Ça s'arrête là. Ma conclusion, en fait, c'est qu'on ne peut pas implanter un mégaprojet éolien sans une prise de conscience environnementale collective forte. La responsabilité des promoteurs, advenant de fortes perturbations du milieu, devrait être clairement engagée.

1150 À mon avis, les risques de crues torrentielles avérés, dans les bassins dont on a déjà parlé, exigent une responsabilité collective assumée par le Séminaire de Québec, les promoteurs des

projets éoliens, la MRC et les résidents de Charlevoix. Donc, c'est un effort collectif que nous avons à prendre la réalité de notre milieu.

1155

Il est urgent de mettre en place des outils minimums de vigilance et de repenser nos actions sur le territoire. C'est un travail collectif. Donc, je ne veux pas plus attaquer le projet de Boralex, hein, mais c'est un travail collectif. Il est temps de développer ça.

1160

Et si on ne le fait pas, bien, les changements climatiques en cours pourraient très bien nous le rappeler fréquemment. Et on n'a pas envie de vivre encore... combien de maisons ont noyé? Hein? C'est plus de 800 juste dans Baie-Saint-Paul. Combien de personnes évacuées? Plus de 1 000. Et de morts, en plus.

1165

Alors, il y a un dernier point que je voudrais évoquer, qui, à mon avis est très, très important, puis c'est porteur des choses pour l'avenir.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Très rapidement, s'il vous plaît.

M. ÉTIENNE GOVARE :

1175

Oui. C'est que tous les jeunes adultes qui sont venus ici poser des questions et déposer des mémoires, c'est tous des jeunes qui parlent d'intérêt collectif. On n'a pas parlé d'intérêt privé, ici. On a parlé juste d'intérêt collectif. C'est extraordinaire.

1180

Et ça, ça veut dire quoi? Ça veut dire que dans Charlevoix, quand on fait des projets, il faut asseoir aussi ces personnes-là dès le départ. Alors, est-ce que c'est des vœux pieux? Moi, je pense que non. On peut tous progresser dans les parcs éoliens, les mégaprojets éoliens, pour que notre société soit plus en harmonie avec l'originalité, la beauté du monde que nous avons ici. Hein?

Juste un petit clin d'œil : moi, je suis un immigrant, ça fait 45 ans que je suis dans Charlevoix, et j'ai à cœur ce pays-là, mais il y a aussi plein de jeunes derrière moi qui ont aussi à cœur. Il faut

1185 les embarquer dans ces projets. Arrêtons de juste balancer des grands projets avec des urgences.
Voilà. C'est juste, c'est mon émotion, c'est mon cœur. Je vous remercie d'avoir écouté tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Mais je vous remercie pour votre participation. J'aurais quand même deux questions, si vous
me le permettez.

M. ÉTIENNE GOVARE :

1195 Allez-y, allez-y. Je vous les laisse.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Oui? Bien, j'aimerais ça revenir sur vos solutions de compromis relativement aux risques de
crues torrentielles.

M. ÉTIENNE GOVARE :

Oui.

1205

LA PRÉSIDENTE :

1210 Vous faites référence, à la page 12 de votre mémoire, au réseau de senseurs automatisés
qu'on pourrait implanter. Ça fait un peu du pouce sur ce que madame Huss mentionnait juste avant
vous.

1215 Vous parlez de travail collectif, donc j'imagine que l'implantation d'un tel système, également,
je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais j'imagine que vous voyez ça également
comme une responsabilité partagée, d'implanter un tel système, ou comment vous voyez ça?

M. ÉTIENNE GOVARE :

Totalement. Totalement.

1220

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1225

M. ÉTIENNE GOVARE :

Ça, ça permet qu'il n'y ait pas de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts. Ça, c'est évident. Et en plus, moi je pense que c'est une responsabilité qui nous incombe tous. Ce n'est pas juste le projet, c'est aussi le Séminaire, c'est aussi la MRC. Donc, pour ça, oui.

1230

Et moi, ce que je réclame, c'est qu'en fait, ça soit une expertise qu'on développe ici. Qu'on mette en place. Il y a des OSBL qui sont très bien structurées, eh bien, O.K., finançons-les pour développer un réseau, implanter des affaires, en faire la maintenance et avoir un réseau en ligne qui soit sur... si vous êtes dans une structure d'urgence, eh bien, vous avez les débits qui vous arrivent, puis on sait ce qu'il se passe en haut.

1235

Ça, pour moi, c'est fondamental. Travailler tous ensemble. Moi, je ne veux pas travailler en silo. Je veux travailler tous ensemble, et on est capable, et la Municipalité a déjà commencé. Mais elle commence avec ses petits pas. Elle n'a pas assez d'aide du gouvernement là-dessus. Il faut qu'on travaille ça plus.

1240

Et c'est urgent, hein? Le prochain printemps, c'est comment? Moi, je ne le sais pas. Mais s'il repleut de la même façon, ce que nous annonce le GIEC et Ouranos, c'est sûr qu'on va se reprendre des affaires.

1245

Donc, si on se permet de faire n'importe quoi en haut, avec des coupes forestières ou des chemins d'accès, bien, je pense qu'on n'est pas dans le bon chemin. Il faut qu'on gère ça.

LA PRÉSIDENTE :

1250

Très bien, merci. Sinon, concernant, encore une fois, par rapport à votre système de senseurs automatisés, vous parlez de paramètres biogéochimiques qui pourraient être mesurés par ce système-là. Vous avez quoi en tête, plus précisément?

1255

M. ÉTIENNE GOVARE :

1260

Écoutez, moi, je ne suis pas un spécialiste. Je suis un naturaliste qui s'intéresse à peut-être trop de choses, O.K.? Mais bon, il y a des experts au gouvernement pour vous donner les directives. Mais la première chose, avant d'aller dans la biogéochimie des cours d'eau dans la nature, de l'eau, et caetera, c'est des mesures de débit automatiques, s'il vous plaît. Ça, c'est la première chose à appliquer. C'est urgent.

LA PRÉSIDENTE :

1265

C'est la priorité, pour vous, c'est les débits?

M. ÉTIENNE GOVARE :

1270

C'est urgent. Et bon, dans une vie antérieure, j'ai travaillé dans ce système-là, O.K., mais pour des milieux industriels. Il y a toutes sortes de senseurs automatisés qui existent. Aujourd'hui, c'est extrêmement miniaturisé. Nous avons la technologie qui est abordable aujourd'hui.

1275

Évidemment, c'est des investissements, oui, mais dites à madame Huss qu'on ne fait rien du tout, elle va paniquer encore. O.K.? Dites-le aux 3 000 habitants, en bas. Il faut qu'on fasse quelque chose. Ça vaut le coup. La technologie est là, les compétences sont là. On peut se faire aider par plein de gens.

1280

Il y a des centres de recherche, hein, en passant, INRS Ruralité qui est en train de naître. Ils pourraient nous aider, aussi, nous accompagner dans ce processus-là. Donc, la techno existe. Il ne faut pas se dire qu'il n'y a pas de techno. Elle existe.

C'est juste, est-ce qu'on se décide, à un moment, à l'implanter? Et pas juste un, on est d'accord? Je me répète, mais c'est trois-quatre senseurs au moins sur des points du bassin versant les plus critiques, et surtout en amont.

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

1290 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

C'est mon avis de résident de Saint-Urbain.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Très bien. Je vous remercie pour votre contribution. Bonne soirée.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1300 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Merci à vous. Et je vous remercie de l'exercice démocratique que vous nous offrez.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait plaisir.

1310

1315

M. DENIS CANTIN et M. JACQUES LALIBERTÉ
SÉMINAIRE DE QUÉBEC (DM10)

LA PRÉSIDENTE :

1320

Je vais inviter maintenant monsieur Denis Cantin, du Séminaire de Québec, à la table à l'avant.

M. DENIS CANTIN :

1325

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1330

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

M. DENIS CANTIN :

1335

Je suis accompagné de monsieur Jacques Laliberté. Il a plus de 40 ans d'expérience à titre d'ingénieur forestier sur la seigneurie de Beaupré.

LA PRÉSIDENTE :

1340

Bonsoir, Monsieur Laliberté.

1345 **LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

1350 **M. DENIS CANTIN :**

On va aller très rondement, puis je vous dirais que j'apprécie grandement les présentations précédentes de grande qualité.

1355 Puis je veux mentionner qu'au niveau de la participation du Séminaire, la collectivité, je pense qu'on a toujours démontré qu'on est très ouvert à ça, puis effectivement, il y a de très bonnes suggestions, et je démontre déjà grandement que le Séminaire va participer, collaborer dans toutes les solutions qui pourraient être proposées.

1360 Alors, je vais faire aller rapidement, parce qu'on a quand même une bonne présentation. J'invite les gens à aller la voir, aller la consulter lorsqu'elle sera disponible. Mais je veux rectifier quand même certains éléments.

1365 Donc, le Séminaire de Québec, oui, existe depuis longtemps, je ne veux pas refaire toute l'histoire, et a toujours œuvré dans le domaine de l'enseignement depuis plus de 350 ans, a toujours eu la seigneurie de Beupré comme ressource principale pour ses ressources financières pour accomplir sa mission.

1370 Elle est encore aujourd'hui dans un créneau plus restreint, vous allez me dire, que l'enseignement dans lequel elle a déjà été, mais elle est toujours axée sur la formation des prêtres, la formation des agents et agentes de pastorale.

1375 On est impliqué à la pastorale catholique universitaire, à la faculté de théologie de l'Université Laval. De par notre titre d'organisme de bienfaisance, nous sommes restreints à des engagements de contribution importante année après année, et c'est pour cette raison-là qu'on soutient beaucoup d'œuvres caritatives, éducatives, pastorales, sociales, un peu partout.

Et l'implication du Séminaire pour le développement de la Côte-de-Beaupré, la seigneurie de Beaupré, les partenariats, soyez sans crainte que nous sommes très collaborateurs à cet égard-là.

1380 Le Séminaire a beaucoup de défis. Je pense que j'en ai fait part au mois de janvier dernier. Lors de ma présence, j'ai fait une intervention que, c'est bien sûr, le Séminaire est propriétaire de bâtiments patrimoniaux dans le Vieux-Québec, c'est des bâtiments de plus de 150 ans.

1385 On fait l'entretien le mieux qu'on peut, on se rend compte qu'on a des engagements ou des besoins financiers pour l'entretien de ces bâtiments-là et également de la seigneurie de Beaupré et des autres actifs que nous pouvons avoir.

1390 Mais on fait la suite de ce qui a toujours été : c'est d'utiliser à bon escient la seigneurie de Beaupré pour amener des sources de revenus au Séminaire, pour nous permettre de poursuivre l'œuvre, et l'œuvre pour laquelle de plus en plus, selon la communauté que vous savez aujourd'hui, a des besoins grandissants et pour laquelle le Séminaire se doit et participe encore beaucoup et va devoir participer encore davantage dans les années à venir.

1395 Alors, je fais un peu l'introduction à cet égard-là, mais c'est vraiment axé, donc, sur les besoins financiers, effectivement, de pourquoi on se lance dans ce développement de ce réseau de parc éolien, et aussi de le faire d'une manière collaboratrice, respecter les règles, respecter les lois en vigueur.

1400 On n'est pas des spécialistes dans tous les champs d'activité, mais on se réfère à des spécialistes qui font partie, et j'apprécie même les gens de la salle qui nous arrivent avec des recherches qui viennent amener un complément d'information à ce qui peut être fait. Puis je pense que collectivement, oui, on peut travailler quelque chose ensemble pour s'assurer qu'on va sur la bonne voie.

1405 Alors, là-dessus, au niveau des acétates, je vais vous demander de passer rapidement. Je pense qu'on va aller tout de go sur des points qui ont été soulevés.

Alors, j'ai parlé de la mission, les champs d'activité. La seigneurie de Beaupré, vous les

1410

connaissez : l'exploitation forestière, clubs de chasse et pêche. On permet beaucoup de gens de collaborer avec nous au niveau de la seigneurie, que ce soit les sentiers de motoneige, les sentiers pédestres, des projets de recherche, on en fait beaucoup. Et on pourra en reparler dans les prochains acétates qui vont suivre.

1415

Alors, je laisse monsieur Laliberté continuer avec des éléments importants de certains sujets qui ont été soulevés, déjà.

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1420

O.K., bonsoir. Tout d'abord, je veux dire qu'au niveau du Séminaire de Québec, dans la gestion de la seigneurie, c'est qu'on travaille avec les bassins versants de... oui, la seigneurie, de la façon qu'on aménage la forêt par le Séminaire, c'est par les bassins versants. Puis ça, on fait ça depuis 50, 60, 70 ans. Tous les calculs dans le passé ont été faits en partant des grands bassins versants que... Jacques-Cartier, la rivière Montmorency, la rivière Saint-Anne puis la rivière du Gouffre.

1425

Puis évidemment, au fil des années, on s'assurait de ne pas couper plus un bassin qu'un autre, de façon à établir un équilibre entre les bassins.

1430

Et puis en 2004, il y a eu une étude qui a été commandée par le ministère de l'Environnement à l'époque, qui était d'établir un seuil minimal, un seuil maximal, c'est-à-dire, de coupe ou de travaux sylvicoles ou quoi que ce soit par bassin primaire ou par sous-bassin. On n'avait pas cette donnée-là avant.

1435

Donc, en 2004, le docteur Plamondon a répondu à la demande du ministère de l'Environnement, et on est arrivé avec les aires équivalentes de coupe.

Les aires équivalentes de coupe, c'est le calcul de la surface cumulative en pourcentage d'un bassin versant. Et puis dans son rapport, qu'est-ce que mentionne le docteur Plamondon, qui est un docteur en hydrologie, c'est qu'il ne faut pas dépasser 50 % en aire équivalente de coupe.

1440

C'est la référence en milieu forestier, c'est ce qui est appliqué par le ministère des Ressources

naturelles et des Forêts, c'est ce qui est appliqué par le Bureau forestier en chef. C'est ce qui est recommandé dans le plan directeur de l'eau de la rivière du Gouffre par l'OBV Charlevoix-Montmorency. Et puis c'est ce qui répond aussi à notre norme environnementale.

1445 La seconde diapositive, s'il vous plait. Bon, ici, qu'est-ce que je veux vous montrer, c'est que c'est le grand bassin de la rivière du Gouffre. Évidemment, qu'est-ce que je veux vous montrer, c'est qu'on n'est pas seul dans le bassin :

- 28 % du bassin, c'est sur forêt publique;
- 35 % du bassin de la rivière du Gouffre, c'est des propriétaires privés au sud;
- 1450 • et puis la seigneurie de Beaupré, ça représente 37 % de l'ensemble du grand bassin de la rivière du Gouffre.

En hachuré, on a parlé beaucoup du Bras Nord-Ouest, mais c'est là qu'apparaît le Bras Nord-Ouest, qui représente 11,5 % de l'ensemble du bassin de la rivière de Gouffre.

1455 J'ai oublié de mentionner que pour le bassin primaire de la rivière du Gouffre, l'aire équivalente de coupe sur les terres du Séminaire, je ne peux pas parler pour les terres publiques puis les petits privés, mais c'est de 17,2 %, en aire équivalente de coupe. Donc, on est très loin du 50 % recommandé dans l'étude du ministère de l'Environnement.

1460 Pour le bassin Nord-Ouest, bien, voyez-vous, la superficie, c'est 40 % des petits propriétaires privés puis 60 % le Séminaire de Québec sur la seigneurie.

1465 Pour la partie Séminaire, l'aire équivalente de coupe, présentement, est de 21,22 %. Et puis lorsqu'on ajoute les travaux requis pour les parcs éoliens dans ce bassin-là, c'est environ 50 hectares au niveau des constructions de chemins puis les pattes des éoliennes.

1470 Ça fait en sorte que l'aire équivalente de coupe passe de 21, 2 % à 21,95 %. Ça veut dire, encore là, on est très, très, très loin du 50 % recommandé, qui est la référence, en fin de compte. O.K. Ça, ça termine.

En ce qui le concerne le caribou de Charlevoix, bien là, ici, qu'est-ce qu'on vous montre, c'est

l'aire de répartition totale du caribou. Et puis dans le bas, en jaune plus foncé, c'est la partie sur la seigneurie.

1475

L'ensemble de la grande superficie, c'est 748 655 hectares, et puis sur la seigneurie, c'est 26 418 hectares, qui est 3,5 % de toute l'aire de répartition.

1480

Pour la zone à l'étude, c'est 6 160 hectares, qui est moins de 1 % de la superficie de l'ensemble de l'aire de répétition.

1485

L'autre diapositive, s'il vous plaît. Ici, qu'est-ce qu'on a mis dans notre mémoire, c'est les suivis télémétriques qui ont été faits au fil des années. Le premier, celui à gauche, c'est les données qui proviennent du ministère de l'Environnement. C'est des données qui ont été faites entre 1972 et 2019.

Et puis celui à droite, c'est suite à une étude de Boralex, lorsqu'ils ont fait les premiers parcs éoliens, c'est qu'on avait pu obtenir à ce moment-là les données de 2004 à 2017.

1490

Si on regarde les deux figures, voyez-vous, la ligne du Séminaire est ici, puis la même chose ici, dans la figure de droite. Puis où qu'il y a eu de la présence par télémétrie de caribou, bien, c'est ce petit pointage-là, ici, puis dans l'autre figure, la même chose.

1495

Donc, les constats qu'on peut voir de ça, c'est que les gros nuages de présence du caribou sont sur forêt publique, et puis sur le Séminaire, bien, sur la seigneurie, c'est vraiment sporadique comme présence. De 1972 à 2019, là. Il n'y a presque pas d'individus qui sont venus. C'est peut-être un ou deux ou trois individus qui ont pénétré sur la seigneurie, pas plus.

1500

Ça, ici, voyez-vous, on voit encore la partie de l'aire de répartition du caribou qui est sur le Séminaire. Et puis évidemment, nous, le Séminaire, bien, notre business, c'est de faire des coupes de bois, parce qu'évidemment, ça prend des revenus.

Et puis qu'est-ce qui est en vert, on va voir plus sur la prochaine diapositive, mais dans cette partie-là, on a du rose, qui représente les coupes qu'on a faites de 2015 à 2025. Et puis qu'est-ce

1505 qui est en vert, c'est des coupes qu'on va faire de 2025 à 2035.

1510 Suite à notre dernier plan général d'aménagement qu'on a déposé au printemps, c'est qu'on prévoit des coupes évidemment dans cette aire-là, parce que pourquoi on prévoit des coupes, parce que la forêt est mature. Même, on a du rattrapage à faire, parce que les peuplements forestiers ont dépassé l'âge de maturité, donc il y a des risques élevés de chablis.

1515 L'autre diapositive, s'il vous plait. Là, peut-être qu'on peut voir un petit peu plus. Là, on voit des parties roses puis des parties vertes. Les roses, comme je vous dis, c'est toutes les coupes qui ont été faites de 2015 à 2025. Puis le vert, c'est les coupes qu'on va faire dans le prochain décennal, de 2025 à 2035.

1520 Si vous regardez les superficies dans le tableau de droite, c'est que dans le décennal précédent, on a coupé 2 252 hectares de forêt dans l'aire de répartition qui se retrouve sur la seigneurie, puis dans le prochain décennal, on prévoit d'en couper 4 347.

1525 Donc, en 2035, il va y avoir 6 599 hectares de forêt qui vont avoir été coupés, qui représentent 25 % de la superficie dans l'aire de répartition du caribou sur la seigneurie.

1530 Si vous voyez ici, j'ai mis 40. 40 hectares, c'est ce qui est exigé pour implanter les parcs éoliens, les 11 éoliennes présentes dans l'aire de répartition du caribou. Donc, ça représente 0,0015 % de l'ensemble de l'aire de répartition. Donc, c'est très, très minime, les travaux requis.

1535 Je disais, bien, évidemment, notre business, c'est de couper du bois. Les 4 347 hectares dans la diapositive précédente, bien, ça représente un volume total de 693 000 mètres cubes de bois qui vont être coupés sur une période de 10 ans.

1540 Et puis pour vous montrer l'importance de la valeur économique de ces bois-là, bien, on a mis des chiffres à côté, ça représente 67 544 000 \$. Évidemment, c'est des revenus bruts, il faut comprendre, parce que ce n'est pas ce qui reste dans les poches du Séminaire, au contraire.

1545 C'est qu'il faut payer les frais d'exploitation, les constructions de chemins, l'entretien des

chemins, le transport du bois aux usines, et ainsi de suite. Ça fait que c'est quand même un montant considérable pour lequel, nous, ce n'est pas possible de...

1540 **M. DENIS CANTIN :**

Si je peux me permettre, alors le 67 millions, ça représente la valeur du bois rendu à l'usine. Et le propriétaire de l'usine, lui, va faire des transformations, qui va le revendre sur le marché après. Alors donc, c'est l'usine en tant que telle qui paie l'équivalent de cette valeur-là pour avoir son bois pour son approvisionnement, mais c'est certain que ce n'est pas 67 millions qui vient au Séminaire.

1545

Tous les gens qui font la coupe de bois, les transports, comme on disait, ça, c'est bien important de le mentionner, c'est parce qu'on veut mentionner : c'est quand même, dans les 10 prochaines années, des coupes de bois qui sont importantes qui n'ont pas été faites depuis plus de 70 ans, que théoriquement, il faudrait faire.

1550

M. JACQUES LALIBERTÉ :

C'est ça. Puis si on ajoute...

1555

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laliberté, juste, Monsieur Cantin, vous indiquer qu'il vous reste quelques secondes. Donc, je vous invite à conclure. Je pense qu'il vous reste encore sept diapos, ça fait que peut-être...

1560

M. JACQUES LALIBERTÉ :

O.K. Bien là, peut-être la diapositive suivante. Dans le tableau de gauche, c'est l'ensemble des chemins forestiers sur l'ensemble de la seigneurie, et puis dans le tableau de droite, bien, dans la zone de répartition du caribou, bien, c'est 812 kilomètres de chemins qu'on a présentement. Les coupes à venir, on va en créer 210 kilomètres, puis les travaux des parcs éoliens, c'est 19 kilomètres de chemins à construire.

1565

M. DENIS CANTIN :

1570

Alors, on essaie d'être transparent avec vous, de vous démontrer vraiment qu'est-ce que ça implique selon ce que nous, on connaît. Puis je veux dire, on ne se cache pas derrière rien, on vous présente les faits tels qu'ils sont, en fonction que nous, ce qu'on prévoit selon notre planification stratégique, selon les besoins du Séminaire.

1575

On n'a pas parlé de la grive de Bicknell encore, on pourrait le faire. On a des aires de protection, déjà, d'assumées de par les parcs éoliens précédents. On a plus de 400 hectares encore qui sont en évaluation pour la grive de Bicknell, suite à des recherches qui sont en cours, pour lesquelles on...

1580

M. JACQUES LALIBERTÉ :

Des nouvelles techniques.

1585

M. DENIS CANTIN :

Des nouvelles techniques d'analyse de détermination. Alors, on est ouvert aussi à regarder des possibilités de créer des zones préservées, également, pour cette espèce-là. Alors, on veut vous démontrer qu'on est actif puis qu'on veut l'être en collectivité, comme monsieur Govare l'a mentionné tout à l'heure, puis on est prêt à participer dans tous les éléments du projet.

1590

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

1595

M. DENIS CANTIN :

C'est rapide. C'est rapide.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Bien oui, c'est rapide pour tout le monde, mais je vous remercie. On a quelques questions pour vous, si vous permettez.

1605

M. DENIS CANTIN :

Oui.

1610

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais ça revenir à la page 23 de votre mémoire, puis j'aimerais ça vous entendre un peu plus en détail sur les mesures volontaires de collaboration qui sont appliquées pour le caribou forestier.

1615

Vous avez mentionné quelques exemples de mesures qui ont été appliquées dans les derrières décennies, puis j'aurais aimé ça vous entendre un peu plus en détail par rapport à ça.

1620

Comme par exemple, vous parlez de chemins forestiers qui ont été fermés : bien, ça représente quoi comme distance ou comme kilométrage de chemins? Avez-vous une idée de ce qui a été fermé comme chemins dans les dernières décennies pour le bénéfice du caribou?

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1625

Bien, l'action principale qu'on a faite par rapport au caribou, puis ça, c'est évidemment à la demande de faune Québec, ça a été la prédation. Ça a été d'accentuer le piégeage.

1630

Je ne sais pas, vous l'avez sûrement vu dans le rapport, c'est qu'à un moment donné, on voit, on passe de peut-être 10 loups de capturés par année, puis il y a une année qu'on en a capturé 71. Pourquoi qu'on a capturé un si grand nombre? C'est à la demande du ministère de l'Environnement qui a demandé notre aide, parce qu'on a beaucoup de piégeage sur la seigneurie, et puis ça s'est appliqué aussi à l'ours.

1635 On voit à un moment donné un histogramme où le cheptel d'originaux augmente de façon exponentielle, et puis évidemment, le loup suit, et l'ours.

Après ça, bien, on a fait beaucoup d'éclaircies précommerciales dans la zone de répartition. Ça, une éclaircie précommerciale, ça fait en sorte d'amener une forêt plus rapidement. On sauve à peu près 10 à 15 ans. Au lieu qu'il y ait une stagnation au début, on dégage les tiges de bonne qualité, et puis ça constitue une forêt plus rapidement.

1640 Après ça, qu'est-ce qu'on a fait, on a fait évidemment de la fermeture de chemins. On en a fait un petit peu, et puis...

LA PRÉSIDENTE :

1645 Est-ce que vous avez...

M. DENIS CANTIN :

1650 C'est difficile, pour répondre à votre question, Madame la Présidente, on n'a pas de chiffres.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. O.K.

M. DENIS CANTIN :

1660 On n'a pas de chiffres de qu'est-ce que peut représenter des chemins qui ont été fermés au fil des années. C'est sûr que les 201 clubs de chasse et pêche, les membres sont là-dessus, donc il y a des catégories 1, 2, 3, 4, comme vous avez vu. La catégorie 4, c'est justement ces chemins-là qui sont utilisés en VTT, qui, éventuellement, sont moins utilisés par les membres de clubs, donc qui se referment. Mais on n'a pas de données.

On pourrait peut-être vérifier, on pourra prendre le temps de vérifier un peu qu'est-ce qu'il en

1665 est puis vous revenir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Si vous les avez. Parfait. Je voyais aussi que vous interdisiez toute opération forestière dans les pessières à cladonie. Je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier, très honnêtement, le plan général d'aménagement forestier, mais j'imagine que ce type de mesure là, si c'est une interdiction formelle, ça se retrouve dans votre plan de gestion?

M. DENIS CANTIN :

1675 Oui, ça...

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1680 Oui. Ça, au niveau des pessières à cladonie, c'est dans notre certification forestière. C'est aucune coupe dans ces peuplements-là. On n'en a pas beaucoup, de toute façon, mais évidemment, les peuplements qu'on a, on les protège. C'est une protection à 100 %. Aucune (coupure sonore)

LA PRÉSIDENTE :

1685 Très bien. Merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

1690 Oui, oui. Bonsoir.

M. DENIS CANTIN :

1695 Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

1700 Aussi, j'avais... question du caribou aussi, ça a été un enjeu important à la première partie, qui a été soulevé régulièrement.

M. DENIS CANTIN :

1705 Oui.

LE COMMISSAIRE :

C'est juste, dans votre mémoire, ça a attiré mon attention.

1710 Je comprends, à la page 24, vous mentionnez que vous croyez « *fermement que les efforts de restauration de l'habitat du caribou devraient être concentrés dans la portion de l'aire de répartition localisée en forêts publiques, pour maximiser leurs chances de succès.* »

1715 On se posait quand même la question : au-delà du statut des terres, et qu'il soit public ou privé, en quoi vous... il y a-tu d'autres critères particuliers pour appuyer le fait que ça devrait être davantage en territoire public que privé, outre l'impact que ça peut avoir sur les activités forestières?

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1720 Bien, j'imagine que si autant le gouvernement provincial que fédéral a décidé de faire des projets sur forêts publiques, ça veut dire qu'ils pensent que c'est là qu'il y a le plus de chances de succès. Sinon, ils auraient étendu au-delà.

1725 Puis vous avez vu les cartes de tout à l'heure, c'est qu'au niveau de la seigneurie, il n'y en a pas eu, de présence. C'est très minime. Le nuage de points est sur forêts publiques. Donc, le caribou, majoritairement, est sur forêts publiques.

LE COMMISSAIRE :

1730

Oui, je pense que vous voulez rajouter?

M. DENIS CANTIN :

1735

Bien, c'est un point. Le deuxième point, je pense même, l'expert qui était venu ici au mois de janvier parlait du niveau de perturbation, O.K.? Le niveau de perturbation, dans la zone, on sait qu'elle est déjà élevée, au Séminaire, de par ses activités.

LE COMMISSAIRE :

1740

Hum, hum. Hum, hum.

M. DENIS CANTIN :

1745

Et le fait d'ajouter, bon, des éoliennes, on augmente légèrement déjà cette zone de perturbation là, le taux de perturbation qui est déjà très élevé. Alors, c'est de là qu'on se dit que, bien, oui, déjà, la position d'aller en terre publique, c'est un élément, mais moi, pour moi, ce qui me retient, c'est qu'on est déjà dans un état de perturbation déjà élevé.

1750

Puis est-ce que le Séminaire va changer ses façons de faire de par ce que je vous ai expliqué en introduction, de par ses besoins financiers, dans les faits, mais aussi de gérer bien efficacement son territoire et son résineux? Bien, non, on va continuer à le faire.

1755

Alors, c'est de là, moi, pour moi, que j'avais répondu. Même, je vous avais répondu en janvier, disant... vous m'aviez posé la question en disant « est-ce que le Séminaire va arrêter de faire? », mais je vous ai répondu que non, parce que je considère que le niveau de perturbation est déjà tellement élevé que je ne pense pas que ça va avoir être significatif, en bout de ligne.

1760

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum. O.K. C'est pour ça qu'on peut peut-être déduire qu'il y a peu de caribous qui sont répertoriés, justement, vous dites, dans... sur votre...

1765

M. DENIS CANTIN :

Bien, c'est une zone pour les orignaux, hein, comme on... c'est plus un milieu naturel pour les orignaux. Et même l'expert, que j'ai trouvé très intéressant, mentionnait que vu que le taux déjà élevé de la présence d'orignaux dans la zone est déjà très élevé, que selon les normes, c'est au-delà de ce qu'on peut espérer pour qu'il y ait une revitalisation au niveau du caribou. Alors, c'est un peu ça.

1770

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être une dernière question avant de vous laisser aller, j'en profite.

1780

M. DENIS CANTIN :

On va s'appeler.

1785

LA PRÉSIDENTE :

À la page 26 de votre mémoire. Vous parlez d'un projet pour établir un modèle pour la grive de Bicknell.

1790

M. DENIS CANTIN :

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Puis vous faites mention de plusieurs organisations partenaires qui travaillent avec vous sur ce projet-là. Puis je me demandais : est-ce qu'Environnement Canada fait aussi partie, parce que je ne le voyais pas mentionné, mais je sais qu'Environnement Canada travaille également sur un modèle prédictif, donc je me demandais.

1800 **M. JACQUES LALIBERTÉ :**

 C'est le même modèle.

LA PRÉSIDENTE :

1805 C'est le même modèle?

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1810 C'est Junior Tremblay, qui a un doctorat en biologie, c'est lui qui travaille à établir ce modèle-là. C'est avec lui qu'on collabore puis plusieurs partenaires : la Fondation de la Faune, ministère de l'Environnement, puis ainsi de suite.

LA PRÉSIDENTE :

1815 O.K. Mais maître Tremblay, lui, travaille au ministère de l'Environnement? C'est ça?

M. JACQUES LALIBERTÉ :

1820 Il travaillait pour... exactement aujourd'hui, mais c'était pour Environnement Canada.

LA PRÉSIDENTE :

 O.K. Donc, c'est le même modèle. Donc, ça éclaircit la question que j'avais.

1825 **M. JACQUES LALIBERTÉ :**

Oui.

1830 **M. DENIS CANTIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Mais je vous remercie, Messieurs, pour votre présentation.

M. DENIS CANTIN :

1840 O.K., ça fait plaisir. Et je réitère que le Séminaire est très ouvert à collaborer pour la suite des choses.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci beaucoup.

1845

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie. Bonne soirée.

1850 **M. DENIS CANTIN :**

Merci.

1855

Mme LOUVE GRONDIN (DM26)

1860

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler une dernière intervenante avant la pause. On va prendre une petite pause bientôt, donc je vais inviter Louve Grondin à la table à l'avant. Bonsoir.

1865

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

1870

Mme LOUVE GRONDIN :

Bon, ça fait que vous m'excuserez d'avance, je n'ai pas fait l'envoi encore du visuel. Ça fait que je l'ai imprimé, puis je vais vous le décrire en détail, mais...

1875

LA PRÉSIDENTE :

On l'a avec nous ici.

1880

Mme LOUVE GRONDIN :

Vous l'avez. Bon, bien, super.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Bien, oui.

Mme LOUVE GRONDIN :

1890

Bien, les gens, ils ne l'ont pas forcément, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1895

Non, mais il va être déposé sur notre site une fois que vous allez l'avoir présenté, ça va être rendu public.

Mme LOUVE GRONDIN :

1900

Oui, O.K. Est-ce que vous voulez le consulter? C'est ça, il y a des copies. Alors, je pense que je vais juste lire mon mémoire, en espérant... puis quand reste, genre, trois minutes, O.K., vous pouvez m'avertir pour que je passe à la fin.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Je vais vous avertir, inquiétez-vous pas.

Mme LOUVE GRONDIN :

1910

Ça fait que dans le fond, mon mémoire, c'est sur le contexte de transition énergétique dans lequel s'inscrit le projet éolien Des Neiges. Je sais que le BAPE, c'est pour le projet en tant que tel, mais je pense que le contexte est utilisé pour justifier le projet, donc c'est important de s'y attarder.

1915

Alors, lors de la séance du BAPE tenue le 22 janvier 2025 à 19 h, monsieur Rafael Bourrellis, de Boralex, a dit : « [...] *c'est l'objectif de ce projet-là, c'est la décarbonation du Québec.* » Néanmoins, la production d'énergie éolienne ne garantit pas une décarbonation, et rien dans ce projet n'est directement lié à la réduction de gaz à effets de serre.

1920

En effet, bien que la production d'énergie renouvelable soit un outil nécessaire à la décarbonation, elle ne la garantit pas en tant que tel : l'effet de l'énergie éolienne sur la décarbonation

est indirect.

1925 Puis là, vous m'excuserez, il n'y a personne en avant de moi, puis mon masque, il m'étouffe un peu, ça fait que moi aussi, j'ai la petite maladie de Charlevoix, mais on va faire attention. O.K.

1930 Ça fait que l'effet est indirect. Puis en plus, le projet de Boralex n'inclut pas de plan direct de réduction de la production de GES. Afin que ce projet atteigne son objectif, comme mentionné par monsieur Bourrellis, il est primordial qu'il s'inscrive dans un plan robuste, tant par son élaboration que par son application.

1935 Bien que ce projet ne soit pas aussi dommageable que la mise en place d'une mine ou d'une extraction fossile, aucune filière de production d'énergie n'est sans impact dans son milieu : elle produit toujours des GES; elle mobilise toujours des ressources plus ou moins polluantes lors de la construction des infrastructures d'exploitation; mais surtout, il y a toujours un impact sur la biodiversité.

1940 C'est pourquoi il est primordial de ne pas produire d'énergie inutilement. Pour éviter ce gaspillage de ressources, il faut prioriser la sobriété énergétique et la réduction de la demande énergétique, afin d'atteindre une suffisance énergétique.

Une fois que la demande énergétique sera stabilisée, il sera pertinent de transférer des énergies fossiles aux énergies renouvelables, afin que toutes nos sources d'énergies soient propres.

1945 Aura-t-on besoin d'éoliennes à ce moment-là ou aurons-nous tout ce qu'il faut avec les infrastructures déjà en place? Voudrions-nous construire des infrastructures plus petites et plus localisées pour favoriser l'autonomie des régions et faire subir moins de dommages à la biodiversité? Ce seront des questions que nous serons en mesure de nous poser à ce moment-là.

1950 Alors, mon premier point, c'est les dangers de parler du bouquet énergétique en pourcentage, en omettant la sobriété – entre parenthèses, reformulation du titre – (l'absence de lien direct entre la production d'énergie renouvelable et la réduction de la consommation d'énergie non renouvelable, malgré le potentiel lien indirect).

Donc, à la page 5 de la capsule d'Hydro-Québec, on présente un graphique illustrant en données relatives les sources d'énergie consommées au Québec.

1955

Donc, il y avait un graphique qui avait été présenté dans la capsule d'Hydro-Québec, en haut, puis à la page suivante sont présentés les objectifs de production en térawattheure, tout en mentionnant l'objectif de décarbonation, toujours en données relatives, sans que n'y soit représenté le déclin espéré de la production de GES.

1960

Donc, comme on peut voir en haut, dans le graphique, en données relatives, donc en pourcentage, on dit que 50 % de la consommation totale par forme d'énergie au Québec est de combustibles fossiles, 42 % c'est l'électricité, puis 8 % c'est des biocarburants. Donc, c'est en données relatives.

1965

Puis ensuite, la trajectoire projetée d'électricité d'ici 2050, on voit que ça augmente selon deux graphiques. Par contre, on ne voit pas la descente de décarbonation. Par contre, c'est écrit « en 2050 », en corrélant directement, indirectement, dans le fond, la décarbonation à 100 % avec l'augmentation de la production d'électricité par Hydro-Québec.

1970

Donc, c'est ça. Néanmoins, Jean-Baptiste Fressoz, en 2024, nous met en garde contre de telles présentations, comme on peut lire dans la recension de son livre *Sans transition – Une nouvelle histoire de l'énergie*, son livre. Il dit :

1975

« Mais le point le plus dangereux fut de commencer à comparer et analyser la composition du mix énergétique en parts relatives. Cette représentation a permis d'accentuer les variations relatives des différentes énergies et de donner l'illusion de substitution en comparant les parts de marché [...] par chaque énergie au cours du temps.

1980

Même si on peut considérer cette représentation comme complémentaire [donc, la représentation relative avec la représentation totale], il faut souligner qu'elle masque [la représentation relative] l'augmentation constante et quasi-exponentielle de la consommation d'énergie primaire.

1985 *Ces représentations ont permis de montrer un recul de la consommation relative de bois, de charbon, et d'en déduire des formes de substitution alors que les consommations absolues n'ont fait qu'augmenter! »*

1990 Ça fait que là, cet extrait-là, ça parle d'un autre exemple, à l'époque où est-ce que la transition énergétique a fait son apparition dans les vocabulaires, parce qu'on parlait d'une transition du bois vers le charbon.

1995 Ensuite, j'ouvre les guillemets encore : « *Le 18 avril 1977, dans le bureau ovale de la Maison-Blanche, devant les caméras de télévision, le président Jimmy Carter livre une curieuse leçon d'histoire à ses concitoyens : nous avons connu au cours des derniers siècles deux transitions dans la façon dont nous utilisons l'énergie – qu'il dit.*

2000 *La première a eu lieu il y a environ 200 ans, lorsque nous sommes passés du bois au charbon [...] Ce changement est à l'origine de la révolution industrielle. La seconde a eu lieu au cours de ce siècle, avec l'utilisation du pétrole et du gaz naturel. »*

2005 « *C'est [le] graphique [suivant] que commente Carter [le président] devant les caméras. Il faut souligner sa nouveauté : à la fin des années 1970, comme auparavant, on représente le système énergétique par des courbes empilées qui donnent à voir l'évolution cumulative des énergies primaires [donc, totales]; ici, au contraire, les énergies sont présentées en part relative afin de montrer une dynamique historique de substitution. »*

2010 Donc, encore, on parle des parts relatives. Ça fait que là, il y a le graphique des parts relatives qui ne va pas tarder.

Dans ce graphique présenté par Fressoz, ici, en haut, on observe les fluctuations en pourcentage des consommations du bois, du charbon et de la combinaison pétrole et gaz naturel aux États-Unis. Ce graphique donne notamment l'impression que les consommations de bois puis de charbon ont tour à tour diminué, afin de laisser place à la source d'énergie suivante.

2015 Ça fait qu'on voit le bois qui descend pour laisser place au charbon qui monte, puis qui

redescend pour laisser place au pétrole et au gaz.

2020 C'est ce genre de graphique qui est insinué lorsque sont superposées les valeurs relatives des différentes sources d'énergie avec une projection croissante d'une nouvelle énergie (voir figure 2, où est-ce qu'on voit l'électricité qui monte). La représentation nous fait imaginer que les courbes d'énergies polluantes diminueront au même rythme qu'augmente la production d'énergie dite « propre ».

2025 Néanmoins, lorsqu'on tient compte de la consommation cumulative d'énergie primaire dans le monde (figure 4, en bas), nous voyons bien que la consommation de bois (celle qui est en bas) est restée stable, tandis que le charbon n'a pas cessé d'augmenter puis que l'arrivée du pétrole et du gaz sur le marché a été si fulgurante qu'ils ont réussi à prendre une part plus importante que le charbon, alors même que ce dernier continuait d'augmenter.

2030 Donc, on peut comprendre pourquoi est-ce qu'il y a eu une substitution en pourcentage. C'est simplement parce que tout a augmenté. Sauf que le pétrole a augmenté encore plus, puis c'est ensuite ce qui se passe tranquillement avec les diminutions de pourcentage. La diminution de pourcentage augmente, alors que la consommation... bien, ça diminue, tandis que la consommation globale augmente.

2035 Par ce graphique, il est également aisé de constater que bien que la consommation des différents types d'énergie renouvelable augmente, la consommation d'énergies fossiles ne diminue pas pour autant. Bon. Ça fait que là, je vous ai un peu expliqué.

2040 Bien que les graphiques publiés par Hydro-Québec ne soient pas mensongers, je crois qu'il est justifiable d'affirmer qu'ils sont utilisés de manière trompeuse et ne suffisent pas à justifier le lien direct entre la production d'électricité renouvelable et la décarbonation.

2045 Point 2. Le sombre historique de la transition énergétique.

Le terme « transition énergétique » en lui-même a une origine intéressante. Pour exprimer mes doutes et ma méfiance face à l'utilisation de ce terme dans le débat public, je commencerai par

citer à nouveau la recension du livre de Jean-Baptiste Fressoz.

2050

Bien là, je ne vais pas citer exactement, mais un peu, oui, dans le fond : « *Ce sont [...] des physiciens qui ont développé ce concept qui provenait au départ des transitions énergétiques des électrons entre les différents niveaux atomiques.* » C'est des personnes de l'industrie nucléaire.

2055

« *En jouant sur les représentations relatives et sur les effets d'échelle temporelle, la transition vers une énergie nucléaire "inépuisable" devenait une nécessité absolue.*

2060

Ce lobbying en faveur du financement des recherches dans ce domaine [...] a permis [d'abord] de justifier qu'il n'était pas nécessaire de s'inquiéter outre mesure de l'épuisement des énergies fossiles (puisque le surgénérateur [...] y répondra dans les 50 ans à venir), puis, dans un second temps, à ne pas non plus s'inquiéter des effets du réchauffement climatique [...] puisque le surgénérateur nucléaire décarbonera l'ensemble de la production d'énergie. »

2065

Je paraphrase un peu.

« *Alors que la transition est un terme permettant de dépasser les contradictions entre continuité et rupture, entre réforme et révolution, le concept de transition énergétique s'est, de fait, retrouvé enfermé dans une forme de continuité où l'ensemble des stratégies énergétiques prétendent opérer une transition énergétique.*

2070

Cette polysémie et l'ensemble de ces interprétations de la transition énergétique permettent de verrouiller la transition énergétique dans la continuité des exploitations développées tout au long de l'histoire sans engager une réelle rupture et un renoncement aux usages les plus destructeurs [...] »

2075

Bien, je passe à la suite. O.K. Ça fait que le terme même de transition énergétique est donc teinté d'une histoire pernicieuse de conflit... non, c'est ça. Non, je vais lire la suite. Oui.

2080

Ça fait que : « *[...] sans engager une réelle rupture et un renoncement aux usages les plus destructeurs pour entretenir les conditions de préservation et de régénération de notre biosphère.*

La transition énergétique se retrouve de fait neutralisée et l'ensemble de ces déclinaisons et interprétations peuvent être alors considérées avec la même valeur.

2085 *Cette neutralisation correspond exactement à ce que dénonce le sociologue italien Onofrio Romano avec le concept de "régime de croissance", où la forme horizontaliste de nos sociétés impose une neutralité institutionnelle où ces différentes déclinaisons de la transition énergétique ont toutes la même valeur et légitime, donc l'ensemble de ces interprétations, allant de la continuité pure et dure d'usage des énergies fossiles pour répondre aux besoins individuels comme de la rupture la plus brutale en s'auto-imputant des trois quarts des énergies [...] consommées mondialement. »*

2090 Ça fait que le terme de transition énergétique est teinté d'une histoire pernicieuse de conflit d'intérêts entre le profit des producteurs d'énergie et les enjeux environnementaux.

2095 La transition énergétique émerge alors comme une technique d'écoblanchiment, capitalisant sur la peur légitime face à la bien réelle crise socioécologique pour la rediriger vers de fausses solutions, puisqu'elles sont incomplètes.

2100 N'est-il pas risqué de nous baser sur les recommandations des gens ayant un intérêt personnel dans l'affaire et voulant nous vendre quelque chose?

Il existe même des exemples où des experts en communication des industries de l'énergie ont réussi à convaincre le monde qu'il était souhaitable de consommer plus et plus rapidement afin de réussir à diminuer notre consommation d'énergie.

2105 Ça fait qu'on consomme plus, on se dépêche, on augmente, on croît, pour diminuer? Hein?

2110 « En 1979, le météorologue américain Robert White prononçait la conférence inaugurale de la première Conférence mondiale sur le climat à Genève. [Il finissait en disant] : "Il faut maintenant penser le climat comme une ressource."

Cette manière de définir le problème climatique orientait les "solutions" vers l'innovation, celle-ci ayant jusqu'alors paré, du moins dans les pays riches, aux problèmes de raréfaction. »

2115 Ça fait que l'innovation, c'est ce que proposait à cette époque le nucléaire, en consommant plus afin de permettre de développer les technologies nécessaires à la transition.

Ça fait qu'ils disaient que d'abord, il fallait : « [...] *puiser massivement dans les ressources de charbon, puis réaliser une transition rapide vers d'autres sources d'énergie à la fin du XXe siècle.* »

2120 *Selon Nordhaus – c'est un grand nom de l'énergie nucléaire, je pense qu'il était à la tête d'une entreprise, à cette époque-là, mais je ne suis pas certaine de ce que j'avance –, attendre avant d'agir laisserait le temps de développer les technologies nécessaires, notamment le surgénérateur. [Il disait] "Nous disposons d'un temps confortable" [...] »*

LA PRÉSIDENTE :

2125 Madame Grondin, vous vouliez qu'on vous signale lorsqu'il restait trois minutes? Alors...

Mme LOUVE GRONDIN :

2130 Oui. Oui. Oui. Il reste trois minutes. O.K. Bon. Bien, dans le fond, il y a des conflits d'intérêts. Mais je vais vous montrer le troisième graphique. Ça, c'est ce qu'ils proposaient. Ça fait que là, il y a comme deux courbes.

2135 Il y a la courbe hors de contrôle, où est-ce que ça monte, puis il y a la courbe où est-ce que tout est parfait, parce que ça monte, monte, monte en consommations, puis éventuellement, ça descend, mais ça, c'est dans le futur, hein. Ça fait que c'est comme, il y a encore une non-prise en charge de la décroissance.

2140 Après ça, je parle de la possibilité viable d'une sobriété énergétique, donc une manière de bien utiliser l'outil qu'est le projet d'énergie renouvelable.

Ça fait qu'il y a des possibilités de faire autre chose que la croissance puis de penser à autre chose, puis il y a des gens qui pensent à ça. Il y a beaucoup de gens qui pensent à une suffisance énergétique puis à quelque chose qui ne serait pas dans cette éternelle croissance. Puis c'est pour

2145 rassurer puis montrer des possibilités, mais je ne suis pas une experte là-dedans.

Puis mettons qu'on voulait penser que le projet s'inscrirait dans quelque chose de solide, pour justifier sa mise en place, bien, on pourrait s'arrêter à regarder la fragilité de la gouvernance actuelle, où est-ce que les instances gouvernementales sont constamment fragilisées, si on regarde l'historique que j'ai là. Oui, c'est ça.

2150 Ça fait que là, les gouvernements changent à tous les quatre ans. Il y a des abolitions, des fusions, tous des changements de plein d'affaires. Comme en ce moment, je ne sais pas, je ne suis pas *full* au courant de ce qui se passe avec le BAPE, mais ils veulent centraliser les pouvoirs, ils veulent enlever des pouvoirs à toutes les instances de gestion de l'environnement.

2155 Donc, il y a une fragilité certaine et une fragilisation toujours en cours des instances de gestion environnementale. Comme, on ne peut pas s'attendre, même si le plan en ce moment était solide, ça se pourrait que dans deux ans, il y ait un nouveau gouvernement qui le désolidifie, parce qu'il n'y a pas de pouvoir pérenne pour rassurer cette transition-là. Bien, ces mesures-là.

2160 Puis un autre point sur l'importance de la biodiversité, une petite affaire : tant qu'il n'y a pas de plan énergétique étoffé et soutenu par des organisations indépendantes assurant réellement le respect des objectifs de lutte contre les changements climatiques, la préservation des espaces naturels non exploités par les projets éoliens contribue de façon sûre et tangible à notre résilience face à la crise climatique.

2170 Donc, si on ne fait rien sur les territoires, ceux-là, ils nous aident. Il y a des services écosystémiques, il y a plein d'affaires qui sont incluses là-dessus, puis il y a une petite citation, que ce n'est pas écrit sur ma feuille où est-ce que ça vient, ah, l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ça fait que :

2175 « *Le secteur des énergies représente 72 % des émissions de gaz à effet de serre [...] mondiales, mais [...] près de 17 % de ces dernières proviennent de la conversion des terres, de la foresterie et de l'agriculture?* » Donc, dans les impacts calculés, juste l'exploitation du milieu, c'est une grande partie des impacts.

Donc, je vais juste lire ma conclusion.

2180 Considérant que l'énergie éolienne est un outil pouvant avoir un important impact indirect pour une transition énergétique et qu'elle n'a d'utilité que si elle s'inscrit dans un plan écologique robuste, tant dans son élaboration que dans son application, le tout dans une vision pérenne;

2185 considérant que la sobriété énergétique est accessible, souhaitable et incompatible avec la croissance, même avec la croissance verte – ça, j'en parlais dans le point 3;

considérant que le gouvernement actuel ne cesse de fragiliser les instances de gestion et de supervision des enjeux socioécologiques en centralisant les ressources et les pouvoirs;

2190 considérant que l'écosystème offre des services extrêmement précieux pour la résilience et l'adaptation face à la crise socioécologique;

2195 considérant que plusieurs de ces services écosystémiques sont menacés par le projet éolien Des Neiges, comme mentionné par toutes les autres personnes qui ont déposé des mémoires – bien, presque toutes –, mes recommandations sont :

que l'argument de l'urgence des éoliennes pour la décarbonation ne soit pas considéré comme suffisant pour justifier le projet au détriment de tous les effets négatifs sur l'écosystème qui ont été listés par mes collègues, expertes, experts, amis et concitoyennes et concitoyens;

2200 qu'un moratoire soit annoncé sur l'installation d'éoliennes présentant un risque suffisant à l'écosystème en suivant les recommandations de consensus d'experts – et pas juste un expert, mais un consensus pour que ce soit bien fiable –, ainsi que le principe de précaution, c'est-à-dire que si ça représente un risque adéquat, bien, on fait attention, puis on ne va pas prendre le risque s'il est assez gros, même s'il n'est pas calculé;

2205 qu'un moratoire soit annoncé sur le projet éolien Des Neiges jusqu'à ce qu'une agence indépendante composée d'experts en environnement, en énergie et en enjeux sociaux, exempte de conflits d'intérêts et profitant d'un statut assurant sa solidité à long terme en la soustrayant aux

2210 fluctuations des gouvernements soit mise en place;

2215 que celle-ci soit responsable de soumettre un plan de virage écologique issu d'un consensus d'experts environnementaux, ainsi que de chapeauter tous les projets présentant des enjeux environnementaux – ce n'est pas de votre ressort, mais ça fait partie du contexte dans lequel s'inscrit le projet éolien Des Neiges;

2220 qu'elle dispose des pouvoirs légaux de faire appliquer son plan et qu'elle bénéficie de ressources financières suffisantes pour lui permettre de lancer des initiatives encourageant la sobriété et l'efficacité énergétique – genre de chose qui a été fragilisée dans les dernières années par le gouvernement;

2225 que le projet éolien Des Neiges ne puisse être repris que sous la supervision de cette agence si elle le juge approprié. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2230 Merci, Madame Grondin pour votre présentation. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

2235 Oui, j'aurais peut-être deux petites questions pour vous. Puis au départ, je voulais peut-être vous rassurer : j'ai cru comprendre que vous pensiez que le BAPE, peut-être, on perdait des compétences ou quoi que ce soit? Vous mentionnez ça?

Mme LOUVE GRONDIN :

2240 Ah, oui, bien, je ne suis pas tellement au courant, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait des centralisations de pouvoir.

LE COMMISSAIRE :

2245 Non, mais en tout cas, juste vous rassurer : il y a un projet de loi, effectivement, qui est déposé à l'Assemblée nationale, qui change plein de choses en matière environnementale, mais il touche le BAPE un peu, mais c'est plus pour nous donner des nouvelles responsabilités que nous enlever des pouvoirs. Donc, je ne sais pas si c'est de ça que vous faites allusion.

Mme LOUVE GRONDIN :

2250 O.K. Bon, bien, parfait.

LE COMMISSAIRE :

2255 Je tenais à vous le dire quand même.

Mme LOUVE GRONDIN :

Ce n'est pas mon exemple le plus documenté.

2260 **LE COMMISSAIRE :**

Deux petites questions, je vais mettre mes lunettes parce qu'il a été imprimé assez petit, votre mémoire, désolé.

2265 **Mme LOUVE GRONDIN :**

Ah, oui je suis désolée.

LE COMMISSAIRE :

2270 Vous mentionnez, à la page 1 de votre mémoire, ce qu'on lisait, qu'afin que le projet atteigne son plein objectif de décarbonation, réduction des gaz à effet de serre, qu'il était primordial qu'il

2275 s'inscrive dans un « *plan robuste, tant par son élaboration que [par] son application* ». On se demandait juste : avez-vous une petite idée plus précise quand vous mentionnez un plan particulier? Avez-vous des idées en tête par rapport à ça?

Mme LOUVE GRONDIN :

2280 Bien...

LE COMMISSAIRE :

Ce n'est pas une question piège, c'est juste...

2285 **Mme LOUVE GRONDIN :**

2290 Non. Ah, non, mais c'est que oui, c'est ça, bien, je me demande qu'est-ce que je peux répondre, dans le sens : un plan qui aurait été élaboré par beaucoup d'experts pendant un certain nombre de temps, par exemple. Oui, c'est ça. Puis...

LE COMMISSAIRE :

Un plan qui a été pensé d'avance?

2295 **Mme LOUVE GRONDIN :**

2300 Bien, oui, qui aurait été pensé et signé par un grand nombre d'experts dans des champ variés, puis qui aurait été fait sur... t'sais, mettons, je ne sais pas, plus que 100 experts pendant plus qu'un an, mettons.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2305 **Mme LOUVE GRONDIN :**

Oui. Ça fait que quelque chose... c'est ça. Quelque chose de...

2310 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, je ferai peut-être un lien avec l'autre question : vous parliez d'une agence indépendante compensée d'experts en environnement. Vous voyiez ça comment? Ça, c'est un organisme qui serait gouvernemental ou pas quand vous aviez ça en tête ou...?

2315 **Mme LOUVE GRONDIN :**

2320 Bien, qui serait dépolitisé, dans le fond. Ça fait qu'il disposerait de ressources, comme, t'sais, je veux dire, les ressources du Fonds vert, par exemple qui étaient dirigées à... bien, je ne sais pas exactement où est-ce qu'elles allaient, mais je sais qu'il y a plein d'argent qui est collecté par les choses qui...

LE COMMISSAIRE :

Par différentes mesures.

2325 **Mme LOUVE GRONDIN :**

2330 Pour, oui, les mesures, genre, de contravention pour les gens qui polluent. Puis ça, bien, ça peut servir à financer des organismes. Mais si ça va dans les poches du gouvernement, bien, que c'est centralisé, il y a comme un problème parce qu'en tant que tels, les ministères, ils sont en silo, ils ne se parlent pas forcément. Il faudrait que ce soit, comme, dépolitisé. Mais je vous avoue que c'est une idée, mais ce n'est pas...

2335 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum. Je comprends.

Mme LOUVE GRONDIN :

2340 Mais ça pourrait vraiment s'inspirer de ce qui a déjà été en place. Il y a plein de choses en place qui ont eu de l'allure. T'sais, tous les exemples de choses qui ont été démantelées, plein de choses qui auraient pu avoir de l'allure, se solidifier au fil du temps. Le problème, c'est surtout que c'est constamment fragilisé, parce que c'est constamment en train d'être fragmenté. Ça fait que s'il y avait quelque chose de plus solide sur le long terme...

2345 **LE COMMISSAIRE :**

Plus indépendant du politique, dans le fond. C'est ça que vous voulez mentionner?

2350 **Mme LOUVE GRONDIN :**

Oui, c'est ça, exact. Oui.

LE COMMISSAIRE :

2355 C'est bon. Bien, merci. Merci pour participer à nos travaux. Merci beaucoup.

Mme LOUVE GRONDIN :

2360 Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de soirée.

2365 **LE COMMISSAIRE :**

Bye, bye.

LA PRÉSIDENTE :

2370

On va prendre une pause de 15 minutes de ce pas. On se trouve dans 15 minutes.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

2375

REPRISE DE LA SÉANCE

M. GILLES GAGNON

VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (DM24)

2380

LA PRÉSIDENTE :

On va reprendre nos travaux, et je vais inviter monsieur Gilles Gagnon, de la Ville de Baie-Saint-Paul, à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur Gagnon.

2385

M. GILLES GAGNON :

Bonjour, Madame la Commissaire.

2390

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

2395

M. GILLES GAGNON :

Bien, bonjour, Monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

2400

Vous avez 15 minutes, Monsieur Gagnon.

M. GILLES GAGNON :

2405 Oui, je vais le respecter. Je n'ai pas de diapos, mais je vais être assez expéditif, je vais présenter... mais d'abord, un gros merci, c'est vraiment agréable d'avoir une institution comme la vôtre pour pouvoir s'exprimer dans un contexte favorable. Ça fait qu'un gros merci.

2410 Comme je vous ai dit, je vais aller à l'essentiel. Il s'agit d'un mémoire qui est présenté conjointement entre la MRC de Charlevoix puis la Ville de Baie-Saint-Paul, dans le fond, on a à peu près les mêmes enjeux.

2415 Donc, madame Horvath, de la MRC, directrice de la MRC, est présente, mais je vais faire la présentation seul. J'ai modifié un peu le rythme de mes sections que je vais vous présenter là. Je commence avec le cadre de planification régionale.

2420 Dans le fond, depuis 2005, c'est des rappels un peu, mais depuis 2005, le gouvernement avait mis des orientations gouvernementales, parce que dans le fond, on se rappelle, nous, on est des poupées, on est des petites poupées russes, dans le fond : il y a le gouvernement, il y a les MRC, il y a les villes. Donc, dans le fond, le gouvernement donne le cadre d'orientation au niveau des éoliennes.

Il y a eu, en 2005, une résolution de contrôle intérimaire qui gelait le territoire le temps de prendre des réflexions. 2007, un RCI, donc un règlement, c'est un peu différent au niveau des normes de... encadrant l'implantation d'éoliennes.

2425 Ce règlement-là était, à la base, basé aussi sur une analyse paysagère particulière qui avait été faite par une firme, un consortium de deux groupes d'architectes de paysage, donc Medialand et Atelier Vagabond, qui avaient, de façon très précise, puis on l'a dans le schéma d'aménagement de la MRC, on l'a dans plusieurs documents, analysé chacun des pixels, donc des petits pixels de 50 mètres de territoire.

2430 Puis ce n'était pas juste Charlevoix, c'était l'ensemble, je pense que c'était Portneuf jusqu'à Charlevoix Est, dans le fond. C'est une analyse paysagère sur l'ensemble du territoire.

2435 Donc, on avait des points, on avait des parcours sur la route, et on attribuait à chacun de ces pixels-là, selon la distance de vue, l'angle de vue et le nombre de vues par rapport à des sites, le degré de fragilité, par exemple, au paysage.

2440 Donc, suite à ces éléments-là, suite à deux périodes de consultation publique, 2011-2012 puis 2024, où, dans nos obligations, ça fait partie de nos obligations à la MRC et aux villes de faire des consultations publiques et même d'ouvrir des registres référendaires, donc la population avait été... on avait présenté le projet, on avait présenté les zones qui allaient être acceptables ou pas.

2445 Et puis il n'y avait pas eu d'opposition à ce qui avait été annoncé lors des démarches. Donc, la MRC a appliqué son plan régional, dans le fond, un règlement de contrôle intérimaire qui a été intégré ensuite dans son schéma d'aménagement.

Et le site actuel est jugé compatible au développement des éoliennes. La petite poupée qu'il y a en dessous, c'est le cadre réglementaire municipal.

2450 Donc, nous, ce qu'on fait, dans le fond, c'est qu'on intègre, on doit être en conformité avec les orientations gouvernementales puis le schéma d'aménagement de la MRC. Donc, on intègre. Puis ça, comme je vous dis, on parle de 2005, c'est bien avant toutes ces démarches-là. C'est bien avant le conseil actuel ou l'administration actuelle de la Ville.

2455 La plupart des normes qui s'appliquent au niveau des éoliennes ne dépendent pas du conseil municipal actuel. T'sais, dans le fond, c'est dans le temps que ça s'est fait.

Donc, nous, on a trois éléments principaux au niveau de la réglementation :

- 2460
- le plan d'urbanisme, qui est comme notre grande orientation générale, donc le plan d'urbanisme va dans une intégration paysagère des projets éoliens. Donc, ce n'est pas inacceptable sur notre territoire, on continue dans le même sens que la MRC.
 - Le cadre normatif, dans le fond, parce qu'au niveau des outils – on en a parlé un peu lors de l'audience, puis je voulais juste spécifier –, au niveau des outils qu'une ville dispose pour gérer son territoire. Parce qu'on a un pouvoir sur les terres privées, principalement, du territoire québécois.

2465 C'est un pouvoir grave et important, parce que dans le fond, on limite ou on impose des usages sur des parcelles de propriété privée. Selon les choix qui sont faits de façon globale et collective, il y a des gens qui ne pourront ou vont pouvoir faire des usages sur leur territoire. Donc, c'est une démarche qui est assez importante.

2470 Les principaux, dans le monde municipal, on dit souvent que les élus parlent par résolution, mais ils doivent déléguer, un peu comme le gouvernement, des pouvoirs à certains administrateurs pour que la gestion se fasse bien.

2475 Le règlement zonage en est un. C'est un règlement normatif qui fonctionne vraiment avec des limites au niveau des marges, des distances, du respect des cours d'eau, des choses comme ça. Donc, dans le règlement de zonage, ce n'est pas un choix. L'inspecteur municipal reçoit la demande.

2480 J'avais donné l'exemple lors de l'audience d'une maison : le garage, il est conforme ou il n'est pas conforme. Même l'inspecteur municipal ne pourrait pas refuser d'émettre un permis s'il est conforme en tous points à la réglementation municipale.

2485 Donc, dans le projet, des fois, on voit, il y a des chiffres, c'est soit 67 ou 68, c'est peut-être la petite variation qu'il peut y avoir, mais dans notre cas, si on prend le pire, 68 éoliennes, c'est 61 éoliennes qui sont acceptées immédiatement, dans le fond. Elles sont dans la zone qui n'est pas soumise au PIIA, dans la zone qui fait partie des démarches.

2490 Donc, si j'avais, demain matin, une demande de permis pour 61 éoliennes sur le territoire, au niveau de la réglementation de zonage, qui est conforme à tout le reste de la démarche qui a été faite depuis les années 2005, donc elles sont dans l'entière conformité.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres lois et règlements. Moi, je joue dans mon carré de sable, je ne parle pas de la gestion environnementale. Au niveau municipal, c'est correct.

2495 On a un PIIA. Le PIIA se base sur les guides d'aménagement qui avaient été faits par le gouvernement, l'implantation architecturale, les urbanistes, des gens au niveau paysager. Nous, on a intégré là-dedans l'étude de Medialand et de nos zones de fragilité paysagère.

Donc, sept éoliennes sont situées dans le secteur qui était plus fragile, donc soit qui étaient visibles de plus de points, soit qui sont plus proches des zones sensibles, soit qui sont directement dans le champ visuel.

2500

Dans le fond, ce n'est pas parce que, mettons, on donnait l'exemple, ce n'est pas parce qu'on est sur le belvédère ou au boisé du quai, souvent, notre regard va être porté vers l'église, vers les points de repère. Ça fait que si elle est en dehors du champ visuel, elle va avoir une moins grande importance.

2505

Donc, sept éoliennes sont dans la zone de PIIA, ont respecté les démarches, et présentement, elles ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme. Là, on parle de règlement à caractère discrétionnaire, donc doivent avoir une approbation du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal. Donc, les sept éoliennes ont été acceptées selon toutes ces procédures-là, dans le fond.

2510

Je rappelle aussi que si on y va plus au niveau de l'acceptabilité sociale, un des éléments qui a été grandement mentionné lors des interventions, c'est qu'on questionnait un peu l'aspect acceptabilité sociale.

2515

Nous, ce qu'on dit, c'est que dans le fond, à plusieurs reprises depuis 2005, au-delà du promoteur lui-même qui a fait plusieurs représentations, puis là, on parle du promoteur, mais on pourrait parler aussi de la MRC de Charlevoix, le projet Des Neiges, pas Des Neiges, mais du Moulin, qui se trouve ailleurs sur le territoire, qui a dû vivre les mêmes choses et faire les mêmes représentations.

2520

Donc, nous, il y a eu des consultations, il y a eu des optimisations du projet, il y a eu des modifications, des améliorations qui ont été faites avec les années.

2525

Et puis dans le fond, à chaque fois, la loi nous oblige – on est soumis à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville, et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* –, à chaque fois, on n'a pas d'élément qui nous a souligné une problématique d'acceptation sociale ni aucune demande, parce que chaque règlement qu'on modifie, la plupart du temps, lorsqu'on parle des usages, il y a possibilité de faire une demande d'ouverture d'un référendum, on n'a jamais eu d'ouverture des référendums.

2530

On sait bien que l'acceptabilité, ce n'est pas l'unanimité. On sait qu'il y a des gens qui peuvent ne pas avoir approuvé, mais dans le cadre des démarches de la Ville, ça a toujours été accepté. Puis on est bien heureux que le BAPE poursuive les démarches sur un champ de compétence qui n'appartient pas à la Ville.

2535

Ça fait que dans le fond, principalement, j'ai mis ces points-là en premier, c'est le nerf de la guerre d'une ville, d'une MRC, dans le fond. La Ville et la MRC vont avoir des politiques, un peu comme au gouvernement.

2540

Une politique, c'est une intention, mais au niveau du cadre réglementaire, présentement, le cadre réglementaire, comme je vous l'ai dit, les 61 éoliennes sont acceptées. Elles sont acceptables, soumises à... t'sais, nécessairement, il va y avoir les conditions de respect des marges, des choses comme ça, mais ça, c'est très bien écrit dans le règlement. Et au niveau du PIIA, c'est la même chose.

2545

Donc, mais toutefois, on a, quand on écrit nos règlements, on a des politiques, dont une des politiques qui peut avoir l'impact sur les règlements sur la Ville, c'est la politique développement durable de la Ville.

2550

On rappelle, dans le fond, que la Ville, excusez, j'essaie d'être expéditif, puis je peux parler vite, mais je vois le temps qui passe.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste six minutes, quand même.

2555

M. GILLES GAGNON :

2560

Oui, je vois. On voit, dans le fond, la Ville, puis je n'ai aucune prétention là-dedans, je n'étais même pas à la Ville à l'époque, mais la Ville est une des premières au Québec à avoir adopté un agenda 21 en 2006, puis à avoir pris une orientation développement durable, dans le fond.

Puis on voit très bien : 2006-2005, les orientations gouvernementales en matière d'éoliennes, les démarches ont été faites en parallèle, alors que la Ville avait une réflexion de développement durable. L'implantation des normes des éoliennes s'est faite en même temps. Ce n'est pas quelque chose qui est apparu après.

2565

Donc, la Ville, nous, bien, on est beaucoup dans le concret. On parlait tantôt du concept de transition écologique. Nous, on le vit purement et simplement de façon concrète. Puis des fois, un des meilleurs éléments : la Ville a acquis... on va parler de Maison Mère, un énorme bâtiment patrimonial qui ne trouvait pas preneur, qui appartenait aux sœurs.

2570

Bien, une des transformations majeures qui a été faite, c'était d'enlever le mazout puis de passer à une centrale à biomasse. Ça fait qu'on comprend, ça fait partie des mœurs de la Ville : on modifie graduellement lorsqu'on le peut.

2575

Nos véhicules, on les passe à électrique, on analyse l'impact des GES de nos bâtiments, donc ça fait partie de la fibre de la Ville, dans le fond. On a appliqué comme on doit, dans le fond, le changement de... par exemple, c'est des actes banals, mais on comprend l'obligation et la nécessité d'une certaine transition.

2580

On utilise un équipement, je vais vous dire, la Zamboni : on n'utilise plus une Zamboni qui au gaz propane, on utilise une Zamboni qui on est à l'électricité. Donc, on comprend que parfois, on ne peut pas juste diminuer l'utilisation d'énergie, mais qu'on doit la compenser.

2585

Donc, effectivement, ça fait partie des gènes de la Ville. Mais on intervient à différentes façons. On va parler après de l'aspect sur les inondations.

Mais t'sais, malgré tout, une des chances qu'a eue la Ville de Baie-Saint-Paul le 1^{er} mai 2023, c'est qu'une grande partie des zones qui sont déjà identifiées en zone inondable de la Ville de Baie-Saint-Paul sont des parcs qui ont été mis en conservation.

2590

Demain matin, la plupart des parcs, je vous dirais, demain matin, on met le Boisé du Quai de la Ville de Baie-Saint-Paul à vendre, c'est sûr qu'il va y avoir des promoteurs qui vont se placer. Il n'a

jamais été question de ça, dans le fond. Peut-être par le passé, mais ça ne fait pas partie des éléments. La même affaire avec le parc du Gouffre, qui est une zone qui a été inondée.

2595

La Ville a déjà des pratiques qui font en sorte qu'on intègre des zones de résilience au niveau du développement durable qui va dans plein de facettes : le logement abordable, des choses comme ça.

2600

Donc, tout ça pour dire que pour nous, les critères de développement durable sont intégrés à la Ville, et pour nous, quand on fait notre analyse de notre grille, il n'y a pas d'incompatibilité entre l'usage des éoliennes sur le territoire puis notre règlementation municipale. Donc, tout ça s'est fait en parallèle.

2605

Et on n'a pas jugé par le passé, je vous dirais dans les années 2005, 2006, 2007, de ne pas travailler... on aurait pu dire « non, les éoliennes ne font pas partie du projet », ce n'est pas ce qui est arrivé à la Ville de Baie-Saint-Paul. Donc, je vais passer sur cet élément-là.

2610

Impact sur la réponse hydrologique. C'est sûr qu'on a entendu – là, il reste juste trois minutes – c'est sûr qu'on a entendu, vous avez dans le mémoire certains éléments. La zone hydrique de la Ville de Baie-Saint-Paul, ce qui s'est passé le 1^{er} mai, c'est une situation très complexe qui fait intervenir plusieurs éléments hydrologiques.

2615

La Ville de Baie-Saint-Paul connaît très bien, depuis les années 87, environ, le gouvernement a appliqué la politique des rives et littoral. Depuis ces années-là, environ, on a les zones inondables de 0-100 ans.

2620

L'inondation qu'on a eue le 1^{er} mai, dans les calculs, sort à une inondation de 87 ans, mais en fin de compte, elle sort exactement dans les zones inondables 0-100 ans qui sont identifiées depuis très longtemps.

Cela étant dit, on est très au fait. Puis je vous dirais que de la poche du contribuable, une ville a très peu de revenus. Elle ne fait que gérer des dépenses, particulièrement. Donc, je comprends très bien l'enjeu. On est très, très au fait de la prudence qu'il faut avoir au niveau de la gestion des

2625 inondations.

Toutefois, lorsqu'on regarde comme il faut le projet, nous, ce qu'on voit, c'est 8 à 14 éoliennes dans les sous-bassins versants qui nous concernent. Ce qu'on a puis ce qui est présenté dans le mémoire, puis je vous le laisse lire, dans le fond, c'est qu'effectivement, on comprend.

2630

Le meilleur exemple, je vais vous donner, on a donné l'exemple des développements domiciliaires : je vous dirais qu'on a beaucoup plus de craintes par rapport au développement domiciliaire qu'au développement éolien sur notre territoire. On a plusieurs développements domiciliaires qui, le 1^{er} mai, ont très mal réagi.

2635

Dans des sous-bassins versants comme ça, dans des petites infrastructures où c'est des chemins, où la maison pourrait être une zone d'éolienne ou quelque chose comme ça, rapidement, la zone d'impact est le milieu lui-même. Les chemins, ils se brisent, puis après ça, il y a une diffusion.

2640

Et puis après ça, au niveau de l'impact sur l'ensemble du grand bassin versant, c'est très difficile de dire que A plus B égale C, que dans le fond, le développement domiciliaire a eu un impact sur ce qui s'est passé dans le village après. On le voit qu'il y a un impact immédiat sur la zone en particulier.

2645

Puis de toute façon, l'autre élément qu'on veut dire, c'est que dans le fond, on pense, on l'a vu, on a déjà ça dans notre réglementation, que dans le fond, il y a des plans de gestion des eaux pluviales.

2650

Nous, on le recommande, on est très ouvert, on ne veut pas accentuer le problème. Donc, on est très ouvert à ce qu'il devrait y avoir une d'étude des impacts de ce projet-là qui prend en compte la gestion des eaux pluviales sur le territoire.

2655

La science et les saines pratiques d'ingénierie de construction de chemins, de gestion des eaux pluviales, ça existe à travers le monde depuis de nombreuses années, et on pense qu'il est possible de bien gérer les eaux pluviales sur ce territoire-là, et que dans le fond, il est difficile de dire que dans le fond, ce projet X là aura un impact direct sur les inondations qu'il pourrait y avoir à Baie-

Saint-Paul.

2660 C'est très complexe. Je vois que mon temps est déjà passé. Le mémoire en fait des spécifications, et ce n'est pas une cause à effet directe, et il y a des moyens de mitigation, et on encourage que ça soit pris en compte lors de la construction du projet.

2665 Opportunités économiques, effectivement, dans le fond, ça ne fait pas partie, parce que comme je vous ai dit, les éléments que je vous ai dit auparavant : qu'il y ait des opportunités économiques ou pas, la réglementation est écrite, puis je devrais ou j'accepterais les éoliennes quand même.

2670 Mais c'est clair, on en a parlé lors des audiences, que dans le fond, 80 M\$ de redevances est réparti entre les communautés autochtones et la Ville de Baie-Saint-Paul, et des possibilités de dividendes au niveau de la MRC si elle participe financièrement.

2675 D'autant plus qu'on a vu, et dans le projet du Moulin et dans les projets qui se sont passés ailleurs sur la Côte-de-Beaupré : une évidence de retombées économiques locales, ça ne peut pas être négligeable dans l'analyse. Mais je n'ai même pas besoin de ça pour être capable de prendre une décision.

Ça fait pas mal le tour. Il a beaucoup été mention, on nous a aussi beaucoup renvoyé la balle sur l'élément de région de biosphère, est-ce qu'on était oui ou non.

2680 Bien, premièrement, dans le fond, la région de biosphère, c'est un document d'intention. Donc, nous, on n'est pas lié légalement par rapport à la région de biosphère. Elle n'a pas de prise légale sur l'ensemble du territoire. Donc, dans le fond, c'est certain que...

2685 Mais cela étant dit, autant le développement durable, on le prend en compte qu'il y a ces éléments-là. Je vais me rectifier moi-même de ce que j'ai dit lors de la dernière rencontre : dans mon passé, dans mon jeune temps, il y avait des zones périphériques, et puis lorsqu'on regarde la carte, ça ne s'appelle plus des « zones périphériques », c'est des zones de transition.

2690 Mais le secteur du Séminaire de Québec se trouve dans une zone de transition de l'Unesco. Les critères de l'Unesco disent que dans une zone de transition, c'est le développement durable qui est mis de l'avant, alors que dans les zones centrales et les zones tampon, c'est la conservation, davantage, qui est mise en place, donc dans les zones.

2695 Ça fait que pour nous, ça ne fait pas partie nécessairement des obligations de prise en compte, mais pour nous, il n'y avait pas d'éléments contraignants qui disaient que c'était inconciliable. C'est pour ça qu'on avait dit ça.

2700 Donc, en conclusion, dans le fond, nous, c'est une conformité légale à des démarches qui ont été faites en relation avec notre population depuis de nombreuses années.

Au niveau des risques de crue, on y est sensible, mais on ne croit pas que ça soit impossible de gérer ces éléments-là.

2705 On est très sensible à la transition écologique, qui est un concept, on comprend, qui peut être très complexe, mais on est sensible à la transition écologique.

2710 On n'a pas mentionné, puis je vais jouer dans mon carré de sable, comme je vous dis, je n'irai pas sur les éléments de faune, de gestion. Je pense que le BAPE est là pour ça, les études d'impact sont là pour ça. Dans le fond, nous, on n'a pas pris ça en compte dans nos éléments. Il y a d'autres instances.

Puis comme je vous dis, malgré un permis de la Ville, on comprend très bien qu'il y a d'autres permis qui sont liés puis qui doivent permettre au projet d'exister ou pas. Je pense que ça fait le tour. Merci (inaudible)

2715

LA PRÉSIDENTE :

2720 Merci, Monsieur Gagnon. Merci pour votre présentation. Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Lessard, qui a quelques questions pour vous.

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bonsoir. Merci.

2725

M. GILLES GAGNON :

Bonsoir.

2730

LE COMMISSAIRE :

On voulait peut-être juste vous entendre un peu plus sur la recommandation 1, dans le fond. Je peux la relire : « *Il est recommandé de poursuivre l'implantation des éoliennes en intégrant des mesures de suivi et d'évaluation pour favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable de la Ville [...] et mesurer les impacts positifs sur l'économie locale et l'environnement.* »

2735

Plus précisément, quel type de mesures de suivi vous aviez en tête? On voulait peut-être juste vous entendre un peu plus là-dessus.

2740

M. GILLES GAGNON :

Bien, je ferais du pont sur ce qui a été dit par d'autres citoyens et collègues au micro depuis le début. Effectivement, la Ville a mis en place des éléments de suivi hydrologiques de ses rivières depuis au moins 10 ans.

2745

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2750

M. GILLES GAGNON :

Après le déluge du Saguenay en 96, la seule station qu'il y avait sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul est disparue. Le gouvernement n'avait pas jugé à l'époque nécessaire de remettre

une station.

2755 Les données de 96 sont toujours existantes. Donc, on peut utiliser ces données-là, mais nous, on a pris, puis je dis « nous » : à l'époque, je parle de 10 ans, mais à l'époque, j'étais directeur de la Ville de Saint-Urbain, au nord, et dans le fond, j'avais travaillé en collaboration avec la Ville de Baie-Saint-Paul à implanter ces stations météo.

2760 Donc, nous, effectivement, il y a des éléments, on ne se cachera pas, dans le fond, l'argent est toujours le nerf de la guerre, on est à l'affût des projets de subvention du gouvernement provincial pour l'implantation de ces stations-là.

2765 Mais on est très ouvert, et on pense qu'il est tout à fait pertinent, d'autant plus qu'on parle, quoi, soit de région biosphère, soit de l'INRS qui veut établir un centre ici de la ruralité pour étudier notre territoire.

2770 On a des outils locaux qui nous permettraient d'avoir un très bon suivi des impacts puis d'avoir une connaissance et de justement faire de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. Celui-là est un des exemples qu'on pourrait mentionner.

LE COMMISSAIRE :

2775 Puis est-ce que selon vous, est-ce qu'il y a des choses qui devraient être à la charge plus de l'initiateur du projet ou de la Municipalité ou...?

M. GILLES GAGNON :

2780 Dans le fond, présentement, la Ville a une certaine orientation un peu particulière où on cherche à avoir une certaine autonomie. La gestion des urgences, aussi, nous a appris qu'il fallait ne pas trop dépendre des autres, malheureusement.

Parce que juste l'exemple du 1^{er} mai, avec le Centre d'expertise hydrique, des fois, il arrive juste un bris mécanique, un bris de transmission, quelque chose comme ça, donc on est très, très

2785 favorable à la prise en charge locale.

On a des comités avec un des scientifiques, Philippe Bourdon, qui signe également le mémoire, qui travaille avec ça. Ça fait que je pense que les fonds vont devoir provenir de plusieurs instances, mais d'avoir un certain contrôle et analyse régionale de la situation, à date, ça nous a servi.

2790

LE COMMISSAIRE :

Mais par exemple, les redevances que vous recevez, c'est le genre de choses qui peuvent être utilisées pour ça ou...

2795

M. GILLES GAGNON :

Oui.

2800

LE COMMISSAIRE :

... c'est gardé, ces redevances-là, pour d'autres types de dépense ou d'autres...

2805

M. GILLES GAGNON :

Effectivement, il y a plusieurs modalités et possibilités. Les redevances peuvent être une option. Je vous dirais que comme on a mentionné par le passé, puis là, on est dans le contexte des éoliennes, mais le monde municipal, en général, parle beaucoup à haute voix qu'on transfère présentement beaucoup de responsabilités sur ses épaules sans lui transférer les fonds. On parle juste des logements abordables, présentement, qui n'étaient pas une compétence des villes.

2810

Ça fait qu'effectivement, tout apport, parce qu'on est très limité dans nos nouveaux fonds, ça fait que tout apport d'argent peut être vu favorable, parce que dans le fond, on a de plus en plus de responsabilités qu'on n'est pas capable de respecter tous.

2815

Mais toutes les possibilités sont là, dans le fond. Les redevances, habituellement, ne sont pas liées nécessairement, ou il y a une écriture avec les ententes qui sont faites pour qu'on puisse les utiliser à différentes fins.

2820

LE COMMISSAIRE :

O.K. J'avais une autre petite question. Je me demandais juste : vous parliez rapidement pour l'ouverture d'un registre, les signatures pour qu'il y ait un référendum puis tout ça.

2825

Quand vous parlez des modifications réglementaires, juste me resituer dans le temps : est-ce qu'on parle... est-ce que c'est au moment qu'il y a eu l'intégration du RCI, donc on est plus en 2011-2012, lorsqu'il y a eu l'ouverture du registre? Est-ce que c'est à ça que vous référez ou plus tôt, de façon plus récente?

2830

M. GILLES GAGNON :

À chaque fois, dans le fond, je ne veux pas parler pour la MRC, mais à chaque fois qu'il y a des éléments, c'est la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui s'applique, l'article 113. À chaque fois qu'il y a des éléments qui nécessitent, donc je pense qu'il y a dû avoir deux ou trois modifications dans le temps, justement, du règlement de zonage ou du règlement des PIIA.

2835

Donc, à chaque fois qu'il y a ouverture, d'une modification qui nécessite une consultation publique, l'ouverture de registre est automatiquement nécessaire. Donc...

2840

LE COMMISSAIRE :

Par rapport aux éoliennes, mais t'sais, lorsqu'on est venu permettre les éoliennes dans la réglementation, ça, c'était à quelle époque qu'il y a eu cette...?

2845

M. GILLES GAGNON :

Bien, premièrement, c'est une technicalité, mais le règlement de contrôle intérimaire est une

2850 procédure de la MRC qui permet de... puis je ne veux pas dire quelque chose, madame Horvath
pourrait me reprendre, mais qui permet d'obliger immédiatement l'application sur un territoire local
sans que la Ville le fasse elle-même.

LE COMMISSAIRE :

2855 Oui. Effectivement.

M. GILLES GAGNON :

2860 Donc, dans le fond, dès qu'il y a eu le RCI de la MRC, automatiquement, il y avait prise en
charge par la Ville. La Ville ne pouvait pas faire des choses qui allaient contre le RCI, jusqu'à tant
que le règlement soit intégré dans sa propre réglementation et qu'on ait la confirmation de la MRC
que nos normes à nous sont en conformité avec les normes de la MRC. Donc là, le RCI n'est plus
obligatoire.

2865 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

M. GILLES GAGNON :

2870 Mais cette démarche-là n'empêche pas la Ville que lorsqu'elle a dû le faire, elle a dû consulter
sa population qui était autre que la population générale de la MRC, qui peut avoir d'autres enjeux,
dans le fond.

2875 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

2880

M. GILLES GAGNON :

2885 Parce qu'on parle d'un projet global. Les éoliennes ne se trouvent pas juste sur le territoire de Baie-Saint-Paul. Les potentialités ou l'analyse, t'sais, il y a des territoires complets ou partiels, bien, je veux dire, on va prendre L'Île-aux-Coudres : elle n'a pas de potentiel éolien, elle n'a pas de possibilité de mettre ou d'autoriser des éoliennes sur son territoire, sauf erreur.

2890 Donc, dans le fond, même si la Ville avait voulu avoir des éoliennes, elle n'aurait pas pu. La réflexion a commencé d'abord par la MRC avant de descendre aux villes.

LE COMMISSAIRE :

2895 Oui, je comprends. Dans le fond, je voulais juste savoir si c'était il y a 10 ans qu'il y a eu la possibilité que les gens demandent un référendum sur des modifications réglementaires qui concernent les éoliennes ou c'est très récemment. C'était juste ça.

M. GILLES GAGNON :

2900 Bien, même dernièrement, je pense que le dernier, puis je me rectifierai si ce n'est pas ça, mais le dernier était 2022, où il y a eu des modifications qui touchaient les éoliennes.

LE COMMISSAIRE :

2905 O.K. Très bien.

M. GILLES GAGNON :

Où il aurait pu aussi y avoir demande d'ouverture de registre.

2910 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Puis j'avais juste une petite dernière question, bien, vous en aviez parlé à la fin, vous

2915 êtes passé vite un peu sur la possibilité d'investir dans le projet, puis dans le fond, de pouvoir éventuellement peut-être bénéficier de certains dividendes. Puis j'imagine que vous êtes en négociation ou quoi que ce soit, on ne veut poser des questions là-dessus trop précises.

2920 Mais on se demandait quand même, comment je dirais ça : il y a-tu un moment, à un moment donné, où c'est *go no go*, ou comment vous envisagez ça de prendre cette décision-là? Est-ce que c'est supposé être bientôt ou...?

M. GILLES GAGNON :

2925 Bien, dans le fond, deux choses, dans le fond. Présentement, je pense que c'est public : les redevances iraient davantage à la Ville, et les dividendes, ça serait l'ensemble de la MRC qui participerait financièrement.

LE COMMISSAIRE :

2930 Oui. Hum, hum.

M. GILLES GAGNON :

2935 Donc, c'est deux négociations en parallèle. Mais oui, dans le fond, selon l'avancée du projet, parce qu'à un moment donné, il va y avoir, selon les différentes demandes, il va y avoir des demandes officielles qui vont être faites à la Ville pour l'émission d'un permis. Ça fait que fort probablement que ça va être la date butoir, à savoir si on est capable d'avoir ou pas une entente de redevance.

2940 Mais ça fait partie des éléments un peu comme il se passe partout sur le territoire : les redevances, je pense que ce n'est pas caché, tout le monde, le chiffre circule, que dans le fond, ça fait partie de l'acceptabilité d'un projet à caractère régional.

2945 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bien, c'est ça. La redevance semble bien établie et tout ça. Ça fait que c'est ça. Mais votre participation, la participation de la MRC, bon, bien là, c'est...

2950 **M. GILLES GAGNON :**

Mais c'est beaucoup plus complexe, aussi. Puis je vais laisser la MRC décider, parce que là, on parle vraiment, juste madame Horvath pourrait en parler, mais dans le cadre du projet du Moulin, c'est des grosses sommes d'argent que la MRC doit investir dans un projet. Donc, dans le fond, c'est un règlement d'emprunt qu'elle prend.

2955

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum. Oui.

2960

M. GILLES GAGNON :

Ça fait que là, même ça, il y a justement des éléments de consultation et de référendum. Puis dans le fond, elle investit, donc elle doit se garantir d'avoir... t'sais, elle fait sa propre analyse qu'elle veut avoir des retombées, puis ça, des élus doivent avoir un portrait clair pour être capables de prendre une décision.

2965

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça. Et faire une analyse de risque ou quelque chose, justement, pour voir si ça vaut le coup. Bref.

2970

M. GILLES GAGNON :

Oui. Oui, c'est ça.

2975

LE COMMISSAIRE :

C'est bon.

2980

M. GILLES GAGNON :

Je vais laisser aux élus de la MRC de...

2985

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

LE COMMISSAIRE :

2995

Merci beaucoup, bonne soirée.

M. GILLES GAGNON :

Merci à vous.

3000

M. ANTHONI BARBE (DM8)

LA PRÉSIDENTE :

3005

Peut-être juste vous mentionner, avant d'interpeler le prochain intervenant, que le registre est fermé pour la soirée. Donc, je vais inviter Anthoni Barbe à la table à l'avant. Bonsoir.

M. ANTHONI BARBE :

3010

Bonsoir, tout le monde.

LE COMMISSAIRE :

3015

Bonsoir.

M. ANTHONI BARBE :

3020

Merci d'être là, merci de veiller avec nous ce soir. Moi, je n'ai pas de présentation visuelle, mais j'ai soumis mon mémoire en ligne, donc il sera disponible avec toutes les figures. Je vais essayer de vous le résumer le plus rapidement possible, en n'omettant aucun point.

3025

Je me suis concentré principalement sur la question, donc, des paysages, la question des paysages qui, ma foi, a plutôt été traitée comme un détail dans le cadre de ce projet, alors que je vais tenter de m'efforcer de démontrer qu'en fait les paysages sont une ressource économique centrale dans l'économie de la région de Charlevoix, entre autres choses, en plus d'être un habitat naturel très sensible et reconnu.

3030

Donc, il y a, disons, un plus grand risque que ce qu'on veut bien nous laisser entendre au niveau de l'impact sur les paysages. On nous fait miroiter un développement économique, mais je pense qu'on ne se rend pas compte que ce développement économique là peut se faire aux dépens d'un autre secteur économique clé de la région de Charlevoix.

3035

Donc, rapidement, pour rappel : le ministère du Tourisme nous a présenté ici quelques données concernant le tourisme dans Charlevoix. Donc, c'est à peu près :

3040

- 10 % de l'économie régionale;
- c'est 2 500 emplois directs dans une région de 30 000 habitants;
- 445 M\$ en dépenses générées en 2023;
- et Charlevoix se classe aussi systématiquement en tête des régions préférées des intentions de vacances des gens au Québec.

Donc, oui, Charlevoix est la région préférée pour les gens du Québec pour voyager, finalement.

3045 On a des études de 2022 sur le tourisme, spécifiquement dans Charlevoix, qui a été commandée par Tourisme Charlevoix, qui s'intéresse justement au profil de ces visiteurs-là, puis bon, combien de temps ils restent, quel type de visiteurs sont-ils, finalement.

3050 Cette étude nous révèle que 72 % des visiteurs de la région de Charlevoix disent venir dans la région pour la beauté des paysages. Donc, c'est la raison qui est au sommet, qui est en tête de toutes les autres raisons qui justifient la raison de venir visiter et voyager dans Charlevoix. Comme c'est nommé dans l'étude, c'est le levier primaire, en fait, de l'industrie touristique régionale.

3055 Cette étude nous montre aussi que les visiteurs, leurs deux activités préférées, parmi toutes les activités qu'ils peuvent faire dans Charlevoix, à 51 %, c'est la randonnée pédestre, et à 50 % des visiteurs, c'est les routes panoramiques. À noter qu'en troisième vient l'observation de la faune.

Tout ça pour le mettre en perspective : on est loin devant les musées, où c'est seulement 22 % des visiteurs qui le font, ou l'agrotourisme, 6 % des visiteurs.

3060 Donc, en gros, nos leviers primaires de l'industrie touristique dans la région de Charlevoix dépendent de la randonnée pédestre, des routes panoramiques et des paysages, et c'est directement ces leviers primaires qui vont être affectés massivement par le projet.

3065 Pourquoi? Parce que partout dans la MRC, on va avoir une vue panoramique sur les éoliennes. Depuis les deux routes touristiques, on va avoir des points de vue complets sur les éoliennes, et puis du sommet du mont du Lac-des-Cygnés, entre autres, et de la plupart des points de vue des zones de randonnée, on va les voir complètement, ces éoliennes-là.

3070 Donc, on vient affecter, finalement, un secteur central de l'économie, un secteur économique très important pour la région de Charlevoix.

Rapidement, la question des impacts visuels a été traitée pour le moins maladroitement, O.K.?

Le promoteur a consulté des gens dans la région avec des simulations d'impacts visuels où on ne voit aucune éolienne.

3075

En fait, jusqu'à tant qu'on demande au BAPE, ici, une mise à jour de ces impacts visuels là, on nous montrait des impacts visuels, notamment du belvédère de la route 362, dans Charlevoix, à Baie-Saint-Paul, et notamment du mont du Lac-des-Cygnés.

3080

On nous montrait des images où la résolution était tellement faible qu'on ne voit aucune éolienne, alors qu'on parle de tours de plus de 200 mètres, des dizaines de tours de plus 200 mètres de haut sur le sommet des montagnes, à 10 ou 20 kilomètres.

3085

C'est sûr à 100 % qu'on les voit. Pourtant, le plus sincèrement du monde, les promoteurs sont venus nous présenter des images où on ne voit rien, pour ensuite rassurer le secteur et nous dire « vous voyez, il n'y aura pas beaucoup d'impact ».

3090

Donc, disons que les opinions qui ont été recueillies dans le milieu, on peut se dire qu'elles ont été recueillies à partir de données pour le moins édulcorées.

Donc, on vient impacter un secteur économique très important pour la MRC pour quoi comme retombées? Ça vient d'être mentionné : on parle d'à peu près 80 millions sur 30 ans, séparés entre la Municipalité de Saint-Urbain, de Baie-Saint-Paul, la nation innue et la nation huronne-wendat.

3095

Ça, ça fait à peu près en moyenne 2,6 M\$ par année à se partager entre ces quatre entités-là. Pour mettre les choses en perspective : la Ville de Baie-Saint-Paul a fait 2 millions de surplus à peu près en 2023.

3100

Donc, c'est l'équivalent du surplus budgétaire de la Municipalité de Baie-Saint-Paul qui va devoir être séparé entre quatre grosses institutions. Puis c'est ça qu'on nous présente comme des retombées économiques significatives.

On parle aussi d'une quinzaine d'emplois permanents. Donc, on voit que quand on met ça en perspective avec le secteur du tourisme, c'est relativement ridicule. Donc, 15 emplois

3105 comparativement à un secteur qui en emploie 2 500, le calcul, il est vite fait.

3110 Donc, on peut se dire que quand on regarde ça, on peut penser aussi, O.K., on peut se dire qu'il va y avoir un gain peut-être pas juste économique, mais aussi au niveau de la production énergétique électrique : ça avoisine autour de 1 % de l'énergie électrique qui serait produite au Québec, dans Charlevoix.

Donc, on peut se demander : est-ce que les Québécois, ils ont vraiment intérêt à dégrader leur région de vacances préférée pour à peine 1 % de l'électricité produite au Québec?

3115 Bon, si c'était juste les paysages, si ce n'était qu'une ressource économique, on pourrait en débattre. Pourtant, les paysages, ce n'est pas seulement une ressource économique, c'est un habitat naturel. Donc, il faut voir le paysage comme quelque chose pas d'unidirectionnel, en silo. C'est une ressource qui a une valeur en plusieurs sens.

3120 Donc, le paysage dans Charlevoix et le secteur ciblé, c'est directement dans l'habitat du caribou. On en a parlé ici. On nous a expliqué en long et en large, on va revenir, que ce n'est pas grave d'impacter le caribou, mais le bilan est quand même le même.

3125 On va continuer de dégrader son habitat, alors que c'est la dégradation de son habitat qui cause sa disparition. Donc, on s'enfoncé dans le problème, on est loin d'aller vers des solutions de ce côté-là.

3130 Et cette logique-là, elle est basée sur deux aspects qui sont pour le moins douteux, qui ont été répétés ici. Un des aspects, c'est : on a tellement dégradé l'habitat du caribou que maintenant, bien, on devrait pouvoir continuer de le dégrader.

3135 Selon cette logique-là, je ne sais pas quel animal serait vraiment protégé au Québec. En gros : continuez de dégrader l'habitat d'un animal en danger, puis vous allez pouvoir faire ce que vous voulez avec. Ça, c'est le message qu'on retient. Je ne suis pas sûr.

D'autant que ce message-là, le ministère de l'Environnement n'est pas d'accord avec ce

message-là. Ils nous ont produit une carte de la qualité de l'habitat, et on voit dans cette carte, qui est dans le mémoire et qui est dans les documents déposés pour le BAPE, qu'on a de l'habitat hautement de qualité directement dans le secteur ciblé par le projet.

3140

Donc, on n'arrête pas de nous dire que le secteur est perturbé, est perturbé, mais en fait, il y en a aussi une bonne partie qui est non perturbée.

3145

Bon. Ça, c'est sans compter les perturbations futures qu'on vient de nous présenter. On nous dit, en fait, « l'habitat est perturbé et nous allons continuer de le perturber ». D'accord, merci, vous êtes visiblement un acteur corporatif exemplaire.

3150

En plus, ça, c'est un aspect, « l'habitat est perturbé », bon, on voit qu'on peut remettre ça en question. On nous dit aussi « il n'y a pas eu de caribous dans notre secteur ». On nous a encore présenté ces données-là. Mais ici, on présente malheureusement juste les données qui font notre affaire.

3155

On a un rapport du ministère de la Forêt, à l'époque, qui date de 2002. On a pris les données à partir de 2006 comme par hasard, mais on a des données de 2022 qui confirment que pendant la période de mise bas, on a des caribous directement dans le secteur où on veut implanter les éoliennes.

3160

Mais on a ignoré, on a choisi d'ignorer ces données-là pour ensuite répéter à la population « vous voyez, on est déjà dans un habitat perturbé, puis en plus, les caribous ne sont pas là ».

3165

Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est des demi-vérités, tout à fait, parce qu'on a fermé les yeux sur les données qui disaient le contraire, même si moi, personnellement, je me suis assuré que les promoteurs aient ces données puis qu'ils soient au courant de leur existence.

Pourtant, quand on a parlé du projet aux élus puis à tout le monde, on leur a dit « inquiétez-vous pas, c'est de toute façon trop dégradé ».

Ça, à la limite, ça pourrait avoir un semblant d'acceptabilité si tout ça ne se passait pas dans

une des quatre régions de la biosphère de l'Unesco du Québec.

3170

Dans le fond, ce statut a été cherché par le milieu. C'est le milieu qui a réussi à avoir cette reconnaissance-là de sa valeur, de son patrimoine naturel et de la fierté qui existe pour les gens de Charlevoix de leur équilibre entre leur milieu naturel et leur développement.

3175

Et puis là, ce qu'on nous dit, en gros, c'est qu'on va continuer, on va faire un développement industriel massif, on va mettre le plus gros parc éolien du pays, partiellement, directement dans l'habitat d'une espèce menacée, directement dans une région où c'est reconnu à l'Unesco qu'on est censé vivre en équilibre avec notre milieu naturel.

3180

C'est un peu comme si on voulait faire un centre d'achat dans le Vieux-Québec, puis qu'on nous disait « ah, c'est classé à l'Unesco, mais il n'y a rien dans la Municipalité qui me disait que j'étais obligé de prendre en compte ça ».

3185

Donc, on se ferme un peu les yeux. Comme ça a été dit, on se cache derrière des normes, puis on n'a aucune prise en compte de cette réalité-là.

3190

Une autre réalité que l'on ne prend pas en compte, c'est le caractère exceptionnel du site, localement, où vont s'implanter les éoliennes. Parce que bien sûr, les éoliennes, elles vont avoir un impact sur le paysage autour d'où elles vont s'implanter.

3195

Ça a l'air indispensable aux finances du Séminaire de Québec aussi. Donc, il y a là une petite contradiction dans les intérêts de chacun, on le comprend.

3200

Mais cette vallée est exceptionnelle aussi, parce qu'on y retrouve un patrimoine géologique unique. On a un glacier rocheux, un véritable vestige de la dernière glaciation au Québec. Il n'y a nulle part au Québec où on a quelque chose comme ça d'aussi spectaculaire, d'aussi accessible.

Et pourtant : impossible d'y aller. Aucune forme de mise en valeur. On fait comme si ça n'existait pas. Pourtant, je le dis très sincèrement : c'est un patrimoine naturel qui est exceptionnel et qui pourrait être valorisé par le Séminaire de Québec dans ce cas-ci. Ça pourrait être aussi une source de revenus, tout ça.

3205

Dans mon mémoire, d'ailleurs, j'ai pris soin de mettre plusieurs photos pour documenter le site, parce que visiblement, s'il y a les éoliennes qui vont s'installer là, ça va changer énormément. Donc, pour moi, c'était très important de documenter la beauté, l'esthétisme de cet endroit-là, avant que ça soit massivement dégradé.

3210

Rapidement, des pistes de solution pour améliorer ce projet-là dans son ensemble, améliorer notre rapport à l'éolien au Québec.

3215

Tout d'abord, ça serait d'avoir une planification intégrée à l'échelle nationale. Écoutez, dans des pays comme en Suisse ou dans la plupart des pays où on fait du développement éolien, on produit des cartes de risque.

3220

J'ai voulu mettre un exemple dans le mémoire, mais je ne pouvais pas, parce que je n'avais pas les droits sur l'image. Mais en gros, j'ai mis une carte de la Suisse qui a pour thématique « carte suisse des conflits potentiels entre l'énergie éolienne et les oiseaux ». Et puis ce n'est pas compliqué : là où les conflits sont le plus important, on ne fait pas d'éolien.

3225

Où est cette vision d'ensemble au Québec? On n'a absolument pas ça. Où est-ce qu'on est dans un habitat du caribou à protéger? Où est-ce que nos paysages sont exceptionnels puis il faut faire attention? On n'en a aucune idée. On y a à la pièce. On fait l'inverse de ce qui devrait être fait. Au lieu de planifier dans l'ensemble, on planifie morceau par morceau.

3230

Et puis le cas du projet éolien Des Neiges est d'autant plus flagrant qu'on risque d'avoir le deuxième plus grand parc éolien du monde, à terme, qui s'installe ici, dans la région, puis nous, on le regarde avec des œillères section par section, puis on dit « ah, ici, l'impact est faible », « ah, ici, l'impact est faible ».

3235 Jamais on ne prend une vision d'ensemble sur ce projet-là. Et puis ça peut mener à des conséquences qui peuvent être complètement mortifères pour les écosystèmes, mais aussi pour l'économie locale.

3240 C'est pour ça que ce secteur-là de patrimoine naturel tout à fait exceptionnel a bien meilleure vocation à devenir un parc naturel protégé qui contribuerait à l'économie régionale, contribuerait à l'économie du Séminaire de Québec aussi directement.

3245 Hein, on a des acteurs, on a comme le Club Med, les parcs nationaux, c'est des acteurs corporatifs qui génèrent beaucoup d'emplois dans la région, qui génèrent des importantes retombées économiques. Il n'y a aucune raison que le Séminaire ne puisse pas y arriver dans ce secteur-là aussi.

3250 Donc, en conclusion : ce projet-là, c'est un exemple de mauvais projet éolien au Québec. C'est un projet qui est mauvais, parce qu'au lieu de s'intégrer dans la région où il cherche à s'implanter, c'est toute la région qui va devoir s'adapter à lui, qui va devoir créer une nouvelle réalité, où on avait des paysages naturels qui contribuaient à l'économie régionale. On va passer de paysages industrialisés pour des profits.

3255 On en a parlé des retombées rikiki de ce projet-là : bien, c'est parce que les profits, ils sont privés, en fait. Donc, tout ce développement-là se fait au nom du privé, mais on n'intègre pas les coûts réels que cela peut avoir pour la société.

3260 Donc, si le Séminaire de Québec et Boralex veulent qu'il y ait une acceptabilité pour le projet Des Neiges dans son ensemble, il me semble que ça demanderait qu'ils soient aussi des acteurs qui prennent leurs responsabilités et qui protègent les zones écologiques les plus sensibles, à savoir la région de Charlevoix et l'habitat du caribou.

Au lieu de se faire dire « on va continuer de dégrader l'habitat », on pourrait dire « écoutez, si on développe un secteur, on va en protéger un autre ».

Le Québec, on a 30 % de notre territoire qu'on veut protéger? Bien, j'invite le Séminaire de

3265 Québec à avoir exactement la même cible, c'est-à-dire « nous aussi, on va faire notre part, on va protéger 30 %, puis pas juste les 30 % avec des pentes fortes où on ne peut pas faire de la foresterie, 30 % aussi où habite le caribou ».

3270 Vous êtes des seigneurs, c'est un système hérité du féodalisme, et donc soyez des seigneurs respectables et qui prennent leurs responsabilités par rapport au patrimoine naturel qu'il y a sur leur territoire, qui devrait être valorisé, protégé, donné accès à la population, au lieu qu'il soit dégradé pour des intérêts privés.

3275 Et en terminant, je dirais que le caribou, bien, c'est une créature du Bon Dieu, lui aussi. Le Bon Dieu, il n'a pas mis le caribou sur Terre pour que les humains saccagent complètement son habitat puis après se lavent les mains du fait qu'il disparaisse.

3280 Donc, j'en appelle avec votre bonne foi chrétienne et à revoir un petit peu vos valeurs à ce niveau-là. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Barbe. J'aurais une question de précision pour vous.

3285 **M. ANTHONI BARBE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3290 Par rapport à la page 5 de votre mémoire, vous mentionnez, puis je vais vous lire : « *Cependant, rien n'est actuellement prévu au projet pour que les profits servent à limiter les impacts du projet sur le secteur touristique ou sur l'environnement.* » Je me demandais : quels types de mesures vous envisagez pour...?

3295

M. ANTHONI BARBE :

3300 Bien, il y en aurait plusieurs, par exemple le retrait de toutes les éoliennes de l'habitat du caribou. Malheureusement, on nous a dit que si on faisait ça, le projet n'était plus rentable. Donc, on voit que la rentabilité du projet puis les retombées économiques attendues, ça ne sera pas la manne, parce que ça ne peut pas se faire si ce n'est pas directement aux dépens d'une espèce menacée.

3305 Encore une fois, on est dans une région de la biosphère, une des quatre seules au Québec. Donc, s'il y a un endroit au Québec où on ne devrait pas installer le plus grand projet éolien du pays, c'est définitivement dans une région de la biosphère qui est reconnue à l'Unesco.

3310 Donc, c'est sûr que limiter l'impact, enlever les éoliennes dans l'habitat du caribou, ça serait une première chose.

C'est très difficile de dire qu'on va limiter l'impact sur le paysage. Je veux dire, l'emplacement dans Charlevoix est tellement massif, sauf que Charlevoix, c'est la région au Québec qui dépend le plus du tourisme.

3315 Nulle part au Québec on a une région où le tourisme prend une aussi importante place dans l'économie régionale. Donc, encore une fois, c'est un autre facteur qui pointe directement à la direction de : ce n'est pas le bon emplacement pour ce projet.

3320 Le projet éolien Des Neiges est déjà extrêmement vaste, donc pour le rendre acceptable, peut-être que l'endroit le plus intéressant écologiquement parlant puis en termes de paysage, il faudrait le protéger au lieu de l'industrialiser, lui aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

3330

Bonsoir,

M. ANTHONI BARBE :

3335

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

3340

Par rapport aux retombées économiques, on comprend, bon, vous parliez de la redevance, que bon, vous dites que c'est des maigres retombées, dans le fond. À ce niveau-là, avez-vous une certaine idée de ce qui pourrait peut-être être acceptable davantage comme type de redevance ou de retombée? Des comparatifs, peut-être, avec... on vous pose la question, peut-être que vous avez...

3345

M. ANTHONI BARBE :

Hum, hum. Bien, si on compare à d'autres projets, c'est sûr que les projets où les communautés sont partenaires sont beaucoup plus acceptables. O.K.?

3350

Là, les Innus, techniquement, c'est aussi tout à fait leur territoire, mais ils arrivent en toute fin de ligne, « on peut vous donner des miettes », alors qu'ailleurs, sur leur territoire, ils sont partenaires directement du projet.

LE COMMISSAIRE :

3355

Hum, hum.

M. ANTHONI BARBE :

3360

Donc, encore une fois, là, ici, le projet éolien Des Neiges se classe comme à porte-à-faux. On

ne fait pas ça comme on fait ça ailleurs. Ici, non, on privatise l'entièreté du projet, ce qui est un peu bizarre aussi, parce qu'on nous a dit que les projets éoliens de plus de 1 000 mégawatts devaient tomber sous le contrôle d'Hydro-Québec.

3365 Comme par magie, le projet Des Neiges, qui était de 1 200 mégawatts, a pu être divisé en trois projets. Donc, ça a, disons, bien adonné. Mais disons que c'est un peu nous prendre pour des valises, puis c'est encore tout pour les intérêts du privé et pas grand-chose pour les intérêts du public.

3370 **LE COMMISSAIRE :**

Puis les retombées économiques qu'il pourrait y avoir, voyez-vous qu'elles devraient être dirigées vers certaines mesures qui pourraient être prises de protection particulière ou...?

3375 **M. ANTHONI BARBE :**

Elles sont tellement faibles, les retombées économiques, que même si on mettait, disons qu'on les sépare en quatre parts égales, on parle d'à peu près 2 M\$ séparés en quatre parts égales, si on met 500 000 ou même 1 M\$ par année, en termes de quoi? De réhabilitation de routes?

3380 Il pourrait y avoir des mesures précises pour tenter d'améliorer le bilan. Mais si, pendant qu'on améliore le bilan, on dégrade tout le reste de l'habitat, ça ne se sert à rien.

3385 C'est un peu comme sur votre carte de crédit : quand vous avez une remise de 2 %, mais après, des intérêts de 20 % à payer, bien, vous ne le remboursez pas, ce n'est rien, ce gain-là. Bien, c'est la même chose dans le cadre du projet éolien Des Neiges.

3390 Si on nous dit « oui, mais on va fermer quelques routes, on va améliorer l'habitat », si, pendant ce temps-là, on continue de le dégrader massivement, mais on dit « on va en restaurer à quelques secteurs », bien, on peut bien avancer d'un pas, mais pendant ce temps-là, on recule de 10.

Donc, ça pourrait être pour acheter la paix, pour avoir un semblant d'acceptabilité sociale,

mais les conséquences, au final, seront les mêmes.

3395 Puis évidemment, le gros inconnu, c'est : c'est quoi les conséquences pour le tourisme? Les gens qui viennent en vacances pour voir des paysages naturels, ils ne viennent pas pour voir des paysages industriels. Donc, ces gens-là, ils vont faire quoi? Ils vont se rediriger où?

3400 En fait, peut-être que Baie-Saint-Paul est en train de faire un cadeau immense à la Municipalité de la Malbaie sans même s'en rendre compte. Puis ils vont s'en rendre compte quand? Quand il va être trop tard. Quand ils vont se dire « ah, oui, c'est vrai ».

3405 J'avais l'exemple de la ville de Cap-Chat, on nous a beaucoup parlé du cas de la Gaspésie : bien, Cap-Chat, regardez son économie, regardez sa position : ce n'est pas du tout enviable à l'échelle du Québec. Puis son activité récréotouristique ne l'est pas du tout non plus. O.K., sauf que la Gaspésie, c'est six fois plus grand que Charlevoix.

3410 Donc, en Gaspésie, on a de la place pour avoir un secteur éolien quelque part puis du plein-air ailleurs, dans un autre secteur. Dans Charlevoix, ça va être très, très difficile. Ça va être du voisinage, directement. Donc là, tous les beaux paysages naturels de Charlevoix vont nous donner une belle vue panoramique sur quoi? Sur un des plus gros projets éoliens du monde. Tout ça, au profit du privé. Et du caribou.

LE COMMISSAIRE :

3415 Merci. Et bonne soirée.

M. ANTHONI BARBE :

3420 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Barbe, bonne fin de soirée.

3425

Mme JULIE CAMPEAU
RÉGION DE BIOSPHERE DE CHARLEVOIX (DM28)

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant madame Julie Campeau à la table à l'avant. Puis ensuite, on va passer au dernier intervenant qui va être en vidéo, monsieur Jacques Tétreault, pour que vous puissiez vous préparer. Bonsoir.

3435

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

3440 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Bonsoir. Oui, donc Julie Campeau, directrice de la Région de la biosphère de Charlevoix. Je pense que je vais être légèrement redondante, mais je vais y aller, donc, à l'instant.

3445

En premier lieu, je veux vous faire une mise en contexte, vous informer sur le pourquoi ce projet nous intéresse. Pour moi, c'est important de dire que je me prononce au nom de l'organisme, donc qui œuvre au maintien du statut en travaillant à l'atteinte des objectifs du programme « l'homme et la biosphère », qui est donc le programme MAB, Man and the Biosphere, de l'Unesco.

3450

Pour moi, c'est important de le dire d'emblée, parce que vous l'avez entendu tout au long des audiences publiques : ce statut-là appartient à l'ensemble de la collectivité. Donc, je viens vraiment parler au nom de l'organisme qui travaille au maintien du statut.

3455

Donc, Charlevoix fut l'une des premières régions de biosphère habitée au Canada. Fondée en 1988, son territoire englobe la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est.

3460 Et c'est important de préciser dans le contexte qu'une région de biosphère est représentative de sa région biogéographique et a une importance pour la biodiversité. Donc, l'Unesco reconnaît l'importance de la représentativité de notre biodiversité dans le portrait mondial des biodiversités reconnues dans les 748 régions de biosphère à travers le monde.

3465 Donc, pour Charlevoix, on l'a nommé amplement : dans le fond, on parle d'un relief montagneux qui a été altéré par un impact météoritique et les glaciations, qui fait que sur une distance de 40 kilomètres, on passe d'une zone littorale jusqu'à des écosystèmes subalpins. Et c'est ce que reconnaît l'Unesco pour notre territoire.

3470 Donc, en raison de cette responsabilité que nous donne l'Unesco de protéger la biodiversité de notre territoire, une réserve de biosphère se doit d'être un laboratoire vivant qui vise l'innovation collective en conservation et en développement durable.

3475 Donc, les régions de biosphère, ce sont des sites qui permettent de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre les systèmes sociaux et écologiques, dont la gestion de la biodiversité. Pour moi, ces éléments-là sont importants.

3480 Évidemment, vous comprendrez qu'au nom de notre mission, on se doit de réfléchir en termes de protection de la biodiversité. Cependant, ce statut-là nous appartient à tous les acteurs, et on veut, nous, trouver un lien entre les gens qui travaillent au développement de ce territoire-là, les gens qui veulent le protéger.

Donc, notre souhait, c'est vraiment de trouver des zones d'innovation ensemble pour permettre ce développement-là, tout en protégeant la biodiversité du territoire.

3485 Donc, on a parlé beaucoup de renouvellement du statut. En 2027 arrive le renouvellement du statut de la région de biosphère. Et quand on travaille à ce renouvellement-là, donc on y œuvre à l'heure actuelle, on se doit de répondre aux objectifs du programme MAB, donc « l'homme et la biosphère », qui est de :

- 3490
- préserver la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles;
 - atténuer les changements climatiques et leur effet;
 - faciliter la recherche et l'éducation en matière de développement durable;
 - et aussi, là je vise municipalités, MRC : bâtir des sociétés, des économies, des habitats humains qui sont prospères.

3495 Pourquoi s'intéresser à la biodiversité? Parce que c'est notre intérêt principal. Parce que la biodiversité contribue à l'atténuation des changements climatiques.

3500 Donc, les écosystèmes ont absorbé 54 % des émissions mondiales de CO₂ issues des activités humaines au cœur des 10 dernières années – donc, on parle d'un service écosystémique qui est la séquestration carbone.

3505 Et la biodiversité contribue au renforcement et à la résilience des communautés en offrant une multitude de services écosystémiques, comme, bon, accès à la nourriture, filtration de l'eau, rétention des sols et des nutriments, et le rafraîchissement de l'air.

3510 Il est donc illusoire de miser uniquement sur la lutte contre les changements climatiques tout en accélérant la crise de la biodiversité. La biodiversité contribue à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques, tandis que ces derniers aggravent la dégradation des écosystèmes.

3515 Donc, les cinq menaces principales qui pèsent sur la biodiversité sont les changements climatiques, la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources, la pollution et l'introduction d'espèces invasives.

3520 Bien que les changements climatiques puissent être limités à moyen-long terme, il est impératif de réduire l'impact des quatre autres menaces sur lesquelles nous pouvons intervenir de manière plus directe à court terme, incluant la destruction des habitats naturels et la surexploitation des ressources naturelles.

3525 Dans le contexte, on a mis à l'intérieur du mémoire une analyse de priorisation de conservation pour la biodiversité des milieux naturels de la région de la biosphère de Charlevoix. Ça va nous faire

plaisir de vous partager la méthodologie de cette analyse-là. Vous la trouvez également sur notre site Internet.

3525 Et pour nous, à l'intérieur de cette analyse-là, le secteur du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, donc, a un indice de priorisation des milieux naturels qui est de moyen à fort, entre autres pour les milieux forestiers et pour les milieux humides. Donc, ça vient placer le contexte dans lequel on se prononce par rapport à ce projet-là.

3530 Donc, si j'y vais rapidement dans les constats et recommandations, c'est sûr que je viens d'exprimer clairement pourquoi on se prononçait sur l'élément biodiversité.

3535 Donc, le premier constat est l'impact sur les espèces en péril. On sait, il y a différentes données qui ont été présentées en fonction de différentes sources. Nous, on s'est basé sur les réponses qui ont été fournies à la demande DQ1 dans la lettre d'Environnement et Changement climatique Canada qui a été déposée le 31 janvier dernier.

3540 Donc, dans ces réponses-là, Environnement et Changement climatique Canada, en utilisant des façons de faire différentes du MELCCFP, j'en ai parlé également avec monsieur Philippe Alary-Paquette, qui m'a expliqué ça un peu plus en détail, mais donc, Environnement et Changement climatique Canada démontre clairement le risque de perte d'habitat essentiel pour la grive de Bicknell et le caribou forestier, les espèces menacées auxquelles nous nous sommes attardés dans le mémoire.

Donc, considérant :

- 3545
- le contexte de triple crise planétaire où les crises climatiques, de biodiversité, de pollution sont étroitement liées;
 - que dans ce contexte, il est illusoire de miser uniquement sur la lutte contre les changements climatiques tout en accélérant la crise de la biodiversité;
 - que pour atténuer les impacts des changements climatiques et renforcer notre résilience, il est
- 3550
- urgent de protéger la biodiversité;
 - que les régions de biosphère sont responsables de protéger leurs milieux naturels et leur biodiversité pour lesquels l'Unesco a reconnu l'importance et la représentativité biogéographique;

- considérant également l'inexistence ou l'inefficacité des mesures pour compenser les pertes d'habitat essentiel pour ces espèces selon les réponses d'Environnement et Changement climatique Canada;
- et considérant que la Région de biosphère de Charlevoix s'est donné comme valeur d'agir en cohérence et en basant ses actions sur le consensus scientifique;

La Région de biosphère de Charlevoix se doit de recommander qu'il n'y ait plus de développement dans les zones qui sont composées d'habitats essentiels pour des espèces menacées, telles qu'Environnement et Changement climatique Canada, dans sa lettre du 31 janvier 2025, le démontre pour le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix.

Ceci étant dit, c'est très important pour la Région de biosphère de Charlevoix de dire que nous nous sensibilisons à la nécessité des MRC et des municipalités de diversifier leurs sources de financement, dont celles liées aux redevances de projets énergétiques.

D'autant plus que ces dernières sont responsables de plus en plus de compétences régionales et locales pour répondre aux besoins grandissants de leurs collectivités, dont ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Malheureusement, cette diversification des revenus se fait trop souvent aux dépens des ressources naturelles, sans considérer la valeur économique des services rendus par ces dernières.

Donc, considérant :

- l'adhésion et l'engagement du gouvernement du Québec au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming, signé à Montréal, afin de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité;
- considérant la valeur des services écosystémiques rendus par les milieux naturels à notre collectivité;
- la reconnaissance provinciale, nationale et internationale de la beauté, de la richesse et de l'attractivité des milieux naturels de Charlevoix;
- la nécessité des MRC et des municipalités de diversifier leurs sources de financement, afin d'exercer des compétences qui leur sont attribuées; on est dans une recommandation plus générique.

3585 La Région de biosphère de Charlevoix recommande que soient financés des projets de
recherche-action en économie de l'environnement, afin de réfléchir à des modèles réalistes et
applicables qui permettraient aux MRC et municipalités qui évoluent dans des territoires de grand
intérêt écologique et esthétique d'obtenir du financement de compensation pour contrer la perte de
3590 redevance liée à des projets d'extraction ou d'exploitation des ressources naturelles dans les cas où
le choix de protection des ressources naturelles s'avérerait prioritaire et incontournable.

Je vais rapidement, il ne doit pas me rester beaucoup de temps?

LA PRÉSIDENTE :

3595 Il vous reste cinq minutes et 40 secondes.

Mme JULIE CAMPEAU :

3600 Ah! Parfait. Donc, ceci étant dit, on a bien contextualisé : on est là pour protéger la biodiversité.
Par contre, on est conscient de la réalité des MRC et des municipalités de diversifier les sources de
financement.

3605 Maintenant, ceci étant dit, si le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix allait de l'avant,
la Région de biosphère de Charlevoix recommande de mettre en place des mesures compensatoires
spécifiques à l'habitat essentiel de chaque espèce menacée présente sur le territoire ciblé,
soutenues financièrement à travers le temps, évolutives en fonction des avancées scientifiques et
évaluées régulièrement, selon des objectifs quantifiables et mesurables, témoignant d'impacts réels
sur le maintien et le redressement des populations des espèces menacées concernées.

3610 Donc, bien que la grive de Bicknell et le caribou forestier aient été mis de l'avant lors des
audiences publiques du BAPE, l'habitat d'une panoplie d'espèces à statut précaire se retrouve dans
le secteur, telles que le garrot d'Islande, l'engoulement d'Amérique, la petite chauve-souris brune et
la chauve-souris nordique.

3615 Donc, l'ensemble de ces espèces devrait être considéré par les mesures compensatoires.

En ce qui a trait à la grive de Bicknell, là j'y vais dans le plus spécifique, mais considérant :

- qu'Environnement et Changement climatique Canada, toujours dans la lettre du 31 janvier, « *est d'avis qu'il y a peu d'options en termes de compensation* »;
- et que la « *création d'habitat [...] ou l'amélioration de sapinières en place par du regarni représenterait une mesure expérimentale, car aucune évidence scientifique ne supporte l'efficacité des plantations de sapins pour l'espèce* »;

3620

La Région de biosphère de Charlevoix recommande qu'un comité scientifique soit mis en place pour établir un protocole de recherche innovant, financé sur plusieurs années, adapté spécifiquement au territoire ciblé, permettant d'identifier et d'appliquer des mesures compensatoires efficaces pour le maintien et le rétablissement de la population de grive de Bicknell.

3625

Évidemment, ce sont des mesures qui devront être réfléchies avant d'aller de l'avant avec un projet, si c'était le cas.

3630

En ce qui a trait au caribou forestier, considérant, toujours :

- qu'Environnement et Changement climatique Canada est d'avis que : « *Il est peu probable, dans le contexte spécifique de l'aire de répartition QC2, qu'une mesure de compensation à elle seule puisse atténuer tous les effets sur l'habitat essentiel* »;
- que « *la situation de la population de Charlevoix est déjà très précaire [et que même] en présence d'efforts de restauration actifs, les habitats mettraient plusieurs décennies à retrouver des caractéristiques convenables pour l'espèce* »;
- qu'Environnement et Changement climatique Canada « *recommande qu'un ratio de compensation élevé soit adopté pour aider à contrebalancer les effets résiduels* »;

3635

3640

La Région de biosphère de Charlevoix recommande qu'un comité d'experts, expertes et de représentants, représentantes du territoire soit formé, tel que proposé par le promoteur afin d'identifier et de recommander un ensemble de mesures compensatoires efficaces et durables, soutenues financièrement à travers le temps, adaptées spécifiquement au territoire concerné et qui auraient des impacts directs sur l'amélioration de l'habitat essentiel du caribou forestier, afin de favoriser son rétablissement.

3645

3650

J'y vais plus vite. Maintenant, en fonction d'un arrimage – un constat – entre les différents exercices de planification territoriale.

Considérant :

3655

- l'analyse de priorisation des milieux naturels réalisée par la Région de biosphère de Charlevoix;

- l'analyse des services écosystémiques et leur valeur économique en cours, donc, réalisée également par la firme Habitat pour la Région de biosphère, dont les résultats seront disponibles au début de l'été 2025;

3660

- l'exercice de concertation en connectivité écologique piloté par l'organisme Capitale Nature;
- et la révision en cours des schémas d'aménagement et de développement par les MRC, en tenant compte des nouvelles orientations gouvernementales, y compris l'intégration du secteur éolien dans le respect des particularités du milieu et de l'acceptabilité sociale – je suis bien consciente que monsieur Gagnon a expliqué comment a évolué tout ça à travers les années;

3665

Donc, la Région de biosphère de Charlevoix recommande au promoteur du projet éolien Des Neiges de suspendre toute décision concernant la destruction de ces habitats naturels jusqu'à la finalisation des analyses en cours, pour ainsi donner priorité aux acteurs du territoire, pour bien se prononcer sur l'avenir de l'éolien sur le territoire.

3670

Ces évaluations fourniront des informations essentielles sur la valeur écologique et économique, ainsi que sur la connectivité de ces milieux, qui devraient être prises en compte dans l'évaluation environnementale du projet.

3675

Il est également conseillé de maintenir un contact régulier avec les initiateurs de ces démarches et de favoriser un dialogue continu pour garantir une intégration cohérente des objectifs de conservation dans le projet.

3680

Donc, en conclusion, hein, je pense que je serais rendue à la conclusion?

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste une minute.

3685 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Je ne suis pas pire, hein?

LA PRÉSIDENTE :

3690

Oui.

Mme JULIE CAMPEAU :

3695

Donc, bien que la Région de biosphère de Charlevoix soit sensible aux enjeux de transition énergétique auxquels notre monde fait face, bien qu'elle reconnaisse l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour tenter de limiter le réchauffement climatique et les changements climatiques qui en découlent, elle considère, en se basant sur un consensus scientifique, que cette transition énergétique ne peut se faire au détriment de la biodiversité, d'autant plus que le maintien de la biodiversité contribue à réduire les impacts des changements climatiques.

3700

Que ce projet aille de l'avant ou non, la Région de biosphère de Charlevoix souhaite que l'ensemble des parties prenantes de la communauté maintiennent un dialogue alliant enjeux environnementaux, économiques et sociaux, afin d'assurer un développement responsable et durable de notre territoire, qui tient compte de la reconnaissance par l'Unesco de l'importance et de la représentativité mondiale de nos milieux naturels et de notre biodiversité, et de la responsabilité que nous avons tous et toutes face au maintien de cette biodiversité.

3705

Donc, juste, là, pour moi, c'est vraiment important. Là, je vais parler avec mon cœur. Je constate qu'on se retrouve souvent en opposition, développement économique, développement environnemental, sans avoir l'air complètement naïve dans mon propos.

3710

3715 Et pour nous, la Région de biosphère, c'est de réduire cette opposition-là. Il faut trouver vraiment des liens pour faire en sorte d'œuvrer ensemble, oui, à faire des milieux qui sont plus prospères, mais dans le respect de notre biodiversité telle que reconnue par l'Unesco. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3720 Merci pour votre présentation. On a quelques questions pour vous.

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais laisser la parole à mon collègue, qui pourra commencer.

Mme JULIE CAMPEAU :

3730 Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

3735 Bonsoir. Dans votre mémoire, donc on comprend, bon, super intéressant, qu'il y a différentes... on prend les zones de biosphère, il y a différentes zones, donc on prend : aire centrale, zone tampon, aire de transition.

3740 Puis à la page 8, c'est bien mentionné, donc le projet éolien Des Neiges se situe donc « *dans la zone transition de la Région de biosphère [...] qui réfère à une zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique, selon l'Unesco [...]* »

Bon. Je ne veux pas rendre la question trop simpliste, mais on mentionnait quand même en

3745 première partie, bon, que le projet tel que présenté n'était pas nécessairement incompatible avec cette désignation-là. Moi, je voulais un peu vous entendre là-dessus.

Mme JULIE CAMPEAU :

3750 Oui. Il y a plusieurs éléments de réponse, je vais essayer d'être concise. Puis en même temps, monsieur Gagnon a travaillé étroitement avec les régions de biosphère. Donc, ce qu'il a amené comme propos est tout à fait juste.

LE COMMISSAIRE :

3755 Oui. Il en avait parlé.

Mme JULIE CAMPEAU :

3760 Ceci étant dit, première des choses : la désignation de ces zones-là est revue à chaque renouvellement de statut. Présentement, on travaille en collaboration avec les trois autres régions de biosphère, bientôt quatre, parce que la Ville de Québec vient de déposer sa candidature et a fait l'exercice aussi de zonage.

3765 Et on est en train de revoir à adapter les zonages aux statuts de conservation du MELCCFP. Donc, il se pourrait que le zonage changement complètement au sein de la région de la biosphère, évidemment, en passant par une approbation des MRC. C'est clair.

LE COMMISSAIRE :

3770 En 2027, ça, vous (inaudible)

Mme JULIE CAMPEAU :

3775 En 2027.

LE COMMISSAIRE :

Donc, la délimitation des zones peut changer?

3780

Mme JULIE CAMPEAU :

Pourrait, peut changer. Donc, encore une fois, pourquoi je le nomme, c'est simplement pour dire que c'est quelque chose qui peut évoluer à travers le temps.

3785

LE COMMISSAIRE :

C'était une question qu'on avait, justement.

3790

Mme JULIE CAMPEAU :

Oui. Oui. Ça, ça peut évoluer. Maintenant, à partir du moment, je dirais, peu importe la zone, c'est sûr que les zones centrales, il y a une obligation de protection de statuts de conservation, tels les statuts de conservation du MELCCFP.

3795

Ceci étant dit, à partir du moment où est-ce qu'on identifie, si on se fie à l'étude d'impact d'Environnement et Changement climatique Canada, si on identifie des espèces en péril dont les habitats essentiels pourraient être menacés, peu importe la zone, on se doit d'y prêter attention.

3800

LE COMMISSAIRE :

Mais le projet comme tel, lui, il pourrait-tu avoir un effet sur la désignation comme telle ou...?

3805

Mme JULIE CAMPEAU :

À cette question-là, en 2014, on a failli perdre le statut de région de biosphère. Donc, de façon générale, un statut peut se perdre. Est-ce que c'est spécifiquement rattaché à un projet X qui a lieu sur le territoire? Je ne pourrais pas nécessairement répondre à cette question-là.

3810 On a des obligations. On a à démontrer l'ensemble des actions qu'on a posées sur un territoire pendant la période de 10 ans au moment du renouvellement.

3815 Évidemment, s'il y avait une démonstration qu'aucune action n'a été entreprise si ce n'est que de maillage entre les acteurs du milieu pour réfléchir à ces questions-là, si aucune action n'était prise par une région de biosphère pour contribuer à son rôle premier, qui est la protection de la biodiversité, bien, oui, ça pourrait rentrer dans l'évaluation comme étant un point négatif.

Mais Gilles, pardon, monsieur Gagnon l'a bien nommé, et il faut être honnête : il n'y a aucun cadre législatif rattaché aux régions de biosphère.

3820 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

3825 **Mme JULIE CAMPEAU :**

3830 Par contre, c'est un engagement moral qui est pris, et sans vouloir être arrogante, j'aurais envie de dire : c'est un peu un étudiant qui dit « est-ce que c'est important pour l'examen, ça, monsieur? », dans le sens qu'en termes d'engagement moral, on se doit de préserver notre biodiversité, et on pense qu'il y a plein de recommandations qui ont été amenées pour œuvrer en ce sens-là pendant les différentes présentations.

LE COMMISSAIRE :

3835 Quand vous dites qu'en 2014, vous avez failli le perdre...

Mme JULIE CAMPEAU :

Oui.

3840

LE COMMISSAIRE :

Les raisons qui étaient à l'appui de ça?

3845 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Bien, il y a différentes raisons. En même temps, t'sais, je tiens toujours à souligner que tout le monde a fait un travail excellent. C'est quand même des drôles de bibites, les régions de biosphère.

3850 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

3855 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Mais à ce moment-là, entre autres, on œuvrait moins en conservation, et ça fait partie d'une des fonctions des régions de biosphère, d'œuvrer en conservation, en développement durable, en éducation et recherche. Donc, on s'est fait dire un peu de toucher à l'ensemble des fonctions auxquelles on se devait de répondre.

3860 Ensuite, on était, à ce moment-là, davantage témoin de ce qui se faisait sur le territoire. Il se faisait plein de belles choses, mais l'organisme était davantage témoin.

3865 Donc, à ce moment-là, elle s'est fait dire d'initier davantage d'actions, de développer des outils pour contribuer à ces différentes fonctions, et il y avait aussi toute une question d'enjeux administratifs, d'enjeux financiers pour assurer la survie de l'organisme, et donc du statut.

LE COMMISSAIRE :

3870 O.K., merci. Puis par rapport, vous avez parlé de mesures compensatoires spécifiques qui étaient importantes. On se posait un peu la question : vous, avez-vous été consultés là-dessus ou souhaitez-vous être mis à profit, dans le fond, s'il y a ce type de mesures compensatoires là qui

étaient mis en œuvre? Est-ce que l'initiateur vous a consultés?

3875 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Oui. La réponse est oui.

3880 **LE COMMISSAIRE :**

Oui?

Mme JULIE CAMPEAU :

3885 C'est vraiment, c'est très délicat, hein, toutes ces questions-là. Je pense qu'Environnement et Changement climatique Canada... Je me répète : si on parle au nom de notre mission première...

LE COMMISSAIRE :

3890 Hum, hum.

Mme JULIE CAMPEAU :

3895 Environnement et Changement climatique Canada démontre très bien qu'il y a des pertes importantes d'habitat essentiel pour des espèces en péril, explique également très bien le fait que, entre autres pour la grive de Bicknell, les mesures compensatoires existantes, à l'heure actuelle, semblent porter peu fruit, d'après ce qui est présent dans le...

3900 Donc, nous, ce qu'on dit, c'est : si le projet va de l'avant, on veut ces éléments-là, vu que c'est notre mission première, c'est clair qu'on va être assis autour d'une table avec des experts, t'sais, avec des scientifiques qui travaillent sur la question, pour qu'il y ait une réflexion sur comment atténuer les impacts dans un contexte où on sait que les impacts vont être majeurs.

3905 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Puis jusqu'à maintenant, avez-vous déjà eu des échanges avec l'initiateur? Je crois bien, oui?

3910 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Oui. Oui, j'ai échangé. On a eu une rencontre avec monsieur Alary-Paquette et monsieur, je suis désolée, oui, oui, je n'ai pas entendu, mais le nom... avec l'ensemble de l'équipe de la Région de biosphère, puis j'ai eu un échange aussi avec monsieur Alary-Paquette, entre autres sur la question de la grive de Bicknell, la dynamique qui existait entre le MELCCFP et Environnement et Changement climatique Canada par rapport à ça. Donc, oui, on a eu des échanges.

3915 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci.

3920 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Campeau. Bonne fin de soirée.

3925

Mme JULIE CAMPEAU :

Merci.

3930

3935

M. JACQUES TÉTREULT
COMITÉ MASKOUTAIN DE VIGILANCE ÉOLIENNE (DM20)

3940

LA PRÉSIDENTE :

3945

Je vais inviter maintenant notre dernier intervenant de la soirée, donc c'est monsieur Jacques Tétreault, qui va être avec nous par vidéo.

M. JACQUES TÉTREULT :

3950

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

3955

Oui, bonsoir, Monsieur Tétreault.

M. JACQUES TÉTREULT :

3960

Écoutez, bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je suis conscient que les deux temps les plus difficiles pour intervenir, c'est tout de suite après le dîner ou en dernier, en soirée. Je vais essayer d'être un petit peu actif. Je suis conscient que je n'ai pas beaucoup de temps, parce que je n'ai pas le droit de présenter mon mémoire, parce que je n'avais pas suivi la procédure.

3965

Alors, je vais y aller de commentaires. En fait, je vais vous lire la conclusion, seulement la conclusion du mémoire, dans lequel j'ai soulevé plusieurs questions. Je dis « j'ai », parce que c'est moi qui l'ai rédigé, mais je parle au nom de plusieurs personnes, ici, dans la région.

Moi, je suis de la région de Saint-Hyacinthe. Je ne suis pas de Baie-Saint-Paul. J'écoute tout ça, puis je trouve que... je vais y aller de mon commentaire, parce que la conclusion, vous pourrez

la lire dans mon mémoire, je pense.

3970

Ce que j'ai remarqué ce soir, ça m'a frappé. Moi, je suis un écologiste. J'ai été formé en biologie et en écologie. Je suis habitué de voir la globalité d'une situation. Il faut que je voie ça global. Si je vois juste un aspect, je suis mal à l'aise.

3975

Puis ce que j'ai remarqué, c'est presque un conflit de générations, ce soir. D'abord, tout le monde fait bien son travail. Vous faites très bien votre travail, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je suis vraiment épaté du travail que vous faites.

3980

Les gens de l'industrie font bien leur travail aussi, ils défendent bien leurs intérêts. Non, c'est vrai, vous faites un bon travail. Moi, j'ai assisté à beaucoup de BAPE dans ma vie, surtout dans les gaz de schiste. Je me suis battu beaucoup contre ça. J'ai fait plusieurs BAPE, puis je peux vous dire que vous êtes bons.

3985

Mais quand on écoute les gens de l'industrie, ils font bien leur travail, ils présentent bien leur projet, ils le défendent correctement. Ils ne disent pas de faussetés, ils ne disent pas toute la vérité, ils ne disent pas tout, mais ce qu'ils disent, c'est vrai.

3990

Puis les jeunes aujourd'hui qui ont parlé, pour moi, ça a été un *clash* générationnel. Ça m'a sauté aux yeux. À part monsieur Étienne qui est venu nous parler vraiment dans son domaine, t'sais, l'érosion, des routes puis tout ça, pour moi, c'est...

Moi, je suis un écologiste, comme je vous ai dit. Ça fait que l'économie, ça m'intéresse, mais un directeur général dans une MRC, ça gère le territoire, ça gère bien, il fait bien son travail.

3995

Mais les jeunes, ils font bien leur travail aussi. Eux, ils n'ont pas parlé d'argent beaucoup, là. On a eu quelqu'un qui est venu nous parler des paysages puis des effets économiques sur le paysage, mais ils parlent avec leur cœur beaucoup plus qu'avec leur tête raisonnée. Puis ils parlent de leur avenir, parce que c'est eux autres qui vont être là à long terme.

4000

Moi, je commence à avoir des années dans le derrière, puis je vous dirais que quand j'écoute

des jeunes venir présenter, comme la dernière intervenante, qui nous parle de biodiversité, qui nous parle de bien-être animal, qui nous parle de... moi, je trouve que c'est eux autres qu'on devrait écouter, plus que les économistes.

4005 Parce qu'au départ, vous allez le lire dans le mémoire qu'on a écrit, le bien-fondé de ces projets énergétiques là, c'est loin d'être démontré. C'est loin d'être démontré en milieu habité, en milieu agricole ou en milieu de villégiature, comme dans cette région-là. À la fin du mémoire, quand on dit « est-ce que ça vaut vraiment la peine? »

4010 Parce que quand on regarde les choses à la pièce, ça a l'air innocent, mais quand on regarde ça dans une globalité, ce projet-là, le terrain requis pour implanter les 68 éoliennes, puis je n'ai pas inventé, j'ai pris ça dans le tableau numéro 6, je pense, bien, c'est 576,9 hectares de terrain qui vont être consacrés, soit des chemins, des éoliennes, des réseaux de distribution des postes, et caetera.

4015 C'est l'équivalent de 1 075 terrains de football. Ça, c'est énorme. On sait que c'est grand, un terrain de football. Moi, je ne serais plus capable de courir d'un bout à l'autre aller-retour.

4020 Puis là, on a 1 75 comme ça de terrain, de surface de terrain boisé dans un patrimoine paysager important, on vous l'a démontré, où la biodiversité, on est en train de vivre une crise climatique majeure sur la planète.

4025 Puis on ne se pose toujours pas les bonnes questions. On reste encarcené dans le Dieu argent, puis on ne pense pas à la survie de l'espèce humaine dans tout ça. Si on n'avait pas un gouvernement affairiste qui nous amène dans des besoins énergétiques immenses, je ne suis pas certain qu'on parlerait d'éoliennes.

4030 Moi, j'ai vécu dans les années 2000, au début des années 2000, puis je vais aller vite, on nous disait qu'on était pour manquer de courant, il fallait qu'on mette des centrales au gaz, au Québec. On voulait en mettre une dizaine.

4030 Finalement, il y en a juste une qui s'est mise en place, c'était Bécancour, puis on l'a fermée, parce qu'elle n'était pas rentable. Là, on paie 150 millions par année pour la tenir fermée.

4035 Là, ça nous revient, ça nous est revenu en 2010, 10 ans plus tard. Là, c'était les gaz de schiste. On avait besoin d'énergie, il fallait qu'on fasse de l'argent au Québec, là. On a réussi à arrêter cette folie-là en disant « écoutez, il faut protéger notre eau, il faut protéger notre patrimoine », mais on mettait 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent. Imaginez-vous?

4040 Là, ce qu'on est en train de faire avec les éoliennes, c'est inonder le paysage d'éoliennes, parce que le problème de base, c'est que les municipalités, elles ont besoin d'argent.

On nous dit que c'est pour la transition énergétique, mais je pense que la première intervenante, qui est une jeune, a très bien démontré que ce n'était pas clair que c'est pour la transition énergétique.

4045 On est en train d'ajouter encore de la possibilité d'énergie. Consomme, consomme, *envoye*. Baisse-le pas, ton chauffage, puis la réduction de ta consommation puis ton rythme effréné de consommation, il ne faut pas que tu arrêtes ça. Ça, c'est bien important de continuer à faire ça.

4050 Moi, je pense que c'est flagrant ce soir que ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, les mémoires le disent aussi, c'est des écrits extrêmement bien documentés, j'en ai lu plusieurs, de ces dossiers-là, puis je vous dirais que la qualité des gens qui sont venus devant vous autres ce soit est vraiment intéressante.

4055 Puis à quelque part, je pense qu'on devrait écouter plus la nouvelle génération qui vont nous suivre que ceux qui sont là avec les mentalités de faire de l'argent pour faire de l'argent.

4060 Parce que je sais que moi, dans ma région, il y en a, des projets éoliens en devenir, puis quand on pose la question aux maires, mairesses, s'il n'y avait pas d'argent au bout de ligne, oh, oh, bien là, s'il n'y avait pas d'argent, la transition énergétique, la carboneutralité, on passerait à d'autre chose. C'est l'argent qui amène ces gens-là, souvent.

J'écoutais le représentant du Séminaire de Québec, ça m'a fait un petit peu mal au cœur d'entendre ça, en tant qu'ancien séminariste, que l'argent est plus important que d'autre chose. La coupe de bois, t'sais, les chablis, c'est normal dans un boisé. Une forêt qui devient mature, ça ne

4065 veut pas dire qu'il faut qu'on la coupe. Elle a sa place dans la nature. Sinon, la nature ne l'aurait pas faite comme ça.

4070 La planète a quatre milliards d'années. Nous autres, on est là depuis un clin d'œil. Et comme on est en train de la maganer, notre planète, je pense que l'humain va disparaître. Il faudrait qu'on ait des considérations plus environnementales, puis par respect pour la planète.

4075 Je termine en disant la façon de penser des Amérindiens, qui disent : « Si tu n'es pas sûr que ce que tu fais aujourd'hui n'a pas d'incidence sur les sept prochaines générations, bien, fais-le pas si tu n'es pas sûr que tu n'auras pas d'effet négatif. »

Puis l'industrie éolienne en terrain habité puis en terrain où il y a des espèces en voie de disparition, c'est loin d'être démontré que c'est une bonne chose, ce qu'on est en train faire. Ça fait qu'on devrait peut-être s'abstenir.

4080 Et merci beaucoup de m'avoir écouté. J'ai dû prendre à peu près ça, cinq minutes.

LA PRÉSIDENTE :

4085 C'est parfait, Monsieur Tétreault. Je me permets une petite question de précision sur votre mémoire, pendant que je vous ai. Dans votre liminaire, vous mentionnez que : « *Le développement éolien au Québec est inévitable et de plus en plus nécessaire [...] Il faudrait cependant que cela se développe au bon endroit.* »

M. JACQUES TÉTREULT :

4090 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4095 Puis là vous faites allusion plus au Nord-du-Québec, vous mettez même une carte des vents, dans votre mémoire, mais est-ce qu'au-delà du Nord-du-Québec, il y a d'autres endroits plus au sud

que vous jugez compatibles pour un développement éolien ou ça se limiterait, selon vous, principalement au Nord-du-Québec?

4100 **M. JACQUES TÉTREAU :**

Non, non. Je pense que les projets qu'il y a en Gaspésie actuellement puis qu'il y a des ententes puis avec les communautés puis que tout le monde est heureux avec ça, moi je pense que ça a sa place. En Gaspésie, il y en a, du vent, t'sais.

4105 *Offshore* aussi, t'sais. Si on plantait des éoliennes dans le fleuve Saint-Laurent, je vais vous dire, dans le bout de Rimouski, c'est difficile de trouver un matin qu'il ne vente pas. Il y en a, du vent.

4110 Puis monsieur Reed, dans son livre, le mentionne. Moi, j'ai assisté à une de ses conférences, en 2010-2012, qui disait que, écoutez, il y a des gisements éoliens au Québec, assez pour fournir en électricité l'Amérique du Nord au complet trois fois, si on était capable de tout ramasser cette énergie-là.

4115 Il y a tous les problèmes techniques d'acheminement puis ce qui est impossible à penser, mais pour fournir au Québec, dans les réservoirs déjà existants qu'Hydro-Québec a créés via ses barrages hydroélectriques, si on implante des éoliennes à l'intérieur des barrages, des réservoirs mêmes, il n'y aura pas de problème au niveau des espèces, on va être dans l'eau.

4120 Ces réservoirs-là ne sont pas très profonds. Ce n'est pas des défis technologiques qui sont insurmontables. On est à proximité des barrages, on est à proximité des lignes de transport, il y un aurait couplage facile entre l'hydroélectricité puis l'éolien. Il y a des solutions.

4125 Mais la première des questions qu'il faut qu'on se pose, à mon point de vue, Madame, c'est : est-ce qu'on a vraiment besoin de toute cette énergie-là à court terme, si rapidement, sans qu'on prenne le temps d'avoir une discussion générale au Québec sur l'avenir énergétique? Qu'est-ce qu'on veut faire, comment on veut le faire puis où on veut le faire?

Là, actuellement, on nous parsème la province de projets éoliens semi-privés, privés ou

publics. C'est une panoplie de choses qui ne sont pas raisonnées dans l'ensemble.

4130

Puis l'exemple que je donne en fin de mémoire, quand je dis que les 68 éoliennes, si on prend sept éoliennes, c'est juste un petit hectare; oui, mais là, si tu rajoutes le chemin d'accès, tu viens d'en mettre deux-trois de plus.

4135

Mais quand tu regardes le projet, cette partie-là du grand projet, ça, on vous l'a bien expliqué aussi, on a saucissonné le grand projet en trois pour ne pas qu'on soit obligé de passer par d'autres procédures. Bien, ça correspond à 1 075 terrains de football.

4140

Moi, quand j'ai calculé ça, je me suis dit, attends, je me suis trompé sur ma calculette. J'ai recalculé trois fois, je suis allé voir deux-trois sites Internet, savoir c'est-tu vraiment si petit que ça, un terrain de football? Non, c'est vraiment ça qui se passe.

LA PRÉSIDENTE :

4145

Merci, Monsieur Tétreault. Ça a comme coupé un petit peu.

LE COMMISSAIRE :

4150

Ça m'a fait plaisir.

M. JACQUES TÉTREULT :

Pardon?

4155

LA PRÉSIDENTE :

Ça avait coupé au niveau de l'image, mais je tenais à vous remercier pour votre participation.

4160

M. JACQUES TÉTREault :

4165 Bien, ça m'a fait plaisir, puis j'encourage la jeune génération à continuer de participer au BAPE. Je pense que c'est important. Vous nous offrez une tribune intéressante, puis vous voyez que l'expertise citoyenne qui se démontre, qui se présente devant vous, elle est surprenante.

4170 On appelle ça l'« intelligence citoyenne » qu'on a développée, bien, qui s'est développée beaucoup dans la lutte aux gaz de schiste au Québec. Il y a eu des comités partout qui se sont mis en place.

Je pense qu'on commence à se prendre en main. Il est temps qu'on dise les vraies choses. Les angoisses existentielles, environnementalistes que les jeunes ont, il faut les écouter, ça. C'est leur avenir à eux autres. C'est leur planète autant que la nôtre. J'arrête là-dessus. Merci beaucoup.

4175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Tétreault. C'est un beau mot de la fin que vous nous avez adressé.

LE COMMISSAIRE :

4180 Merci.

M. JACQUES TÉTREault :

4185 Ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

4190 Donc, je vous remercie, à tous ceux qui sont venus présenter leur mémoire ou qui sont venus faire une présentation ce soir, vous avez contribué aux travaux de la commission, et on vous en remercie. Puis on vous convie demain, on continue nos travaux ici même, à 13 h 30. Donc, je vous souhaite une bonne fin de soirée à tous. Rentrez prudemment.

LE COMMISSAIRE :

4195 Bonsoir.

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2025 À 13 H 30

4200 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie au meilleur de la qualité sonore et technologique de la visioconférence et conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4205



Marie-Claire Pinet, s.o.